

A group of women are sitting on a large, patterned rug in front of a wooden fence. They are wearing colorful headscarves and traditional clothing. The scene is outdoors, with trees and a fence visible in the background.

NIGER

**Evaluation de la situation en
protection des personnes
déplacées dans la région de
Tillabéri**

Novembre 2021

A propos de REACH

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAR). Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : www.reach-initiative.org. Vous pouvez nous contacter directement à : geneva@reach-initiative.org et nous suivre sur Twitter : @REACH_info.



RESUME

La situation sécuritaire dans la région de Tillabéri demeure instable et les 13 départements que compte la région sont déclarés toujours en état d'urgence. Depuis le début de l'année 2021, une recrudescence des violences et/ou attaques de grande ampleur contre les populations civiles ont été enregistrées. Ces violences sont souvent accompagnées par les vols ou pillages des ressources et des bétails à grande échelle, aggravant ainsi la situation de vulnérabilité des populations en les dépillant de leurs moyens de survie. La fréquence des incendies de maisons et de greniers, les attaques contre les écoles et les centres de santé affectent également les sites. Par ailleurs, les populations civiles sont de plus en plus exposées à des nouvelles stratégies adoptées par les groupes armés non étatiques (GANE), telles que l'envoi d'« ultimatums » ou l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) sur les principaux axes routiers. La formation au niveau communautaire de groupes armés d'autodéfense et le risque d'une dérive intercommunautaire du conflit dans la région représentent également des menaces pour la protection des populations civiles¹. A la date du 31 mai 2021, le nombre de personnes déplacées installées dans la région de Tillabéri a dépassé les 126 000 unités. Plus spécifiquement, 82 604 personnes déplacées internes (PDI) et 43 838 personnes réfugiés (dont 36 525 originaires du Mali et plus de 7 000 provenant du Burkina Faso²) étaient présents dans la région de Tillabéri³, les chiffres des PDI étant rapportés comme étant en constante augmentation depuis plusieurs mois. Ainsi, par rapport au mois de mai 2020, le nombre de PDI dans la zone dite des 3 frontières au Niger, qui comprends plusieurs départements dans les régions de Tillabéri et de Tahoua, a augmenté de 47%⁴.

En coordination avec le Cluster Protection⁵, entre le 30 mars et le 16 avril 2021 REACH a conduit une évaluation visant à disposer des évidences sur risques et enjeux de protection dans la région de Tillabéri pour compléter les mécanismes d'évaluation et de suivi existants (Protection Monitoring, RRM⁶ etc.). Plus spécifiquement, cette évaluation est destinée à fournir une vue d'ensemble sur les risques de protection des populations déplacées, en particulier sur des thématiques telles que les violences basées sur le genre (VBG), la protection de l'enfance (PE) et les mécanismes de référencement existants. Elle a bénéficié du soutien financier du Bureau of Population, Refugees, and Migration (BPRM). Les termes de référence de l'évaluation sont disponibles en [ligne](#).

L'évaluation a couvert 56 sites dans 10 départements de la région de Tillabéri où la présence de personnes déplacées (PDI et réfugiés) a été signalée, notamment, Abala, Ayerou, Balleyara, Banibangou, Bankilaré, Gotheye, Ouallam, Téra, Tillabéri et Torodi.⁷ Les typologies de sites pris en compte par cette évaluation sont les camps / sites de réfugié, les sites de personnes déplacées internes (formels), les sites de personnes déplacées internes (informels / spontanés) et les localités avec personnes déplacées dans les familles d'accueil.

Une méthodologie mixte a été adoptée incluant un volet quantitatif et un volet qualitatif. Des entretiens en face à face ont été effectués par les équipes REACH auprès de 277 informateurs clés (IC) dans 56 sites sur la base de questionnaires structurés. Pour le volet qualitatif, un total de 54 groupes de discussion (GD) ont été réalisés dans 10 sites pré-identifiés, auprès de participants répartis par groupe d'âge, de genre et de statut : filles déplacées (15-17 ans), garçons déplacés (15-17 ans), femmes déplacées (18+), hommes déplacés (18+), femmes hôtes (18+), hommes hôtes (18+). **En raison de la méthodologie utilisée, les résultats doivent être considérés comme indicatifs et non représentatifs de la situation des populations déplacées dans les sites évalués.**

¹ Cf. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), [Rapport mensuel d'analyse des données de monitoring de protection, Régions de Tillabéri et Tahoua \(Niger\)](#), février 2021.

² Cependant, le nombre de personnes réfugiés originaires du Burkina Faso pourrait être plus élevé, les informations disponibles étant peu fiables en raison du manque d'accès humanitaire dans les zones où ces personnes seraient installés (Cf. UNHCR, [Niger Update: Sahel Situation \(Tillabery and Tahoua regions\), May 2021](#)).

³ Cf. UNHCR, [Niger | Population of concern \(31 - Mai - 2021\)](#).

⁴ Cf. UNHCR, [Niger Update: Sahel Situation \(Tillabery and Tahoua regions\), May 2021](#).

⁵ Cadre de coordination et de suivi des activités de protection au niveau pays sous le lead du HCR et des autorités nationales

⁶ Mécanisme de Réponse Rapide (RRM)

⁷ Les sites à évaluer dans l'ensemble de la région de Tillabéri ont été pré-identifiés à l'aide de plusieurs sources d'information, telles que OCHA, le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, le Cluster Protection, le RRM, ainsi que le profilage des sites de déplacés réalisé par REACH dans la région de Tillabéri les mois de septembre et octobre 2020.

Résultats clés

Les déplacements et l'intégration au sein des communautés hôtes pour faire face aux risques sécuritaires, aux risques liés aux VBG et à la protection de l'enfance

Selon la majorité d'IC interrogés, les **déplacements et l'intégration au sein des communautés hôtes** étaient les stratégies⁸ les plus souvent utilisées par les populations pour faire face aux incidents sécuritaires dans les lieux d'origine ou les lieux d'accueil précédents.

La recrudescence des attaques ou des violences diverses contre les populations civiles dans la région de Tillabéri depuis le début de l'année 2021, ainsi que la hausse des tensions intercommunautaires liée à la crise dite des « Trois frontières » a provoqué ainsi une **augmentation du nombre de la population déplacée sur les sites** au cours des six mois précédant la collecte de données (rapporté par 70% d'IC). La majorité des personnes installées sur les différents sites / localités d'accueil se trouvaient en état de déplacement désormais de plus de six mois. Il faut noter également que dans 25% des sites évalués, la majorité des personnes ont effectué plus d'un déplacement.

Il a été souvent mentionné par les IC que ces mouvements de populations étaient possibles grâce à la forte présence et disponibilité de **familles d'accueil**. Ces dernières ont été signalées en effet comme étant un des mécanismes de protection au niveau communautaire considérés les plus importants pour faire face également aux fréquentes **séparations familiales** provoquées par les déplacements. Ces déplacements affectent particulièrement les femmes cheffe de ménage ainsi que les enfants. Bien qu'il a été rapporté une coexistence pacifique entre personnes déplacées et communautés hôtes dans la plupart des cas, grâce parfois aux liens parentaux existants entre les deux groupes, **les capacités d'accueil de la part des communautés hôtes pourraient se détériorer sur le long terme**. Ceci, en raison surtout de la pression exercée par les déplacés sur les ressources et les services disponibles, ainsi qu'à cause de l'occupation des terres destinées à l'agriculture ou autres activités par les déplacés, qui expose potentiellement celles-ci aux risques d'éviction.

En raison de l'insécurité dans la région, selon les IC, l'intention future qui prévaut parmi les déplacés est de rester dans les sites actuels.

La forte concentration de la population sur les sites : un facteur aggravant des risques sécuritaires, risques VBG et protection de l'enfance

Les IC ont souvent signalé que la forte concentration sur les sites et l'augmentation conséquente du nombre de déplacés, du niveau de promiscuité et des frustrations liés aux difficiles conditions de vie étaient parmi les causes principales de **l'augmentation des cas d'atteintes à l'intégrité surtout envers les femmes et les filles, ainsi que des problèmes de protection pour les enfants**. Des cas d'atteintes à l'intégrité dans les sites / localités d'accueil ont été en effet rapportés par la majorité (60%) d'IC, l'occurrence de ces cas ayant augmenté de manière alarmante au cours des six mois précédant la collecte de données, à cause également du manque d'opportunités de travail et d'accès aux activités génératrices de revenu.

Egalement, parmi les déplacés, les IC ont signalé l'exposition accrue de certains groupes de population aux risques de protection et de sécurité. Il s'agit particulièrement des filles de 11 à 17 ans, les femmes adultes et les enfants⁹ en générale qui ont été mentionnés constamment par les IC comme étant les groupes les plus affectés ou exposés aux incidents sécuritaires et / ou aux atteintes à l'intégrité. Ces groupes de population ont été également cités par les IC comme étant également les groupes qui manquaient le plus souvent de documentation d'état civil. La vulnérabilité accrue en terme de protection des filles, femmes et enfants en générale semble être confirmée en outre

⁸ Le terme stratégie est compris ici comme l'ensemble des stratégies communautaires d'adaptation face aux risques

⁹ Dans ce rapport, le terme enfant est utilisé au sens de la Convention Internationale des Droits des Enfants (At.1^{er} CDE, 1989), pour indiquer « tout être humain âgé de moins de 18 ans... »

par le fait qu'il s'agissait, selon les IC, des groupes de population faisant plus souvent recours aux structures ou mécanismes pour le suivi et la prise en charge des cas de protection.

Alors que l'exposition aux agressions physiques et psychologiques concernerait les deux genres, les IC ont néanmoins rapporté une **exposition accrue des femmes et des filles aux mariages précoces, ainsi qu'aux violences / agressions sexuelles** notamment lors des trajets pour accéder aux ressources ou aux services de base.

Des fortes inquiétudes (sentiments d'insécurité) concernant la présence ou l'activisme des groupes armés non étatiques (GANE) ont été rapportées par les IC dans 15% des sites évalués. Les IC, au cours des six mois précédant la collecte des données, auraient reporté également une **détérioration de la situation en matière de protection en particulier pour les enfants sur les sites**. Dans les sites dont une partie des enfants était exposée à des problèmes majeurs de protection, le nombre d'enfants concernés a été rapporté en effet comme étant en augmentation dans la majorité des cas (59%). Plusieurs **problématiques liées à l'enfance** ont été soulignées, telles que l'incidence des séparations familiales à cause des déplacements, l'exposition au travail forcé / exploitation, les difficultés d'accès aux services éducatifs, la présence parfois alarmante de signes de traumatisme psychologique auprès des enfants à cause des chocs subis.

Un accès plus facile et plus sûr aux services de base parmi les besoins prioritaires des populations déplacées

L'insécurité chronique et la pression exercée par l'augmentation du nombre de populations déplacées installées sur les sites semblent avoir eu des **répercussions fortement négatives aussi sur la présence et la fonctionnalité de certains services sociaux de base**. En effet, 37% d'IC ont rapporté que la majorité des déplacés rencontrait des difficultés d'accès aux services de base¹⁰, en particulier concernant les structures sanitaires, d'eau / hygiène ou les services éducatifs. Parmi les différentes barrières d'accès qui ont été mentionnées par les IC, la longue distance des services semble être un facteur particulièrement alarmant, en raison de l'exposition aux risques sécuritaires / de protection le long des trajets pour y accéder. Par conséquent, les IC ont souvent signalé l'accès aux services de base comme étant l'un des besoins prioritaires pour les populations déplacées, juste après l'assistance en nourriture. 16% d'IC ont toutefois mentionné également le **besoin d'un renforcement de la sécurité**, qui correspond en effet aux inquiétudes déjà mentionnées concernant le manque de patrouilles régulières par les forces de sécurité, plutôt qu'au forte besoin de disposer d'un espace sécurisé, aménagé et dédié uniquement à l'installation des personnes déplacées dans les lieux d'accueil.

Parmi les IC ayant signalé des difficultés d'accès aux services de base pour la population déplacée, une proportion significative (26%) a relaté les limites - en termes de **présence et de fonctionnalité - des services de protection**.¹¹ Le manque d'assistance / d'activités humanitaires en protection sur les sites a été souvent mis en avant par les IC : des difficultés importantes ont également été relatées par les IC travaillant dans les mécanismes de référencement¹² des cas de protection. Relativement aux dysfonctionnements des mécanismes de protection, les difficultés évoquées concernent essentiellement le manque de moyens financiers, d'information ou de coordination entre les différentes parties prenantes du dispositif afin de garantir des services ponctuels et efficaces. A ce propos ces IC ont souvent mentionné leur propre exposition aux menaces en raison de leur travail au sein des comités / structures de suivi des cas de protection, ce qui pourrait mettre en cause leur engagement.

¹⁰ Services de base : services de santé, points d'eau, infrastructures d'hygiène, marchés, services éducatifs, services de sécurité / protection

¹¹ A ce propos, au mois de mars 2021 des besoins en protection ont été signalés parmi les 3 priorités de la population surtout dans les départements d'Ayerou, Banibangou, Ouallam, Torodi et Tera (Cf. REACH, [Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#), fiche d'information, Mars 2021).

¹² Les "mécanismes de référencement" ont été conçus comme l'ensemble des "mécanismes de protection" existants au niveau communautaire et des "voies de référencement" disponibles pour les populations vivant dans le site / la localité. Les "mécanismes de protection" existants au niveau communautaire étant les premiers acteurs / services à disposition des victimes d'incidents sécuritaires et / ou d'atteintes à l'intégrité, alors que les "voies de référencement" se réfèrent au processus de coopération entre de multiples parties prenantes pour fournir des services de protection et d'assistance aux victimes.

Le manque d'information sur les services disponibles et sur les circuits de référencement, un facteur limitant la prise en charge des cas de protection

Au niveau communautaire, le comité de protection représente le principal mécanisme de protection pour les personnes déplacées au sein du site d'accueil, qui a été rapporté par les IC (dans 85% des sites évalués). Les IC ont signalé une bonne présence d'autres services / structures de protection au niveau communautaire, tels que les familles d'accueil (70% des sites) et les comités de gestion des conflits (60%) ; cependant, la présence d'espaces spécifiquement dédiés aux enfants (au delà des écoles) a été très rarement signalée par les IC.

La présence d'au moins une des principales voies de référencement¹³ a été confirmée par les IC dans la large majorité des sites / localités d'accueil (87%), notamment de services capables de fournir une assistance médicale, un appui psychosocial, ainsi que la délivrance de la documentation légale. Bien que la large majorité des personnes déplacées ait une bonne connaissance des différents services de protection existants, des difficultés d'accès aux circuits de référencement ont été signalées par les IC : le manque d'information, les dysfonctionnements des services, ainsi que des pratiques courantes telles que la réticence des personnes déplacées à contacter les services par peur de s'exposer ou d'être stigmatisées. Ce dernier point renvoie à la qualité des services en place, qui sont jugés inefficaces par la majorité des déplacés dans plus de 20%¹⁴ des sites / localités d'accueil. En plus des problèmes déjà mentionnés concernant le manque de coordination, de moyens financiers, de personnel et d'informations, les IC ont rapporté que **dans la majorité des sites il n'y avait aucun service de prise en charge directe des cas de protection**. En particulier, dans 66% des sites, les IC ont rapporté l'absence de services pour la prise en charge des enfants ayant des problèmes de protection majeurs, et pour les filles / femmes victimes d'atteintes à l'intégrité, le manque de prise en charge a été signalé dans 58% des sites.

En raison de ces résultats, il est souhaitable d'améliorer les mécanismes de référencement, notamment de la communication sur les services disponibles (les enfants participants aux groupes de discussion en particulier ont montré une connaissance très limitée des services de protection à leur disposition) et de la mise en place de structures capables de fournir une prise en charge directe des cas de protection dans les sites dans le but de limiter les déplacements nécessaires pour accéder à ces services.

¹³ Il a été demandé aux IC de confirmer l'existence d'au moins une des voies de référencement suivantes dans la localité : appui psychosocial et médical, éducation, services de conseil, accès aux documents d'état civil / actes ou extraits de naissance, suivi judiciaire, programme d'Activités Génératrices de Revenus.

¹⁴ Pourcentage calculé sur le nombre total de sites où les IC ont signalé l'existence d'au moins une des voies de référencement suivantes dans la localité : appui psychosocial et médical, éducation, services de conseil, accès aux documents d'état civil / actes ou extraits de naissance, suivi judiciaire, programme d'Activités Génératrices Revenus.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
Liste des acronymes	8
Classifications géographiques	8
Liste des figures, tableaux et cartes	8
INTRODUCTION	11
MÉTHODOLOGIE	12
Couverture géographique.....	13
Méthodes de collecte de données.....	14
Analyse	15
Défis et limites.....	16
RÉSULTATS	17
Chapitre 1. Déplacements, situation sécuritaire et atteintes à l'intégrité de la personne	17
Partie 1 : Dynamiques des déplacements des populations	17
Partie 2 : Exposition aux risques sécuritaires et de protection	21
Chapitre 2. Violences basées sur le genre (VBG)	28
Partie 1 : Protection des femmes et des filles	28
Partie 2 : Protection des hommes et des garçons.....	32
Chapitre 3. Protection de l'enfance.....	33
Chapitre 4. Accès à l'information, à la documentation, aux services de base et à l'assistance humanitaire ..	38
Partie 1 : Accès à l'information et moyens de communication	38
Partie 2 : Accès à la documentation légale	40
Partie 3 : Accès aux services de base et à l'assistance humanitaire en protection.....	43
Partie 4 : Besoins prioritaires selon les populations déplacées.....	46
Chapitre 5. Mécanismes de référencement	49
Partie 1 : Mécanismes de référencement existants dans les sites / localités	49
Partie 2 : Difficultés des structures / comités de protection	54
CONCLUSION	56



Liste des acronymes

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data Project
AGR	Activité génératrice de revenu
AME	Article ménager essentiel
DAL	Défécation à l'air libre
EEI	Engin explosif improvisé
EHA	Eau, hygiène et assainissement
ERP	Evaluation rapide de protection
IC	Informateur clé
MSNA	Evaluation multisectorielle des besoins
PE	Protection de l'enfance
PDI	Personne déplacée interne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VBG	Violence basée sur le genre

Classifications géographiques

Région	Division administrative la plus élevée au niveau national.
Département	Les régions sont divisées en départements. Il y a 67 départements au Niger. Chaque région compte entre 6 et 13 départements.
Site	Terme utilisé dans le rapport pour indiquer indistinctement plusieurs types d'installations de personnes déplacées (PDI et / ou réfugiés) dans la région de Tillabéri : camps / sites de réfugiés ; sites de PDI formels ; sites de PDI informels / spontanés ; localités avec personnes déplacées (PDI et / ou réfugiés) en famille d'accueil.

Liste des figures, tableaux et cartes

Figure 1: Principaux facteurs de déplacement selon les IC	18
Figure 2: Principaux types d'incidents sécuritaires	23
Figure 3: Proportion d'IC rapportant qu'aucune action n'a été prise	25
Figure 4: Proportion d'IC rapportant que des mesures ont été prises	25
Figure 5: Principaux types d'atteintes à l'intégrité physique	26
Figure 6: Principales raisons à l'augmentation de l'atteinte à l'intégrité physique	27
Figure 7 : Groupe de populations déplacées affectées par les incidents de protection	27
Figure 8 : Principaux groupes de population considérés comme les plus vulnérables	28
Figure 9 : Principaux risques sécuritaires auxquels sont confrontés les femmes et les filles	29
Figure 10 : Principaux types d'atteintes à l'intégrité des filles et des femmes	31
Figure 11 : Principaux types d'atteinte à l'intégrité des hommes et des garçons	33
Figure 12 : Principaux risques sécuritaires auxquels sont confrontés les enfants déplacés	35
Figure 13 : Principaux problèmes de protection pour les enfants selon les IC	37
Figure 14 : Principales sources d'information pour la population déplacées	40



Figure 15 : Principaux moyens de communication les lus utilisés selon le genre des IC.....	40
Figure 16 : Principaux sujets concernant les zones d'accueil sur lesquelles les déplacés souhaitent avoir des informations.....	41
Figure 17 : Principaux types d'informations souhaités par les déplacés en fonction du genre.....	41
Figure 18 : Principales raisons expliquant le manque de documentation d'une partie de la population.....	43
Figure 19 : Principales raisons expliquant les difficultés d'enregistrement des nouveau-nés pour la population déplacées.....	43
Figure 20 : Principaux services de base dont l'accès est limité pour les populations déplacées selon les IC.....	44
Figure 21 : Principales raisons rapportées comme expliquant l'accès limités aux services pour les populations déplacées.....	44
Figure 22 : Principales types d'assistance humanitaire spécifique à la protection mises en place dans les sites au cours des 12 derniers mois.....	47
Figure 23 : Principales difficultés d'accès à l'assistance humanitaire en protection selon le genre.....	47
Figure 24 : Besoins prioritaires pour les populations déplacées selon les IC	48
Figure 25 : Mécanismes de protection au niveau des communautés les plus souvent évoqués.....	50
Figure 26 : Principales sources d'information concernant les voies de référencement	51
Figure 27 : Partie estimée de la population déplacées ayant accès aux voies de référencement.....	52
Figure 28 : Principales barrières d'accès aux voies de référencement.....	52
Figure 29 : Principales voies de référencement utilisées par les populations déplacées.....	53
Figure 30 : Principaux groupes de population rapportés comme ayant recours plus souvent aux structures / comités de protection.....	54
Figure 31 : Proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence sur place de services de prise en charge des cas de protection.....	55
Figure 32 : Principaux problèmes rencontrés par les IC au sein de leur structure / comité de protection, par proportion d'IC.....	55
Carte 1 : Site et localités	13
Carte 2 : Evolution du nombre de personnes déplacées (PDI et réfugiées) installées sur les sites au cours des six mois précédant la collecte de données.....	17
Carte 3 : Incidents sécuritaires rapportés dans la région, par type d'incident (source ACLED)	20
Carte 4 : Sites dans lesquels des incidents sécuritaires ont eu lieu au cours des six mois précédant la collecte de données.....	22
Carte 5 : Evolution des occurrences d'incidents sécuritaires au cours des 6 mois précédant la collecte de données.....	22
Carte 6 : Partie estimée de la population ayant bénéficié d'une séance de sensibilisation sur comment reconnaître le danger et réagir face aux EEI.....	24
Carte 7 : Partie estimée de la population déplacée qui se sentait en sécurité, par site et selon les IC.....	25
Carte 8 : Partie estimée de femmes et de filles déplacées ayant été confrontée à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des 6 mois précédant la collecte de données.....	30
Carte 9 : Evolution du nombre des cas d'atteintes à l'intégrité envers les femmes et les filles au cours des 6 mois précédant la collecte de données.....	32

Carte 10 : Sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de services de prise en charge des victimes (femmes et / ou filles) d'atteintes à l'intégrité.....	34
Carte 11 : Situation des enfants déplacés face aux risques de sécurité, selon les IC, par site.....	35
Carte 12 : Partie estimée d'enfants exposés à des problèmes majeurs de protection au cours des 6 mois précédant la collecte de données.....	37
Carte 13 : Partie estimée de la population déplacée ayant des documents d'état civil, ou actes ou extraits de naissance.....	43
Carte 14 : Partie estimée de la population déplacée ayant un accès limité aux services de base, par site et selon les IC déplacés.....	45
Carte 15 : Partie estimée de la population ayant accès à suffisamment d'information sur l'aide humanitaire, par site et selon les IC.....	47
Carte 16 : Sites dans lesquels les IC ont confirmé l'existence d'au moins une voie de référencement.....	52
Carte 17 : Partie estimée des populations déplacées qui considèrent les voies de référencement comme utiles et / ou efficaces.....	55
Carte 18 : Partie estimée des populations hôtes qui considèrent les voies de référencement comme utiles et / ou efficaces.....	55
Carte 19 : Sites dans lesquels les IC ont rapporté avoir rencontré des difficultés au sein de leur structure / comité de protection au cours des 6 mois précédant la collecte de données.....	56
Carte 20 : Sites dans lesquels les IC ont rapporté avoir subi des menaces en raison de leurs activités au sein du mécanisme de référencement.....	57
Tableau 1 : Nombre de sites / localités évalués par département.....	14
Tableau 2 : Nombre d'informateurs clés (IC) interrogés par type de questionnaire.....	15
Tableau 3 : Synthèse participants aux focus group.....	16



INTRODUCTION

La situation sécuritaire dans la région de Tillabéri demeure encore instable, les 13 départements que compte la région étant déclarés toujours en état d'urgence. Une recrudescence des violences / attaques de grande ampleur contre les populations civiles a été enregistrée depuis le début de l'année 2021 dans les régions du Sahel au Niger (Tillabéri et Tahoua).

Le cycle de violence, particulièrement dans la bande frontalière avec le Mali et le Burkina Faso, reste encore en intense et se manifeste par des attaques contre les populations civiles, générant les déplacements massifs. A la date du 31 mai 2021, le nombre de personnes déplacées installées dans la région de Tillabéri a dépassé les 126 000 unités. Il s'agit de 82 604 personnes déplacées internes (PDI) et 43 838 personnes réfugiés (dont 36 525 originaires du Mali et plus de 7 000 provenant du Burkina Faso¹⁵)¹⁶.

Ainsi, le contexte sécuritaire et de protection dans la région reste très volatile en raison aussi des attaques contre les écoles et les centres de santé ainsi que des violations du droit à la propriété. Les leaders communautaires, les agents de santé et les enseignants sont de plus en plus ciblés par les GANE au cours de leurs incursions. Les typologies d'incidents de protection les plus souvent signalés sont les vols / pillages / extorsions de biens, suivi par les agressions physiques ou menaces et les enlèvements en particulier des leaders communautaires. Les mesures d'état d'urgence prise par les autorités en raison de l'insécurité, continuent également d'être un frein à la liberté de circulation des populations représentant un fort obstacle aux déplacements vers les marchés toujours en activité. Egalement, les évacuations sanitaires vers les centres de santé plus éloignés et le transport des moyens de subsistance se complexifient davantage par cette situation.¹⁷ Par ailleurs, les populations civiles semblent de plus en plus exposées aussi à des nouvelles stratégies adoptées par les GANE, telles que l'envoi d'«ultimatums» pour abandonner les localités ou l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) sur les axes routiers afin de réduire la mobilité des forces de défense et de sécurité (FDS).

Le climat de menaces et intimidations permanentes liés à l'activisme des GANE exacerbe le sentiment d'impuissance auprès des populations hôtes et déplacés et accentuent la vulnérabilité de ces dernières. Il est rapporté que de plus en plus les communautés acceptent de vivre avec les principes imposés par les GANE dans leur vie quotidienne en l'absence d'alternative. Au mois de janvier 2021, selon des Informateurs Clés interrogés par REACH dans 27% des localités de la région, la majorité de la population ne se sentait pas en sécurité, avec des tendances plus alarmantes dans les communes frontalières avec le Mali et le Burkina-Faso¹⁸.

Dans ce contexte, la problématique de l'accès pour les acteurs humanitaires reste un des défis cruciaux en raison des multiples obstacles et restrictions impactant négativement la fourniture de l'assistance humanitaire dans un contexte où les populations font face à des risques importants de protection et à des limitations diverses d'accès aux services.

Face à ces défis, en étroite coordination avec le Cluster Protection, sur financement du BPRM¹⁹, REACH a conduit cette évaluation du 30 mars au 16 avril dans 10 des 13 départements de la région de Tillabéri, pour combler les gaps relevés sur les mécanismes d'évaluation et/ou de suivi existants (Protection Monitoring, RRM). Ainsi, cette évaluation fournit une vue d'ensemble sur les vulnérabilités des populations (expositions à l'insécurité et aux atteintes à l'intégrité de la personne) et les besoins de protection, en particulier sur des thématiques comme les violences basées sur le genre (VBG), la protection de l'enfance, l'accès à la documentation légale, la présence et fonctionnalité des mécanismes de référencement et la satisfaction des populations vis-à-vis de l'assistance

¹⁵ Cependant, le nombre de personnes réfugiés originaires du Burkina Faso pourrait être plus élevé, les informations disponibles étant peu fiables en raison du manque d'accès humanitaire dans les zones où ces personnes seraient installés (Cf. UNHCR, [Niger Update: Sahel Situation \(Tillabéri and Tahoua regions\), May 2021](#)).

¹⁶ Cf. UNHCR, [Niger | Population of concern \(31 - Mai - 2021\)](#).

¹⁷ UNHCR, [Rapport mensuel d'analyse des données de monitoring de protection, Régions de Tillabéri et Tahoua \(Niger\)](#), Février 2021.

¹⁸ REACH, [Evaluation multisectorielle des besoins au Niger \(MSNA 2020\)](#), rapport - Janvier 2021.

¹⁹ Bureau of Population, Refugees and Migration



humanitaire. Ce gap en termes d'information pourrait avoir des conséquences négatives sur les stratégies de ciblage et d'adaptation de la réponse humanitaire aux besoins spécifiques des couches les plus vulnérables, en fonction des types de vulnérabilité, des zones à risque et des mécanismes de référencement sur les sites entre autres. En conséquence, cette évaluation contribue à éclairer les différents acteurs humanitaires et gouvernementaux sur l'efficacité de leurs interventions, en vue d'une amélioration de l'assistance en protection dans la région de Tillabéri en ce qui concerne l'adaptation des services aux besoins primaires des victimes / bénéficiaires²⁰.

L'évaluation a été basée sur une méthode mixte (quantitative et qualitative) à travers l'exploitation de sources secondaires et la collecte de données primaires sur les sites. Les données secondaires ont été collectées essentiellement via l'exploitation des rapports de monitoring protection, rapports RRM et autres données de situation produites par les différentes coordinations sectorielles humanitaires et les structures étatiques en charge de l'action humanitaires au Niger. Concernant les données primaires, au niveau quantitatif, elles ont été collectées via les entretiens individuels auprès de 277 informateurs clés sur 56 sites à travers un questionnaire structuré. Au niveau qualitatif, 54 groupes de discussions ont été réalisés auprès des autres groupes d'intérêt de l'évaluation composés essentiellement des groupes de populations hôtes, déplacés internes et réfugiés en intégrant des critères précis en terme de représentation du genre et des groupes d'âge.

L'évaluation a été réalisée sur financement du BPRM²¹, en étroite collaboration avec les acteurs de réponse en protection via le cluster protection. Egalement, il faut noter que cette évaluation a impliqué les organisations en charge de la gestion des sites PDI et réfugiés comme l'ONG APBE²² ainsi que le Ministère de l'Action Humanitaire à travers sa structure technique déconcentrée, notamment la Commission Nationale d'Eligibilité (CNE).

METHODOLOGIE

Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation a pour objectif de fournir une vue d'ensemble de la situation et des besoins en matière de protection des populations déplacées (déplacées internes et réfugiées) vivant dans la région de Tillabéri, afin d'informer la planification de la réponse humanitaire.

De manière plus spécifique, cette évaluation s'est attachée à :

1. Comprendre les dynamiques et facteurs de déplacement et leurs conséquences sur la situation en matière de protection des populations déplacées ;
2. Comprendre l'exposition des populations déplacées aux incidents sécuritaires et aux atteintes à l'intégrité, en observant l'évolution au cours des six mois précédant la collecte de données ;
3. Identifier les besoins en matière de protection liés aux violences basés sur le genre (VBG) des populations déplacées ;
4. Identifier les besoins en matière de protection liés à la protection de l'enfance (PE) des populations déplacées ;
5. Identifier les besoins en matière d'accès à la documentation légale, aux services de base, et à l'assistance humanitaire ;
6. Identifier les mécanismes de référencement existants pour la prise en charge des cas de protection, ainsi que la perception et l'utilisation faite de ces mécanismes par les populations déplacées

²⁰ UNOCHA, [Niger : Aperçu des besoins humanitaires 2021](#) (Janvier 2021).

²¹ Bureau of Population, Refugees and Migration

²² Association pour la Protection et le Bien-être de l'Enfant

Couverture géographique

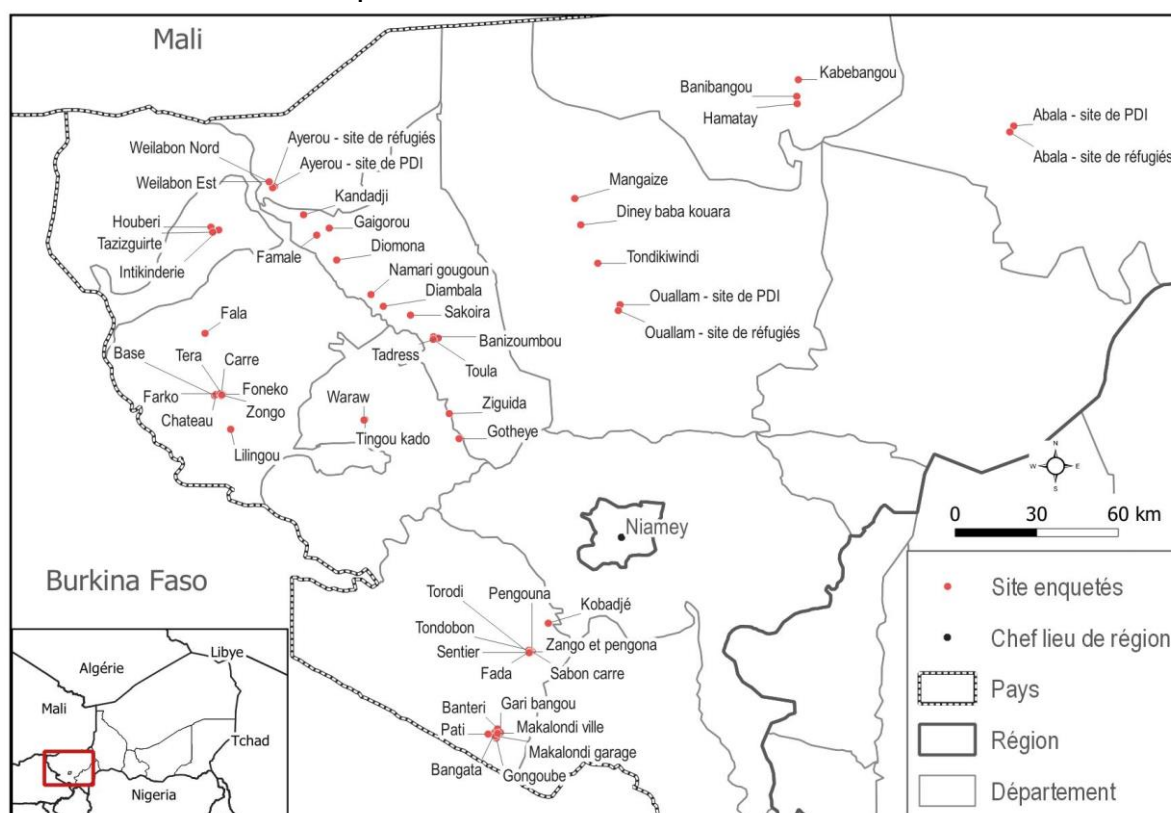
La collecte des données a été réalisée par REACH dans 56 sites dans les 10 départements de la région de Tillabéri où la présence de personnes déplacées (PDI et réfugiés) a été signalée : Abala, Ayerou, Balleyara, Banibangou, Bankilaré, Gotheye, Ouallam, Téra, Tillabéri et Torodi²³.

Les typologies de sites pris en compte par cette évaluation sont les camps / sites de réfugiés ; les sites de personnes déplacées internes (formels) ; les sites de personnes déplacées internes (informels / spontanés) ; les localités avec personnes déplacées en famille d'accueil²⁴.

Tableau 1 : Nombre de sites / localités évalués par département

Département	Sites / localités évalués
Abala	2
Ayerou	4
Balleyara	1
Banibangou	3
Bankilaré	4
Gotheye	4
Ouallam	5
Téra	8
Tillabéri	10
Torodi	15
Total	56

Carte 1 : sites / localités couverts par l'évaluation



²³ Les sites à évaluer dans l'ensemble de la région de Tillabéri ont été pré-identifiés à l'aide de plusieurs sources d'information, telles que OCHA, le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, le Cluster Protection, le RRM, ainsi que le profilage des sites de déplacés réalisé par REACH dans la région de Tillabéri les mois de septembre et octobre 2020.

²⁴ Dans la suite du rapport, le terme « site » sera utilisé pour faire référence à l'ensemble des sites / camps / localités évalués.

Méthodes de collecte de données

La collecte de données a été réalisée entre le 30 mars et le 16 avril 2021.

Une méthodologie mixte a été adoptée incluant un volet quantitatif et un volet qualitatif.

Volet quantitatif : informateurs clés (IC)

Des entretiens en face à face ont été effectués par les équipes REACH auprès de 277 informateurs clés (IC) dans 56 sites, sur la base de trois questionnaires structurés²⁵ :

1. Un questionnaire sur la **situation générale en termes de protection**. Les IC ont été identifiés parmi les personnes déplacées (PDI ou réfugiés) ayant des connaissances sur le groupe de population auquel ils appartiennent, vivant dans les sites évalués, en matière de protection générale : deux IC (un par genre) dans chaque site au minimum ont été interrogés ;
2. Un questionnaire sur les **violences basées sur le genre (VBG)** et la **protection de l'enfance (PE)**. Les IC ont été identifiés parmi les personnes déplacées (PDI ou réfugiés), de préférence de genre féminin, ayant des connaissances spécifiques sur la protection de l'enfance et les VBG, vivant dans les sites évalués : un IC dans chaque site au minimum a été interrogé ;
3. Un questionnaire portant sur les **mécanismes de référencement** existants. Les IC ont été identifiés parmi les personnes travaillant dans les mécanismes de référencement et de suivi de la protection dans les sites / zones évalués : 10 IC par département au maximum ont été interrogés.

Les informateurs clés ont été identifiés via une première liste de vivier d'IC par site établis par les acteurs humanitaires intervenants dans les différents sites. Une analyse a été faite de cette liste par les équipes REACH en fonction des profils et des attentes spécifiques de l'évaluation pour sélectionner les IC répondant au mieux aux besoins de l'enquête.

Tableau 2 : Nombre d'informateurs clés (IC) interrogés par type de questionnaire

	Protection générale	VBG - PE	Mécanismes de référencement
# d'IC interrogés	135	74	68
# de sites évalués	55	53	53

Volet qualitatif : groupes de discussion

Pour le volet qualitatif, un total de 54 groupes de discussion (GD) ont été réalisés dans 10 sites pré-identifiés, auprès de participants répartis par groupe d'âge, de genre et de statut : filles déplacées (15-17 ans), garçons déplacés (15-17 ans), femmes déplacées (18+), hommes déplacés (18+), femmes hôtes (18+), hommes hôtes (18+).

Les sites évalués ont été identifiés à l'aide du Cluster Protection, en raison des tendances (notées surtout à partir de fin 2020) des personnes déplacées à se concentrer sur les sites les plus sécurisés, se trouvant souvent dans les chefs-lieux communaux et / ou départementaux²⁶. Les GD ont été donc réalisés dans les sites de déplacés de Bankilaré, Ayerou (site de réfugiés), Zongo (Téra), Tadress (Tillabéri), Gotheye, Torodi, Ouallam (site de PDI), Banibangou, Abala (site de réfugiés) et Zongo (Balleyara).

Entre 4 et 6 GD ont été réalisés dans chaque site évalué, sur la base de questionnaires semi-structurés, adaptés à l'âge des participants (adultes ou enfants), afin d'approfondir notamment les thématiques liés aux VBG et à la PE²⁷. Le choix du nombre de GD à mettre en place dans chaque site dépendait du type d'interaction existant entre les populations déplacées et les populations locales. Là où les deux groupes avaient tendance à partager des espaces et des ressources/services, des GD ont également été mis en place au sein de la population locale aussi (pour un total de 6 GD), autrement uniquement la population déplacée a été prise en compte (pour un total donc de 4 GD). Chaque groupe de discussion était composé de 6 à 14 personnes, sélectionnées en consultation avec le chef de la communauté et / ou du site : cela a permis d'assurer une certaine représentativité de la population concernée

²⁵ Les trois questionnaires sont disponibles en [ligne](#).

²⁶ Cf. UNOCHA, Niger - Situation des mouvements de populations Diffa, Tillabéri, Tahoua et Maradi, au 31 décembre 2020.

²⁷ Les questionnaires sont disponibles en [ligne](#).

au sein des GD, en sélectionnant des personnes de différentes tranches d'âge, de milieux sociaux-culturels variés et exerçant des activités différentes.

Chaque GD a été réalisés par deux enquêteurs REACH en charge de l'animation de la discussion et de la prise des notes. La transcription des informations collectés en format électronique a été ensuite effectuée par les mêmes enquêteurs en charge des GD, suite à une session de débriefing. Dans le cadre des groupes de discussions avec des mineurs, un protocole spécifique a été établi afin d'assurer le respect des principes de protection de l'enfance, et pour couvrir les aspects légaux relatifs à la participation des mineurs à cette activité²⁸.

Tableau 3 : Synthèse participants aux focus group

Site	Nbre de FGD	Nombre de participants par catégorie									
		Hôtes		PDI				Refugiés			
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Filles	Garçon	Hommes	Femmes	Filles	Garçon
Ouallam	4			10	10	11	10				
Abala	4							10	10	11	10
Tera (Zongo)	6	10	10	10	10	10	10				
Bankilaré	6	10	10	10	10	10	10				
Banibangou	6	10	10	10	10	10	10				
Gotheye	6	10	10	10	10	10	10				
Torodi	6	10	10	10	10	10	10				
Tadress	6	10	10	10	10	10	10				
Ayerou	4							10	10	10	10
Ballayira	6	10	10	10	10	10	10				
Total	54	70	70	80	80	81	80	20	20	21	20

Analyse

Données quantitatives

Les données collectées ont été compilées et nettoyées par REACH : les réponses controversées ont été interprétées et corrigées avec l'aide des enquêteurs et de leur chef d'équipe et les réponses incohérentes ont été supprimées. Une fois nettoyées, les données ont été analysées afin de mettre en évidence les différents indicateurs.

Les différents indicateurs sont analysés selon la proportion de sites et / ou d'IC, également, certains résultats sont rapporté en fonction du genre des IC, lorsque retenu pertinent et relevant. Pour obtenir des résultats en terme de proportion de sites, REACH a procédé à l'agrégation des différentes données par site, selon des critères de pondération préétablis, basés sur la fréquence des réponses ou sur la priorisation des informations / réponses considérées comme particulièrement pertinentes, bien que moins fréquentes. Enfin les résultats ont été également désagrégés et analysés au niveau départementales et communales.

Les analyses des chapitres 1 et 4 sont basés principalement sur les réponses des IC au questionnaire concernant la situation générale en termes de protection, les chapitres 2 et 3 sur le questionnaire VBG et PE, le chapitre 5 sur le questionnaire portant sur les mécanismes de référencement.

Les résultats de l'analyse ont été régulièrement triangulés avec des sources d'informations secondaires, en particulier les rapports de protection réalisés par les partenaires actifs dans la région de Tillabéri et / ou au sein du programme RRM.

Des fiches d'informations (4) ont été réalisées afin de présenter les résultats quantitatifs principaux de cette évaluation, concernant les différentes thématiques évaluées :

- [Sécurité, atteintes à l'intégrité et déplacements](#)
- [Violences basées sur le genre et protection de l'enfance](#)
- [Accès aux informations, services de base et documentation](#)
- [Mécanismes de référencement](#)

²⁸ Cf. annexe 2 dans les [termes de référence](#) de cette évaluation.

Données qualitatives

Pour les groupes de discussions, des données qualitatives ont été collectées et analysées par REACH, afin d'affiner l'interprétation des résultats des entretiens avec les IC. L'analyse à partir d'une grille de saturation a permis ensuite d'identifier les termes récurrents et les sujets de discussion les plus souvent cités par l'ensemble des participants lors des GD et de les considérer en fonction également de l'âge, du genre et du statut des participants. L'analyse a été soutenue par la consultation des notes manuscrites et des transcriptions (rapports) en format électronique des échanges de chaque GD. Toutes les observations supplémentaires (écrites ou orales) sur le déroulement des activités par les enquêteurs REACH responsables des GD ont été aussi prises en considération afin de clarifier les potentielles lacunes ou incompréhensions/incohérences dans les formulaires de prise de notes ou rapports. Certaines phrases spécifiques communiquées par les participants lors des GD et transcrites par les enquêteurs REACH ont été aussi retenues pour l'analyse lorsqu'elles ont été considérées comme particulièrement significatives.

Défis et limites

Etant donné les caractéristiques de l'évaluation et la méthodologie choisie, les limites suivantes doivent être prises en considération lors de la lecture des résultats :

- Comme les informations sont fournies par des IC et des participants aux groupes de discussion, les résultats sont indicatifs, et non représentatifs de la situation dans les sites évalués.
- En raison des conditions sécuritaires certains sites étaient inaccessibles au moment de la collecte de données, dont l'impossibilité dans ces sites de réaliser des entretiens face-à-face auprès des IC pour les équipes REACH.
- Malgré qu'une liste indicative de 71 sites à évaluer avait été établie au préalable (à l'aide de plusieurs sources d'information sur la présence et localisation des personnes en état de déplacement dans la région de Tillabéri), au moment de la collecte de données 56 sites ont été uniquement identifiés par les équipes REACH, suite à l'évolution dans la répartition des populations déplacées dans la région depuis le début de l'année 2021. En effet, dans la région il est signalé une forte tendance des PDI à se concentrer dans les localités / sites se trouvant dans les zones retenues comme les plus sécurisées, situées notamment dans (ou aux alentours des) chefs-lieux communales et / ou départementales. Pour cette raison, le nombre de sites évalués est inférieur à la cible initiale.
- Les résultats reposant sur les réponses des IC / participants aux GD, il existe une possibilité de biais dans les réponses, notamment dans l'optique de recevoir davantage d'assistance. Il y a également une probabilité que certaines problématiques de protection (tels que par exemple les cas d'atteinte à l'intégrité, de VBG ou de recrutement forcé des enfants / jeunes hommes) soient sous rapportées en raison de leur caractère sensible, bien que les enquêteurs REACH se soient efforcés de créer un climat de confiance propice au dialogue.
- Lors du nettoyage et analyse des résultats des entretiens auprès des IC ainsi que des GD, certaines difficultés ont été notées parmi les IC / participants aux GD dans la compréhension de certaines questions / sujets de débats, concernant surtout les mécanismes de référencement ou la différence entre les définitions de « incident sécuritaire » et « atteinte à l'intégrité ».
- Le fait que certaines parties des résultats sont basées sur les souvenirs et les perceptions des personnes enquêtées, cela pourrait créer un risque de biais sur certaines données rapportées.

RESULTATS

Chapitre 1. Déplacements, situation sécuritaire et atteintes à l'intégrité de la personne

La première partie de ce chapitre aborde les facteurs déterminants liés à la dynamique des déplacements des populations

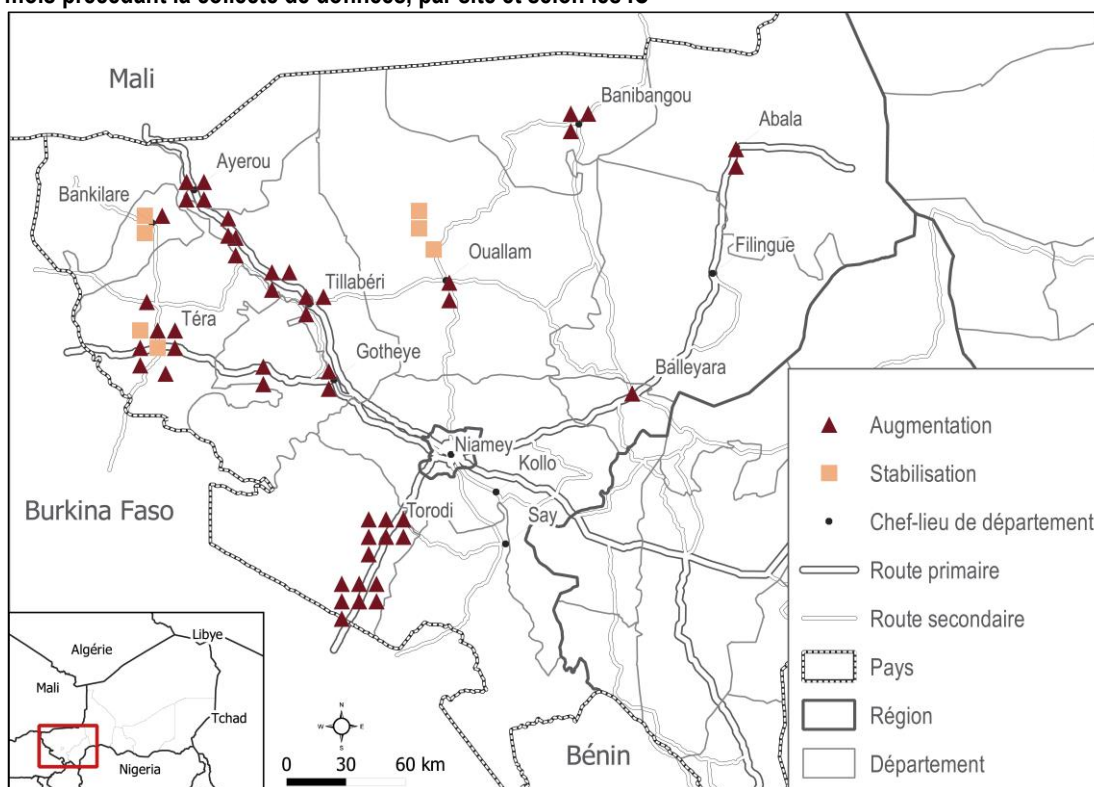
La deuxième partie donne une analyse sur la situation sécuritaire et les atteintes à l'intégrité des personnes vivant sur les sites évalués.

Partie 1 : Dynamiques des déplacements des populations

Le flux de déplacement des populations continue sur la plupart des sites, consécutivement aux menaces et attaques des groupes armés non étatiques qui deviennent quasiment récurrentes.

Les résultats de cette évaluation confirment cette dynamique de déplacement déjà relevée dans la phase d'analyse des données secondaires à travers différents rapports fournis par les acteurs de protection. En effet, **selon 70% des IC interrogés, le nombre de personnes déplacées (PDI et réfugiés) présents sur leur site a augmenté au cours des six mois précédant la collecte de données (carte 2)**, tandis que dans aucun site de la région les IC ont signalé une diminution du nombre de personnes déplacées.

Carte 2 : Evolution du nombre de personnes déplacées (PDI et réfugiés) installées sur les sites au cours des six mois précédant la collecte de données, par site et selon les IC



61% d'IC interrogés a rapporté que la majorité de la population déplacée a quitté les villages d'origine depuis plus d'un an, 27% de plus de sept mois. Les personnes se trouvant en état de déplacement depuis plus longtemps sont les réfugiés originaires du Mali, qui sont installées dans des sites à Abala, Ouallam et Ayerou désormais depuis plusieurs années (entre six et huit années). Les IC ont également signalé la présence de personnes originaires du Burkina Faso installées sur plusieurs sites dans les départements de Torodi et Bankilare s'agissant de déplacements plus récents (la moyenne de deux ans à Torodi et moins d'un an à Bankilare) par rapport aux réfugiés maliens.

Au cours des six mois précédant la collecte de données, **les sites qui ont vu leur population croître le plus (en proportion) ont été signalés principalement dans les départements d'Ouallam, Gotheye, Torodi et Téra** s'agissant de mouvements de PDI. Compte tenu du fait que la majorité des mouvements de PDI dans la région ne dépasse pas les limites du département d'origine, on peut estimer que ces quatre départements sont par conséquent ceux qui ont été concernés par l'afflux le plus important de PDI dans la même période.

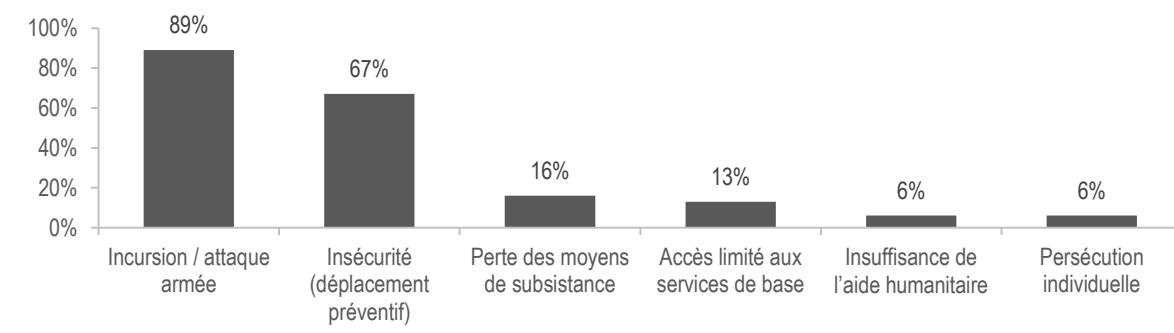
Les groupes de discussion, ainsi que l'analyse de données secondaires, montrent que les lieux d'accueil choisis par les déplacés sont les localités retenues comme étant les plus sécurisées (présence de forces de sécurité / services de protection) et / ou dont l'intégration avec les communautés locales est plus facilement réalisable (présence dans la localité d'accueil de ménages avec lesquelles il existe des liens familiaux)²⁹.

Dans 38% des sites évalués, une partie de la population déplacée s'était déjà déplacée au moins une fois avant leur arrivée sur le site actuel. Dans certains cas les déplacés étaient au troisième ou quatrième déplacements, s'agissant notamment des PDI installés au moment de la collecte de données dans les départements d'Ayerou et Bankilaré, ainsi que des réfugiés maliens (à Ouallam) et burkinabés (dans le département de Torodi).

Facteurs des déplacements

Les **facteurs des déplacements** les plus souvent cités par les IC sont en large majorité les incursions / attaques armées des villages d'origine de la part des groupes armés non étatiques (GANE), considérée désormais comme étant « endémique³⁰ » depuis quelques années, plutôt que les décisions préventives prises par les communautés en raison de l'insécurité. D'autres raisons citées moins fréquemment par les IC, telles que les difficultés d'accès aux moyens de subsistance et / ou aux services de base (souvent signalées dans les départements de Gotheye et Téra) peuvent être aussi liées à la dégradation du contexte sécuritaire dans la région, ainsi qu'aux restrictions des mouvements imposés par les mesures d'état d'urgence (**figure1**).

Figure 1 : Principaux facteurs de déplacements, selon les IC³¹



Ces conclusions sont également confirmées par les données secondaires provenant d'autres sources traitant la constante dégradation de la situation sécuritaire et de l'accès aux moyens de subsistance³².

La présence de tensions sur les axes liées aux activités des GANE limite la libre circulation et l'accès aux moyens de subsistance et aux marchés pour les communautés selon certaines sources³³. Il a été signalé que, dans l'impossibilité d'accéder aux champs et aux marchés, des villages agricoles entiers se sont vidés de leurs populations. En plus des conséquences sur les échanges commerciaux, une telle situation constitue une contrainte supplémentaire pour le déroulement de la campagne agricole. Au mois de mai 2021, malgré les marchés

²⁹ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD). Cf. aussi par exemple DRC, Evaluation Rapide de Protection (ERP), département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Dessa, 04 mai 2021](#).

³⁰ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [site de Diomana, 07 avril 2021](#).

³¹ Les IC pouvaient choisir plusieurs options de réponses (question à choix multiples). Tout au long du document, lorsque la somme des données représentées dépasse 100%, il s'agit de questions à choix multiples.

³² Voir par exemple les affrontements et les tensions intercommunautaires dans le département de Banibangou (Cf. IRC, ERP, département de Balleyara, site de Balleyara, du 21 au 22 mai 2021).

³³ « ...nous nous ne pouvons plus voyager pour des risque d'enlèvements... » (information remonté par les participants garçons PDI lors du GD à Balleyara le 08 avril 2021). Cf. aussi UNHCR, [Rapport mensuel de monitoring de protection, Tahoua – Tillabéri](#), mai 2021.

dans la région étaient bien approvisionnés, il a été rapporté que les prix des produits alimentaires dépassaient de 15-30 pour cent les niveaux de l'année 2020 et de la moyenne quinquennale. Cette augmentation représente une tendance alarmante, qui aggrave une situation déjà précaire. L'insécurité alimentaire dans la majorité des départements de la région est classifiée en état de crise (Phase 3 de l'IPC³⁴), et les aides alimentaires parviennent difficilement aux ménages dans le besoin car l'insécurité chronique limite toujours l'espace humanitaire et l'accès aux populations vulnérables³⁵.

L'insécurité a également un impact important sur l'élevage. Ainsi, l'exposition aux risques des vols d'animaux et les contraintes à la mobilité des éleveurs et de leur bétail sont les raisons à la base de la concentration accrue des troupeaux dans les zones les plus sécurisées, aggravant potentiellement la pression sur la terre et les ressources³⁶. Le niveau d'insécurité dans la région de Tillabéri serait si élevé que **dans une localité sur quatre la majorité de la population souhaiterait quitter les propres villages**, afin de se mettre à l'abri de l'insécurité et de pouvoir accéder aux moyens de subsistance³⁷.

Incidents sécuritaires dans la région (Janvier – Mai 2021)

Selon les données mises à disposition par Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED), dans les cinq premiers mois de l'année 2021, il a été enregistré plus de 80 incidents sécuritaires (presque entièrement attribuables aux GANE), incluant des violences contre les civils, pillages et destructions de biens et de propriétés, conflits armés et explosions. Comme montre la **carte 3**, les départements les plus concernés par ces incidents sont Banibangou (16 incidents), Torodi (14), Tillabéri (13), Téra (12) et Ouallam. Des conflits armés (entre les GANE et les forces de sécurité / groupes d'autodéfense communautaires) ont eu lieu plus souvent à Banibangou³⁸ et Téra. Egalement, des incursions armées contre les populations civiles surtout dans la partie Nord de la région, des vols / pillages à Tillabéri et Téra, des enlèvements et des explosions d'EEL (engin explosif improvisé) ont été enregistrés dans le département de Torodi. La fréquence de ces incidents dans la région et le nombre correspondant de décès ont été signalés comme étant en augmentation pendant la période mai 2020 – mai 2021 : le nombre d'incidents et de décès enregistrés uniquement le mois de mai 2021 dépassait en effet la moyenne des incidents (+26%) et des décès (+60,4%) mensuels enregistrés au cours de la période³⁹.

³⁴ Integrated Food Security Phase Classification (IPC)

³⁵ Cf. FEWS, [Niger Key Message Update : Les attaques des groupes armés s'élargissent de plus en plus aux populations civiles et aux zones plus au Sud](#), mai 2021.

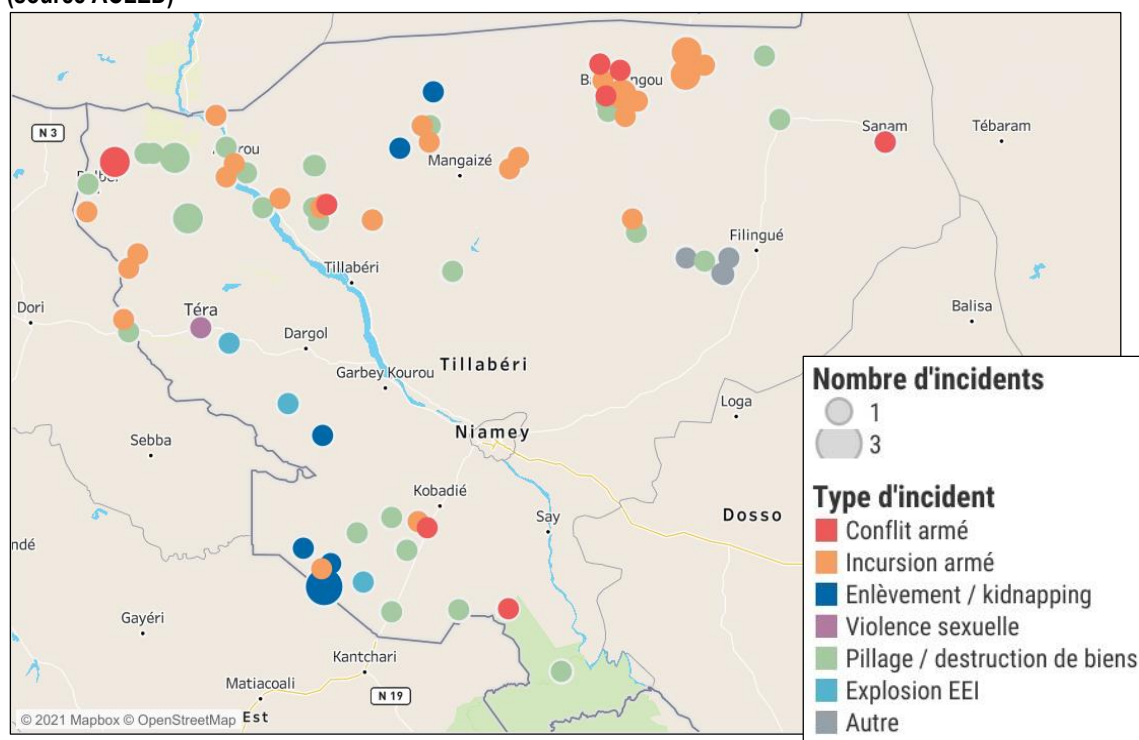
³⁶ Cf. FEWS, [Niger Perspectives sur la sécurité alimentaire](#) - Juin 2021 à Janvier 2022.

³⁷ Cf. REACH, [Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#), fiche d'information, Mars 2021.

³⁸ Les risques de conflits intercommunautaires, alimentés parfois par la formation de groupes armés d'autodéfense, sont rapportés notamment dans les départements frontaliers avec le Mali, particulièrement dans le département de Banibangou (Cf. UNHCR, [Rapport mensuel de monitoring de protection, Tahoua – Tillabéri](#), mai 2021).

³⁹ Les données sont mis à disposition par ACLED, Armed Conflict Location & Event Data Project; www.acleddata.com.

Carte 3 : incidents sécuritaires rapportés dans la région de Tillabéri au cours de janvier - mai 2021, par type d'incident (source ACLED)



Séparations familiales et intentions futures

Le caractère forcé et soudain de la plupart des déplacements alimente les **séparations familiales**. La majorité d'IC a signalé en effet la présence d'une partie de personnes déplacées ayant laissé des membres de leur famille dans les villages d'origine. Dans les départements de Bankilaré, Ouallam et Balleyara, en particulier, plus de 30% d'IC ont signalé que l'ensemble des déplacés ont laissé une partie de leur famille dans les villages d'origine. La présence d'enfants séparés ou non accompagnés parmi les populations déplacées a été également mentionnée par la majorité des groupes de discussion (GD), s'agissant parfois d'enfants à la recherche de meilleures conditions de vie⁴⁰. Ce dernier aspect montre donc le caractère « volontaire⁴¹ » de certaines séparations familiales, ce qui a été plus souvent rapporté auprès des personnes déplacées dans les départements d'Abala, Torodi et Bankilaré.

Concernant les **intentions futures** des déplacés, selon la large majorité d'IC (77%) l'ensemble des déplacés envisageait de rester dans le site actuel pendant les trois mois suivant la collecte des données, malgré les pressions subies dans certains cas de la part des autorités nigériennes pour planifier leur retour dans les zones d'origine⁴². Cependant des intentions de retour volontaire aux villages d'origine ont été également remontées par une partie significative d'IC dans les départements d'Abala (50% d'IC), Bankilaré (48%) et Téra (24%)⁴³.

⁴⁰ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD). Les résultats de l'Evaluation multisectorielle des besoins (MSNA 2020) avaient déjà permis d'identifier une tendance des femmes et des enfants à se déplacer en priorité, en envisageant un regroupement familial (des hommes) dans un deuxième temps (Cf. REACH, [MSNA 2020 - Analyse rapide sur le genre](#), avril 2021). Des déplacements en plusieurs vagues, tout en priorisant les mouvements des femmes et des enfants, sont également rapportés par plusieurs sources (cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Famalé, 5 mai 2021](#)). Dans le site de PDI de Torodi, en mai 2021 il a été estimé que les femmes et les enfants représentaient jusqu'à 80% des nouveaux déplacés (DRC, ERP, département de Torodi, [commune de Torodi, 27 mai 2021](#)).

⁴¹ La définition du caractère « volontaire » ou « involontaire » des séparations familiales a été laissée à la discrétion des IC.

⁴² « I really don't know how to deal with this situation. Authorities encouraged us to return home and reassured they will do their utmost to secure our village. But I am really afraid to go back there... » (UNICEF, ["We had no choice. Either we flee or we die"](#), May 2021).

⁴³ « ...Seulement notre seul souhait c'est de rentrer chez nous... » (information remonté par les filles réfugiées lors du GD à Abala le 09 avril 2021).

Relations entre les populations déplacées et les communautés hôtes

Depuis début 2021, dans la région de Tillabéri, il est noté une tendance des déplacés à se concentrer dans les sites / localités situés dans les zones retenues comme les plus sécurisées, se trouvant notamment dans (ou aux alentours des) les chefs-lieux de commune et / ou de département. Par rapport à la situation en 2020, cette dynamique a provoqué par conséquent la disparition de certains sites et l'augmentation du nombre de personnes déplacées par site, tout en aggravant la pression sur les ressources / services dans les zones d'accueil. Cette situation pourrait potentiellement mettre en cause l'état des relations entre les populations déplacées et les communautés hôtes, impacter négativement les capacités d'accueil de ces dernières.

Néanmoins, les IC ont généralement remonté que les relations entre les déplacés et les communautés hôtes dans les localités d'accueil étaient positives et collaboratives⁴⁴. En effet, 99% d'IC ont rapporté qu'il n'y avait aucune tension entre les deux groupes, et selon 86% d'IC les communautés hôtes étaient prêtes à accueillir les déplacés aussi longtemps que nécessaire. 14% d'IC ont toutefois signalé que cette capacité d'accueil était toutefois limitée, surtout dans les départements de Gotheye, Téra et Torodi, ainsi que dans les localités ayant le plus grand nombre de personnes déplacés (Abala et Ayerou).

Capacité d'accueil des populations hôtes par site et selon les IC

Cette capacité limitée d'accueil s'explique surtout par des difficultés liés aux partages des ressources alimentaires avec les ménages déplacés, les familles d'accueil ayant parfois du mal à garantir leur propre sécurité alimentaire.⁴⁵ Les pressions sur les services de base, par exemple les points d'eau, et l'impact négatif qui en résulte sur l'efficacité de ces services (par exemple la prolongation des files d'attente au niveau des points d'eau) risquent d'être également des facteurs de tension entre les deux communautés. En plus, en absence de sites spécifiques dédiés à l'accueil des personnes déplacés, l'afflux massif de ces derniers met en cause aussi les capacités d'accueil de la part des communautés hôtes.⁴⁶ Lors de six GD certains participants ont signalé que les déplacés se sentaient exposés au risque d'éviction, à cause de l'intérêt des propriétaires des terres occupées par les déplacés pour récupérer leur parcelle en vue de la saison agricole imminente⁴⁷.

D'autres signaux pouvant indiquer l'existence de possibles tensions parfois relevées pendant les GD : les frustrations liées au partage de l'aide humanitaire, la tendance de certains membres de la communauté hôte à « exploiter » le travail des PDI et les inquiétudes de la population locale face à la forte augmentation du nombre de personnes déplacées⁴⁸. Des inquiétudes pouvant perturber la cohésion sociale, manifestées surtout par les femmes et les filles, sont liées également au partage des logements et à la consécution de la forte promiscuité entre les membres des ménages déplacés et ceux des familles d'accueil⁴⁹.

Partie 2 : Exposition aux risques sécuritaires et de protection

Situation sécuritaire dans les sites de déplacés

En dépit du fait que les populations déplacées trouvent souvent refuge dans des sites / localités considérés comme étant les plus sécurisés, les IC ont parfois signalé que ces personnes restent cependant exposées à des incidents

⁴⁴ Les bonnes relations s'expliquent souvent grâce à l'existence aussi de liens de parenté entre les déplacés et les personnes faisant partie des communautés hôtes (cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Sakoiri, [Site des déplacés internes de Sakoiri, 18 mai 2021](#)).

⁴⁵ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, [site de Tillabéri, 27 avril 2021](#).

⁴⁶ Dans certains cas, les difficultés des déplacés à garantir le paiement des loyers peuvent créer ainsi des tensions sur le long terme avec les propriétaires des maisons. (Cf. par exemple DRC, ERP, département de Torodi, [commune de Torodi, 27 mai 2021](#)).

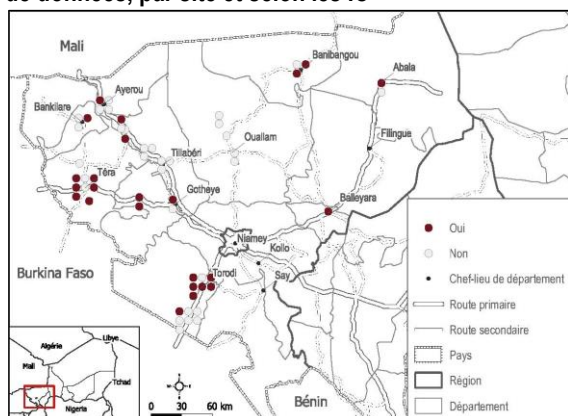
⁴⁷ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD). Dynamique confirmée aussi par d'autres sources d'information (cf. par exemple DRC, ERP, département de Gotheye, commune de Gotheye, [Site des déplacés internes de Gotheye, 21 avril 2021](#) ; DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [site de Diomana, 07 avril 2021](#)).

⁴⁸ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

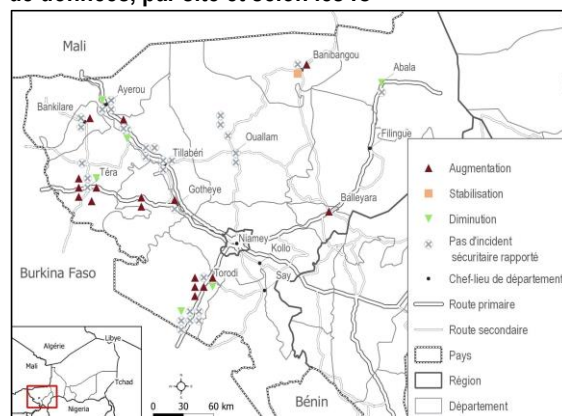
⁴⁹ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Dessa, 04 mai 2021](#).

sécuritaires⁵⁰ même dans les lieux d'accueil, ce qui montre donc l'existence d'un problème de sécurisation de ces lieux. En effet, **plus de 20% d'IC ont signalé que des incidents sécuritaires ont eu lieu sur les sites de déplacés au cours des six mois précédant la collecte de données (carte 4)**. Parmi ceux-ci, selon 38% d'IC les incidents ont été « fréquents » (au moins une fois par semaine), et plus de 70% a signalé une **augmentation du nombre d'incidents sécuritaires sur le site**, au cours de la même période (**carte 5**)⁵¹. Cette augmentation a été remontée plus souvent dans les sites se trouvant le long de la frontière avec le Burkina Faso, dans les départements de Bankilaré, Gotheye, Téra et Torodi.

Carte 4 : Sites dans lesquels des incidents sécuritaires ont eu lieu au cours des six mois précédant la collecte de données, par site et selon les IC



Carte 5 : Evolution des occurrences d'incidents sécuritaires au cours des 6 mois précédant la collecte de données, par site et selon les IC



Les **types d'incidents sécuritaires** les plus souvent rapportés par les IC étaient les violences physiques contre les civils, suivi par les violations au droit de la propriété (vols / braquages, extorsions) et les attaques contre les services de base (écoles ou centres de santé). Plusieurs sources d'informations soulignent que les déplacés sont exposés aux agressions physiques surtout lorsqu'ils s'éloignent du site pour aller chercher de l'eau et de la nourriture, collecter du bois, ainsi que pour pratiquer la défécation à l'air libre (DAL) etc⁵². En effet lors des GD les participants ont souvent mentionné l'assistance en nourriture et la sécurisation de l'accès aux services d'hygiène (eau et toilettes / latrines) parmi leurs besoins prioritaires, afin de limiter l'exposition aux risques d'agressions / enlèvements notamment pour les femmes et les enfants qui se rendent en brousse, dans les champs et / ou près des rivières⁵³. D'autres incidents rapportés plus rarement par les IC, tels que les tensions intercommunautaires et / ou les explosions d'EEI, montrent que les sites de déplacés ne sont pas épargnés par ces « nouveaux » menaces sécuritaires qui affectent la région de Tillabéri (**figure 2**).

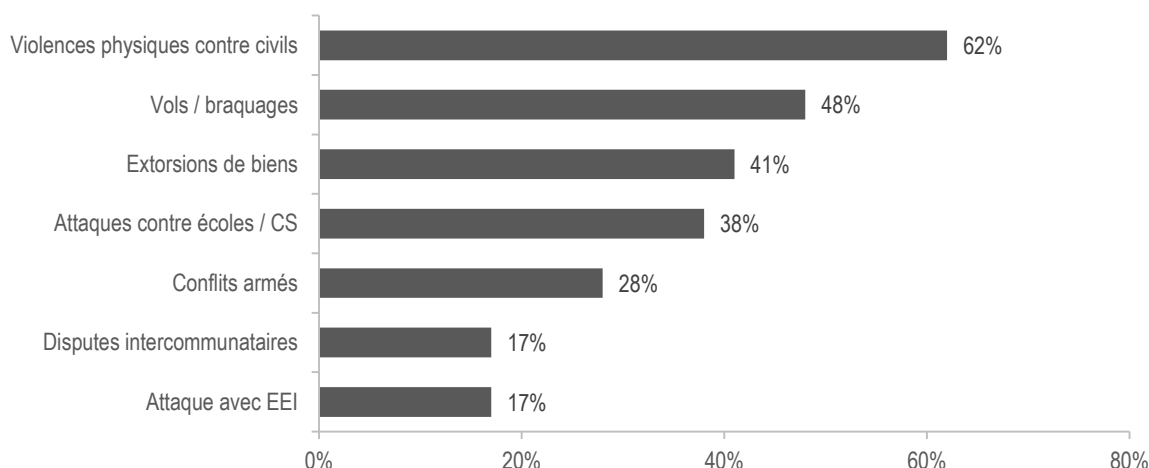
⁵⁰ La définition d'« incidents sécuritaires » utilisée pour cet exercice a été la suivante : tout type d'incident qui remet en cause la sécurité des personnes déplacées se trouvant sur le site actuel, et qui affecte une partie importante de cette population. Exemples : combats entre groupes armés ; disputes inter communautaires ; vols / braquages ; extorsions de biens ou argent de la part de groupes armés ou bandes criminelles ; violences physiques contre les civils (attaques / meurtres) ; recrutements / association des enfants dans les groupes armés ; attaques contre les écoles et / ou centres de santé etc.

⁵¹ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté que des incidents ont eu lieu dans le site au cours des six mois précédant la collecte de données.

⁵² Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Sakoir, [Site des déplacés internes de Sakoir, 18 mai 2021](#).

⁵³ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD) : « ...recevoir de l'assistance alimentaire permet aux plus vulnérables de ne pas devoir se déplacer trop pour chercher à manger, et de rester donc à l'abri des risques d'ordres sécuritaires liés aux déplacements... » (information remonté par les participants hommes de la population hôte lors du GD à Tadress - Tillabéri le 01 avril 2021).

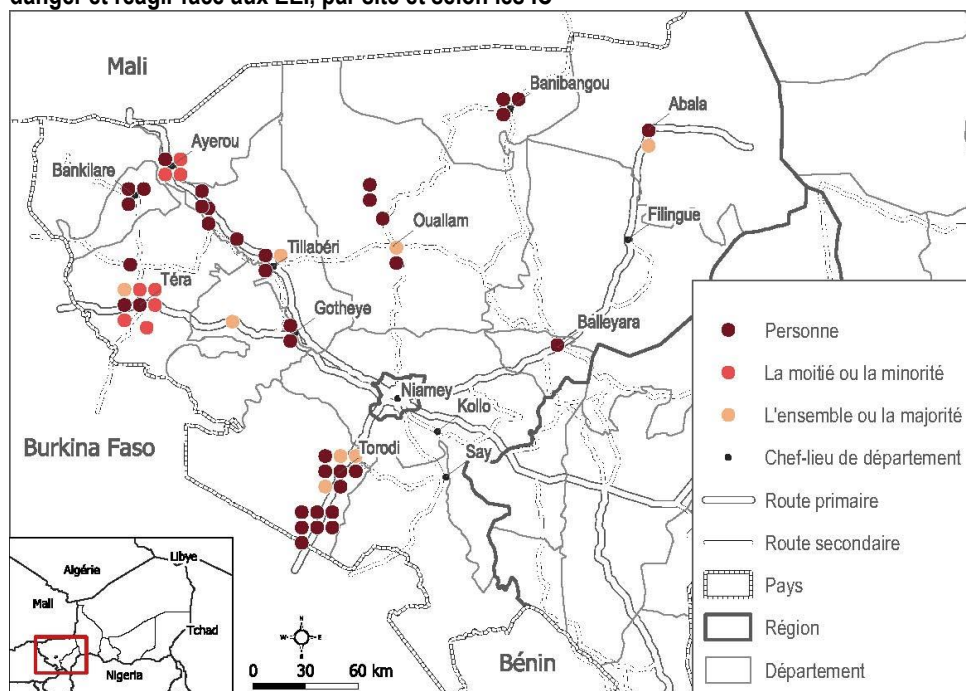
Figure 2 : Principaux types d'incidents sécuritaires ayant eu lieu dans les sites de déplacés au cours des six mois précédant la collecte de données, selon les 21 % des IC ayant rapporté des incidents sécuritaires



Parmi les IC ayant rapporté ces incidents sécuritaires, 11) ont signalé également des cas d'enlèvements / kidnapping, notamment dans les sites se trouvant dans la bande frontalière avec le Burkina Faso, ainsi que dans le département de Banibangou. Selon 8 de ces IC, l'occurrence des cas d'enlèvements sur les sites des déplacés (ou dans la localité aux alentours) aurait augmenté au cours des six mois précédant la collecte de données.

Les **risques liés à l'explosion d'EEI** étant de plus en plus alarmant dans la région⁵⁴, la sensibilisation des personnes déplacées sur cette menace semble faible. En effet, dans 70% des sites évalués, les IC ont rapporté qu'aucune personne n'a bénéficié d'une sensibilisation sur comment reconnaître le danger et comment se comporter face aux EEI. En conséquence, le besoin de recevoir ce type de sensibilisation est fortement souhaité par la large majorité (selon 84% des IC) des populations déplacées, ainsi que par les communauté hôtes.

Carte 6 : Partie estimée de la population ayant bénéficié d'une séance de sensibilisation sur comment reconnaître le danger et réagir face aux EEI, par site et selon les IC

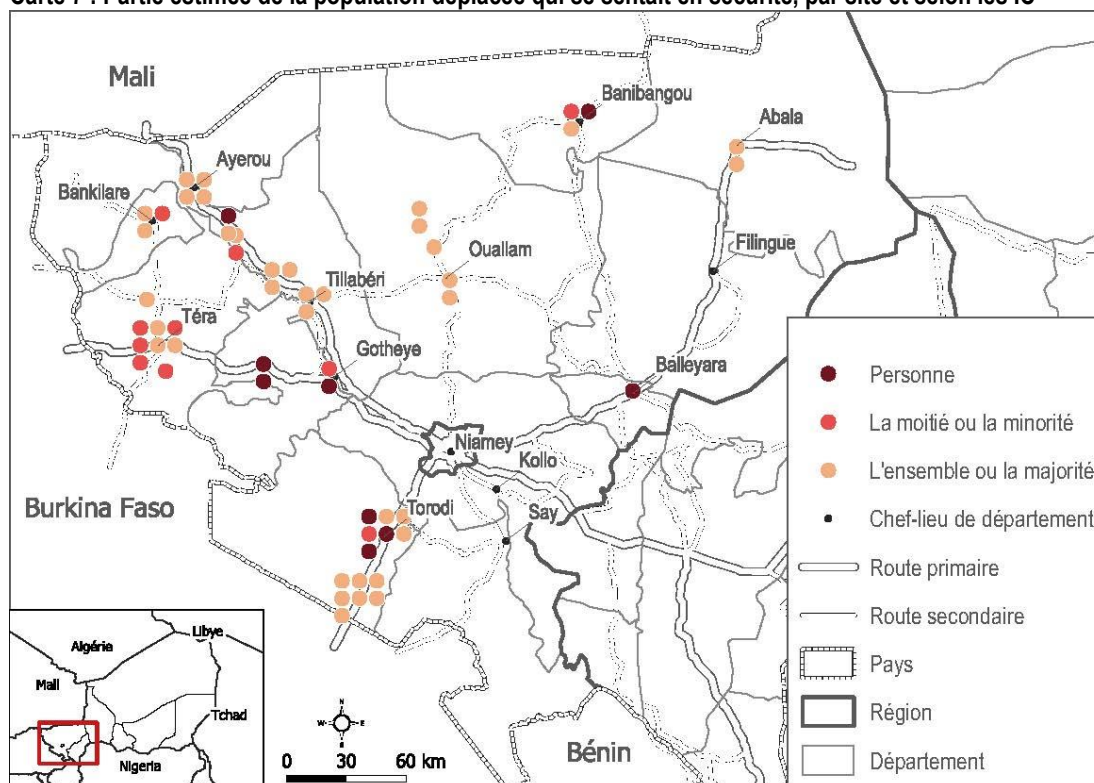


⁵⁴ L'analyse des incidents sécuritaires dans la région suggère que le département de Torodi concentre la plupart des incidents EEI enregistrés depuis le début de l'année 2021 (en particulier dans la commune de Makalondi), ayant ciblés / affectés à la fois des équipes militaires et des civils.

Perception des menaces sécuritaires dans les sites des déplacés

Dans les sites / localités d'accueil, **15% d'IC a rapporté que la majorité des déplacés ne se sentait pas en sécurité**, surtout ceux vivant dans les départements de Gotheye, Téra, Torodi et Banibangou (**carte 8**). Un climat de « psychose » générale au sein des populations déplacées a été en effet signalé par les participants aux GD, ainsi que par d'autres sources⁵⁵. Malgré que la présence des forces de sécurité nigériens (FDS) était généralement aperçue comme rassurante⁵⁶, selon 59% des 15% d'IC ayant rapporté des inquiétudes liées à la sécurité, l'activisme des GANE aux alentours des sites / localités d'accueil représentait la principale raison d'inquiétude, suivie par les risques liés aux tensions intercommunautaires (41%), aux agressions physiques⁵⁷ (32%), aux vols d'animaux (32%) et d'autres biens (26%)⁵⁸. Les filles mineures pendant les GD ont souvent cité aussi que le risques d'être expulsé des terres et / ou des abris occupés constituent une forte et constante raison d'inquiétude et d'incertitude par rapport à la propre sécurité.

Carte 7 : Partie estimée de la population déplacée qui se sentait en sécurité, par site et selon les IC



Uniquement 34%⁵⁹ des IC ont confirmé que des actions ont été prises à ce propos, notamment en ce qui concerne le renforcement des patrouilles, la sensibilisation des populations sur la sécurité / protection, ainsi que la mise en place de sessions de concertation parmi les membres des communautés. Bien que dans la majorité des cas le niveau de satisfaction lié à ce genre d'initiatives était positif, des besoins / souhaits d'amélioration ont été toutefois

⁵⁵ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD). « ...les enfants ne sortent même pas en dehors des heures de classe... » (information remonté par les participants filles de la population réfugiée lors du GD à Abala le 09 avril 2021). Voir par exemple DRC, ERP, Département de Tillabéri, commune de Sakoiri, [Site des déplacés internes de Sakoiri, 18 mai 2021](#)

⁵⁶ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD). Cependant il faut noter que dans la zone de Téra la présence de forces de sécurité étrangers (Tchadiens) était par contre cause d'inquiétudes, surtout auprès des femmes à la fois déplacées que faisant partie de la communauté hôte.

⁵⁷ Les participants aux GD (notamment les femmes et les filles) ont souvent évoqué la peur d'être victime d'agression ou d'enlèvement le long des trajets pour aller chercher de l'eau, collecter du bois ou pratiquer la défécation à l'air libre. Cette inquiétude serait parfois tellement élevée que « ...les femmes ne sortent même pas de la maison... » (information remonté par une partie des participants hommes de la population hôte lors du GD à Torodi le 01 avril 2021).

⁵⁸ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'une frange importante de la population ne se sentait pas en sécurité au sein du site, au moment de la collecte de données.

⁵⁹ Pourcentage calculé sur le total d'IC ayant rapporté que des incidents ont eu lieu dans le site au cours des six mois précédant la collecte de données.

remonté pour avoir plus de sensibilisation / formation en matière de sécurité et protection, pour augmenter la présence / efficacité des différents comités de protection⁶⁰, ainsi que pour renforcer la régularité des patrouilles par les forces de sécurité (notamment dans le département de Gotheye). Selon les IC, ces actions de prévention / réduction des occurrences des incidents étaient particulièrement faibles dans les départements de Bankilaré, Téra et Banibangou.

Au-delà de la protection fournie par les autorités locales, par le réseau familiale / amicale ou par les services de sécurité, les personnes déplacées ne semblaient pas disposer d'autres particulières stratégies communautaires pour se protéger des incidents sécuritaires⁶¹.

Figure 3 : Proportion d'IC rapportant qu'aucune action a été prise au cours des 6 mois précédant la collecte de données pour prévenir et / ou réduire les occurrences d'incidents sécuritaires dans le site / la localité⁶²

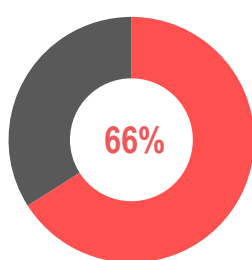
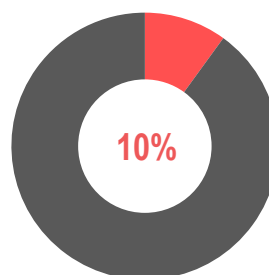


Figure 4 : Proportion d'IC rapportant que les actions entreprises pour prévenir et / ou réduire les occurrences d'incidents sécuritaires sont inefficaces⁶³



Atteintes à l'intégrité de la personne⁶⁴

Lors de l'évaluation il a été noté une certaine réticence de la part des IC à partager des informations concernant leur exposition aux cas d'atteintes à l'intégrité de la personne. Cette réticence a été constatée notamment auprès des IC déplacés, interrogés individuellement ou ayant participé aux GD, surtout concernant les atteintes liées au genre et / ou envers l'enfance. Les raisons de cette réticence peuvent être plusieurs⁶⁵ : intérêt à cacher l'existence de problématiques communautaires pouvant empêcher / limiter l'accès à l'assistance humanitaire, peur de s'exposer en tant qu'informateur sur un sujet retenu sensible, manque de confiance envers les enquêteurs REACH ou peur d'être jugés / stigmatisés (surtout parmi les filles⁶⁶).

Si parmi les IC déplacés seulement 21% ont signalé des cas d'atteintes à l'intégrité dans le site d'accueil au cours des six mois précédant la collecte de données (surtout dans les sites se trouvant dans la bande frontalière avec le Burkina Faso, en particulier à Gotheye, Tillabéri et Torodi) l'analyse des réponses fournies par les IC ayant des rôles au sein des mécanismes de référencement des cas de protection semble suggérer une situation plus alarmante. En effet, des **cas d'atteintes à l'intégrité ont été rapportés par les IC dans 60 % sites évalués** au

⁶⁰ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

⁶¹ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

⁶² Pourcentage calculé sur le total d'IC ayant rapporté que des incidents ont eu lieu dans le site au cours des six mois précédant la collecte de données.

⁶³ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'une action a été prise au cours des six mois précédant la collecte de données pour prévenir et / ou réduire les occurrences d'incidents sécuritaires.

⁶⁴ La définition d'« atteintes à l'intégrité de la personne » utilisée par cette exercice était la suivante : dommages volontaires ou non à l'intégrité physique (droit à la vie et droit au respect du corps) ou psychique (droit à la dignité et au respect de la santé mentale) de la personne. Exemples : viol ; agression sexuelle ; agression physique ; déni de ressources, d'opportunités et de services ; agression psychologique ; mariage forcé / précoce ; travail forcé et exploitation.

⁶⁵ Considérations émis par les staff REACH en charge de la collecte des données.

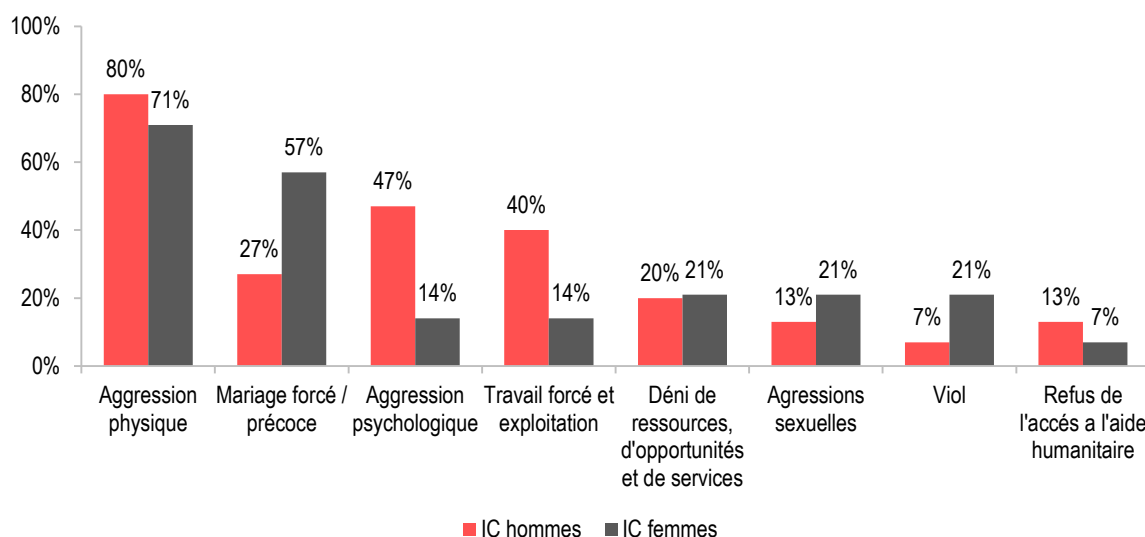
⁶⁶ A cet égard, il est intéressant de noter que, contrairement aux hommes, femmes et aux enfants, les filles ont signalé l'existence de cas d'atteintes à l'intégrité de la personne uniquement dans un groupe de discussion (réalisé sur le site de Torodi).

cours de la même période, de manière assez fréquente aussi dans les départements de Ayerou et Téra. L'analyse des données qualitatives issues des groupes de discussion suggère que cette problématique était considérée comme étant particulièrement alarmante par les IC se trouvant sur les sites de déplacés à Torodi.

Les **types d'atteintes** les plus souvent signalés étaient les agressions physiques et psychologiques ainsi que les mariages forcés et précoces. Ces derniers ont été rapportés surtout par les IC femmes, qui ont aussi remontés plus fréquemment des cas de viol et d'agression sexuelle (comme montre la **figure 2**). A noter également un pourcentage important d'IC hommes qui ont cité la problématique du travail forcé et de l'exploitation, ces tendances ont été confirmées également par les participants aux GD. Selon les IC adultes, les atteintes à l'intégrité seraient notamment la conséquence des frustrations provoquées par les difficiles conditions de vie, le manque de ressources, des sentiments de « jalousie » suite à la disparité des conditions de vie (parmi les déplacés et / ou entre ces derniers et les communautés hôtes).

Dans presque la moitié des GD, les enfants ont souvent cité des cas de violence d'adultes sur les enfants. Très rarement il s'agit de violences perpétrées au sein du ménage ainsi que des cas d'agression verbale entre pairs, notamment au niveau des écoles, sous formes de discriminations et / ou d'insultes / moqueries liées aux origines des enfants et à leur précaires conditions de vie⁶⁷.

Figure 5 : Principaux types d'atteintes à l'intégrité de la personne, selon les IC déplacés. Pourcentage distincts en fonction du genre des IC⁶⁸



Les IC travaillant dans les mécanismes de référencement ayant signalé des cas d'atteinte sur les sites (**carte 9**) ont rapporté assez régulièrement (84%⁶⁹) que le nombre de ces atteintes était en augmentation au cours des six mois précédant la collecte de données, à cause surtout de la dégradation de l'accès aux moyens de subsistance et aux services de base, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de personnes déplacées sans aucune occupation (**figure 5**). D'autres facteurs mentionnés souvent par les IC, tels que la détérioration des conditions des abris (43%), montrent que les **difficiles conditions de vie sont le principal facteur à la base des atteintes à l'intégrité des personnes**. La dégradation de ces conditions de vie pourrait être également la conséquence de l'augmentation constante du nombre de personnes déplacées sur les sites (comme déjà mentionnée dans la partie 1 de ce

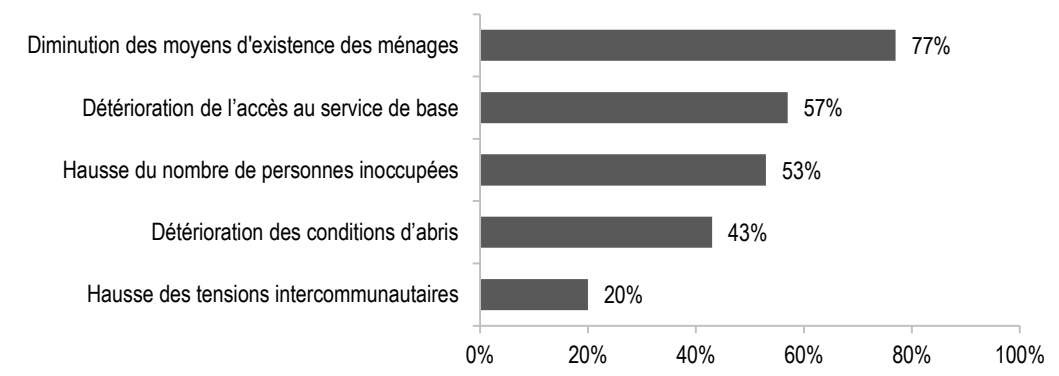
⁶⁷ Les victimes des insultes verbales sont qualifiées comme étant « ...des enfants de la rue sans foyer, et malnutris... » (information remonté par les participants garçons PDI lors du GD à Bankilaré le 09 avril 2021).

⁶⁸ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'au moins une partie de la population a été confrontée à des atteintes à l'intégrité de la personne dans le site, au cours des six mois précédant la collecte de données.

⁶⁹ Pourcentage calculé sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté une augmentation des cas d'atteintes à l'intégrité, au cours des six mois précédant la collecte de données.

chapitre), qui forcent les personnes à devoir se déplacer plus à la recherche des moyens de subsistance / services, ainsi qu'à vivre dans un état accru de promiscuité⁷⁰.

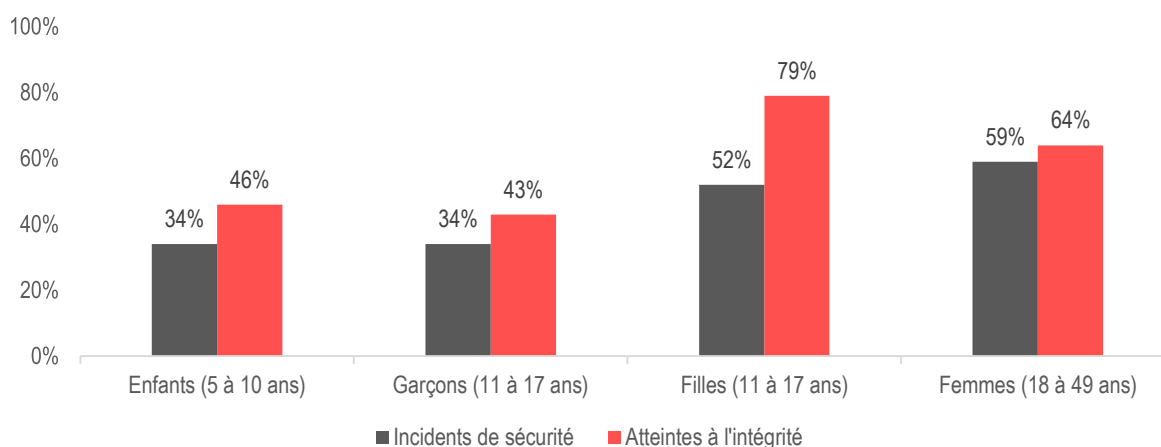
Figure 6 : Principales raisons à l'augmentation des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant la collecte de données, selon les IC travaillant dans les mécanismes de référencement, par proportion de sites⁷¹



Groupes de population déplacée plus affectés par les incidents sécuritaires et les atteintes à l'intégrité de la personne

Selon le UNHCR, la catégorie la plus affectée par les incidents de protection dans la région de Tillabéri est celle des hommes adultes, alors qu'une hausse a été notée dans la proportion de femmes et enfants victimes d'agressions physiques à partir du début 2021⁷². Si on considère uniquement les populations déplacées, les résultats de cette évaluation démontrent cependant une plus forte exposition des filles (de 11 à 17 ans) et des femmes adultes aux incidents sécuritaires et / ou aux problèmes de protection, suivi par les garçons et les enfants de cinq à dix ans.

Figure 7 : Groupes de populations déplacés les plus affectés par les incidents de risques de protection sur les sites, selon les IC travaillant dans les mécanismes de référencement



⁷⁰ La "promiscuité" est une problématique souvent citée expliquant l'exposition des femmes et des enfants aux risques de protection sur les sites / lieux d'accueil de déplacés (Cf. les évaluations rapides de protection réalisées dans le cadre du programme RRM, par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Famalé, 5 mai 2021](#) ; DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Dessa, 04 mai 2021](#) ; DRC, ERP, département de Gotheye, commune de Gotheye, [Site des déplacés internes de Gotheye, 21 avril 2021](#)).

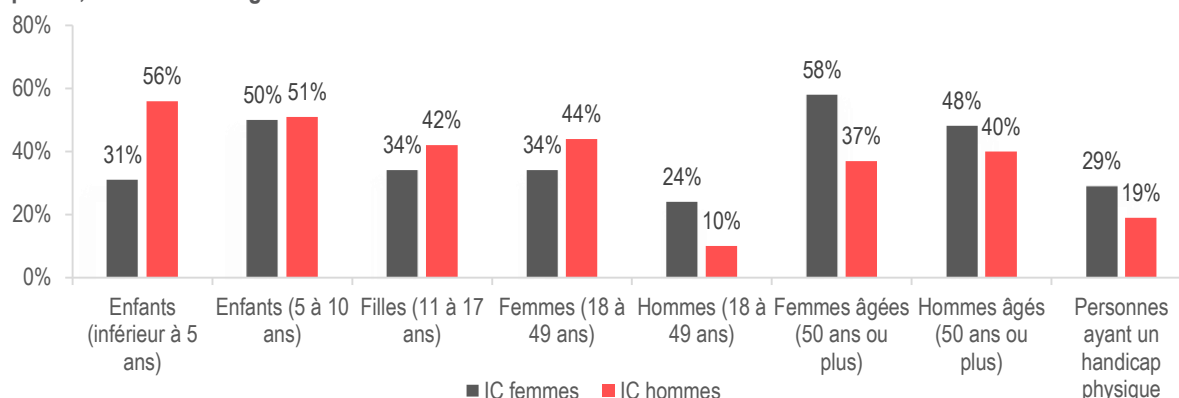
⁷¹ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté une augmentation des cas d'atteintes à l'intégrité, au cours des six mois précédant la collecte de données.

⁷² Cf. UNHCR, [Rapport mensuel de monitoring de protection, Tahoua – Tillabéri](#), mai 2021.

Cette exposition aux risques de protection contribue à aggraver la **vulnérabilité** de ces catégories de population. A ce propos, les réponses fournies par les IC suggèrent en effet que les catégories les plus vulnérables (de manière générale en terme de protection) parmi les populations déplacées étaient des mineurs (moins de 18 ans), les personnes âgées de plus de 50 ans, et les femmes adultes (de 18 à 49 ans). En regardant le genre de l'IC, il est ressorti que les IC femmes étaient plus préoccupées par la vulnérabilité des personnes âgées, tandis que les IC hommes étaient plus souvent préoccupés par la situation des enfants de moins de cinq ans. Les participants aux GD ont souligné en particulier la forte vulnérabilité des ménages dirigés par des femmes, en raison des « charges » familiaux et de l'état de pauvreté, ainsi que des personnes « âgées » pour manque de capacités physiques et des difficultés de mobilité.

Cependant, les différences subtiles entre les catégories suggèrent que l'ensemble de la population déplacée est généralement tout aussi vulnérable, les hommes étant le groupe relativement moins concerné.

Figure 8 : Principaux groupes de population considérés comme étant les plus vulnérables au sein de la population déplacée, en fonction du genre de l'IC



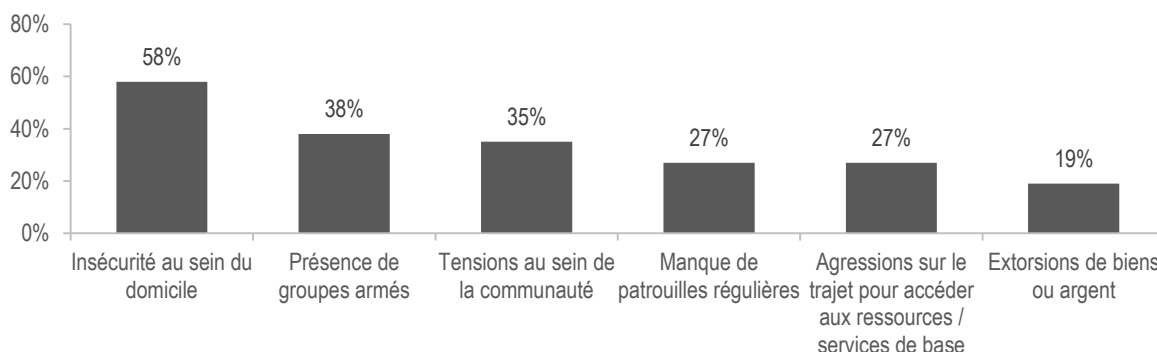
Chapitre 2. Violences basées sur le genre (VBG)

Dans ce chapitre, les analyses portent sur les principaux risques de protection liés aux genre, sur la base des réponses fournies par les IC déplacées femmes ayant des connaissances spécifiques sur les problématiques de VBG dans le site / localités d'accueil. La première partie présente les résultats de la situation sécuritaire et des atteintes à l'intégrité des femmes et des filles, ainsi que les services de prises en charge en cas d'atteinte à l'intégrité. Dans la seconde partie, sont présentés les principaux résultats concernant l'exposition des hommes et garçons aux atteintes à l'intégrité, ainsi qu'un bref aperçu sur la problématique des recrutements des garçons et / ou des jeunes hommes par les GANE.

Partie 1 : Protection des femmes et des filles

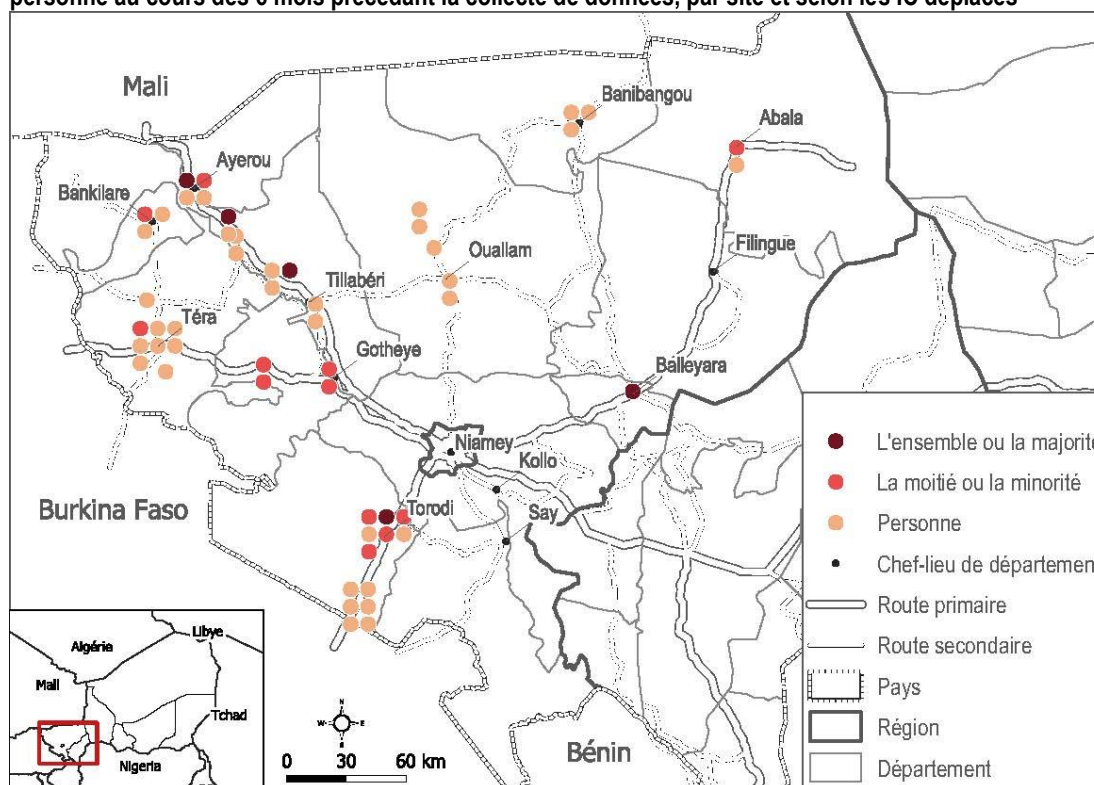
Dans 50% des sites les IC ont signalé l'exposition des femmes et des filles déplacées à des **risques de sécurité**. L'exposition à ces risques est « rare » dans 34% des sites, « plus fréquente » dans 16% des sites, tandis que **dans 12% des sites la situation des femmes et des filles a été jugée par les IC comme étant « mauvaise » ou « très mauvaise », étant exposées presque constamment aux risques sécuritaires**, surtout dans la bande frontalière avec le Mali. Les filles et les femmes sont exposées aux risques sécuritaires aussi au sein de leur propre domicile, en raison de la présence des groupes armés, des tensions communautaires, du manque de patrouilles régulières ainsi que de l'insécurité sur le trajet pour accéder aux ressources / services de base, ces derniers risques étant les plus souvent mentionnés également pendant les GD

Figure 9 : Principaux risques sécuritaires auxquels sont confrontés les femmes / filles déplacées dans le site / la localité actuels, selon les IC et par proportion de sites⁷³



Dans 33% des sites évalués les IC ont confirmé qu'une partie des femmes et des filles a été exposée à des atteintes à l'intégrité physique et / ou psychologique, au cours des six mois précédant la collecte de données.

Carte 8 : Partie estimée de femmes et de filles déplacées ayant été confrontée à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des 6 mois précédant la collecte de données, par site et selon les IC déplacés



Les types d'atteinte les plus souvent signalés sont les mariages forcés / précoces (surtout dans les départements de Torodi, Gotheye et Ayerou), suivi par les agressions physiques et sexuelles (figure 5). Plusieurs sources d'information soulignent d'ailleurs la forte exposition des femmes et filles déplacées aux différents types d'agressions (physiques, psychologiques et sexuelles) notamment le long des trajets parcouru pour accéder aux ressources ou lors du déplacement⁷⁴.

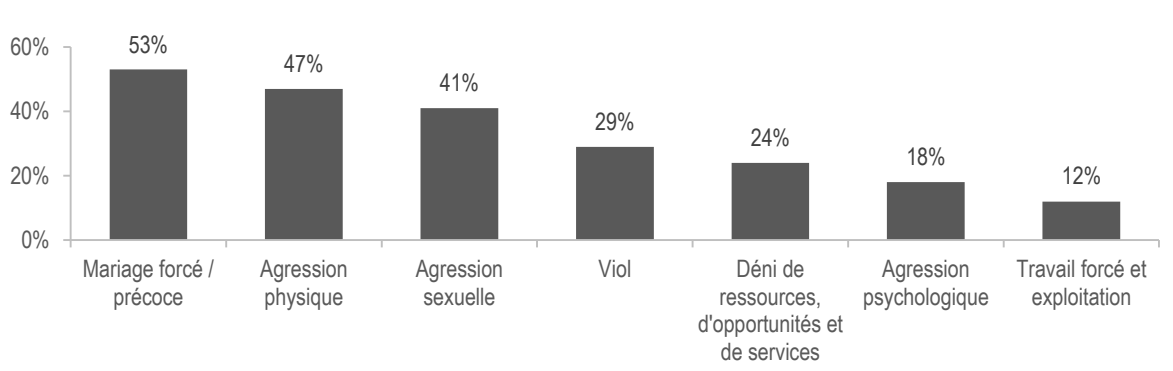
⁷³ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté que les filles et les femmes déplacées font face à des risques de sécurité au sein de la localité.

⁷⁴ Cf. par exemple DRC, ERP, Département de Tillabéri, commune de Sakoir, [Site des déplacés internes de Sakoir, 18 mai 2021](#). A noter que lors des déplacements pour quitter le village d'origine et rejoindre le site d'accueil, l'exposition aux risques sécuritaires serait parfois également si élevée que les femmes / filles choisissent de les faire à pieds en parcourant des trajets secondaires, pour ne pas se faire remarquer des GANE (Cf. DRC, ERP, département de Torodi, Commune Makalondi, [Site](#)

Le faible accès aux infrastructures d'hygiène, tels que les latrines, représente aussi parfois une inquiétude majeure retenue comme une atteinte grave à la dignité des personnes⁷⁵. L'exposition aux risques de VBG est en effet signalée comme alarmante à cause de la forte promiscuité et du manque d'intimité surtout pour les femmes et les filles déplacés vivant dans des familles d'accueil⁷⁶, ou qui sont obligées de pratiquer la DAL. D'autres sources d'information rapportent aussi des cas de femmes et de filles ayant des symptômes typiques du traumatisme psychologique (tels que la tendance à s'isoler et / ou rester dans le silence), suite aux incidents sécuritaires / de protection qui les ont touchées⁷⁷.

Les agressions psychologiques et / ou le déni d'accès aux ressources / opportunités rapportés par les IC pourraient renvoyer surtout aux stratégies des GANE de renforcer leur pression sur les femmes / filles dans leurs villages d'origine, notamment dans les départements de Torodi et Téra, à travers l'interdiction de conduire des activités lucratives hors du foyer et / ou l'obligation de porter le voile intégral⁷⁸.

Figure 10 : Principaux types d'atteinte à l'intégrité des femmes et des filles au cours des 6 mois précédant la collecte de données, selon les IC et par proportion de sites⁷⁹



Dans 25% des sites évalués il a été rapporté que le nombre des cas d'atteintes à l'intégrité envers les femmes et les filles a augmenté au cours des six mois précédant la collecte de données, surtout dans la bande frontalière avec le Burkina Faso (Figure 10). Parmi les causes plausibles les plus citées pour expliquer cette dynamique alarmante il faut noter l'augmentation nette du nombre de déplacés installés sur le site (avec les risques relatifs à la surpopulation et à l'augmentation de la promiscuité) et la réduction des activités de sensibilisation menées par les acteurs locaux ou humanitaires. Ces raisons semblent essentiellement liées à la dégradation du contexte sécuritaire dans la région ainsi que sur les sites / localités d'accueil, dont l'accès humanitaire et la possibilité de réaliser des activités de sensibilisations à la protection est parfois limitée.

[de Makalondi, 14 avril 2021](#)). Parcourir de longues distances à pied présente également un risque pour la santé, en particulier pour les femmes enceintes (Cf. DRC, ERP, Département de Téra, commune de Téra, [site de des déplacés internes de Téra, 26 mai 2021](#)).

⁷⁵ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Famalé, 5 mai 2021](#).

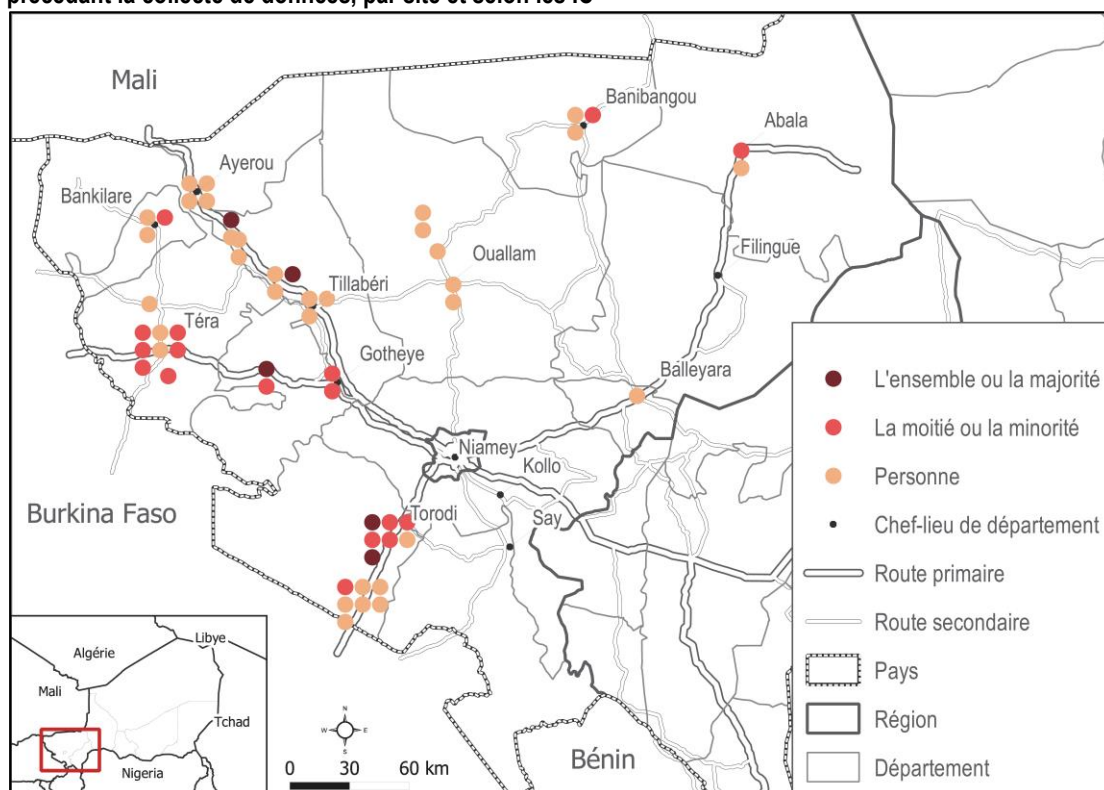
⁷⁶ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, [site de Tillabéri, 27 avril 2021](#) ; IRC, ERP, département de Balleyara, site de Balleyara, du 21 au 22 mai 2021.

⁷⁷ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, [site de Tillabéri, 27 avril 2021](#).

⁷⁸ Cf. UNHCR, [Rapport mensuel de monitoring de protection, Tahoua – Tillabéri](#), mai 2021. L'imposition d'obligation religieuses pour les femmes serait plus fréquente dans les villages frontaliers avec le Burkina Faso (Cf. par exemple DRC, ERP, département de Gotheye, commune de Gotheye, [Site des déplacés internes de Gotheye, 21 avril 2021](#) ; DRC, ERP, département de Torodi, [commune de Torodi, 27 mai 2021](#)).

⁷⁹ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'une partie de femmes et de filles déplacées a été confrontée à des atteintes à l'intégrité de la personne dans le site / localité, au cours des six mois précédant la collecte de données.

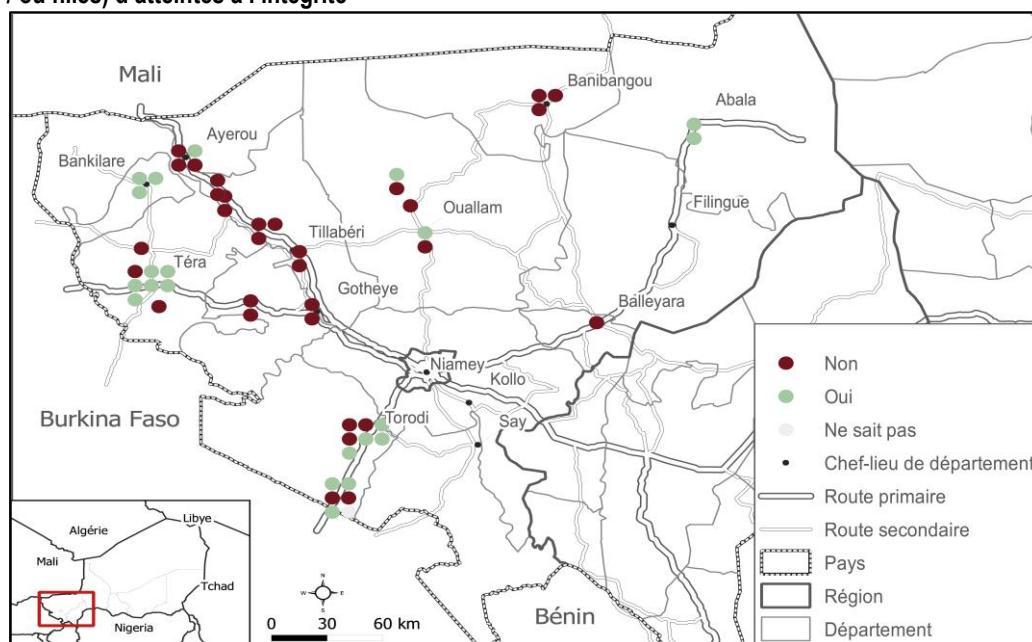
Carte 9 : Evolution du nombre des cas d'atteintes à l'intégrité envers les femmes et les filles au cours des 6 mois précédant la collecte de données, par site et selon les IC



Au moment de la collecte de données, selon les IC dans 58% des sites évaluées il n'y avait aucun **service de prise en charge dédiés aux femmes et / ou filles victimes d'atteintes à l'intégrité**⁸⁰. Lorsque présents (40% des sites évalués), ces services étaient généralement bien connus par la population et fournissaient surtout une assistance médicale (dans la plupart des cas) ou juridique, plutôt que des points d'écoute ou lieux de sureté. Selon les IC, les victimes faisaient recours plus souvent aux services médicaux et aux points d'écoute, s'agissant de types d'assistance mis en place notamment par des structures étatiques ou des organisations humanitaires. Dans l'ensemble des sites dont ces services étaient disponibles la majorité des femmes et des filles était satisfaite de l'efficacité de l'assistance, étant en mesure de garantir une prise en charge complète et adéquate ; un système d'accueil qualitatif et approprié ; un niveau appréciable de confidentialité et de respect de la volonté des bénéficiaires. Malgré ça, dans 52% des sites, selon les IC, une minorité des femmes et des filles étaient insatisfaites de la qualité de la prise en charge, les conseils fournis étant retenu incomplets / inadaptés.

⁸⁰ Des difficultés pour la prise en charge des cas de protection ont été aussi signalés par d'autres sources, notamment par "faute de structure" (Cf. UNHCR, [Rapport mensuel de monitoring de protection, Tahoua – Tillabéri](#), mai 2021).

Carte 10 : Sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de services de prise en charge des victimes (femmes et / ou filles) d'atteintes à l'intégrité

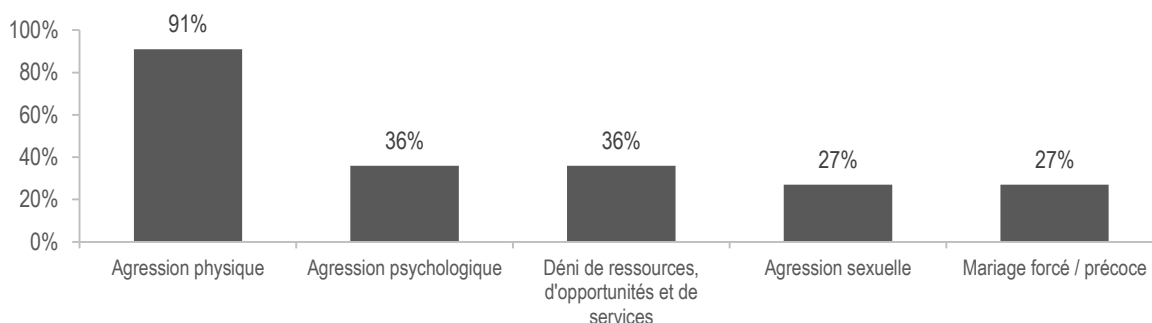


Partie 2 : Protection des hommes et des garçons

Dans 21% des sites évalués, les IC ont confirmé que les hommes et les garçons étaient particulièrement confrontés à des **atteintes à l'intégrité au sein des sites / localités d'accueil**, avec une fréquence majeure sur les sites se trouvant dans les départements de Tillabéri et Ayerou. Malgré que ce pourcentage soit légèrement inférieur par rapport à l'exposition des femmes et des filles (33% des sites évalués), il faut toutefois noter que dans l'ensemble de la région la catégorie des hommes reste celle la plus affectée de manière générale par les incidents sécuritaires et de protection.

Les types d'atteinte les plus souvent signalés étaient l'agression physique, suivi par l'agression psychologique / menace et le déni de ressources, d'opportunités et de services. L'exposition à d'autres types d'atteinte, tels que les agressions sexuelles et les mariages forcés / précoces a été aussi rapportée, mais de façon moins fréquente par rapport aux femmes / filles.

Figure 11 : Principaux types d'atteinte à l'intégrité des hommes et / ou des garçons, selon les IC et par proportion de sites⁸¹



Selon les IC, dans 70% des sites évalués il n'y avait aucun **service de prise en charge dédié aux hommes et / ou garçons victimes d'atteintes à l'intégrité**. Les types de services les plus souvent signalés comme étant

⁸¹ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté que les garçons et les hommes sont confrontés à des atteintes à leur intégrité au sein de la localité.

disponibles étaient les points d'écoute, les lieux de sûreté ainsi que l'assistance médicale ou juridique. Cependant l'accès à ces types de services était parfois limité (40% des sites disposant de services de prise en charge) par le manque de moyens financiers (affectant la fonctionnalité / efficacité des services) et le manque d'informations concernant les modalités pour y accéder.

Recrutement forcé des garçons / jeunes hommes par les GANE

Lors de l'évaluation, le recrutement forcé par les GANE n'a pas été signalé par les IC comme étant une problématique courante dans les sites de déplacés. Les IC et les participants aux GD ont en effet signalé avoir connaissance de cas de recrutement forcés de « jeunes hommes » par les GANE ayant eu lieu surtout dans leurs zones d'origine ou aux alentours du site / de la localité d'accueil, de manière fréquente et parfois à caractère « massif »⁸², qui s'avèrent surtout lors des incursions armées dans les villages, ayant comme cible principale les « bras valides » parmi les jeunes hommes.⁸³ Les garçons (moins de 18 ans) sembleraient donc moins affectés par ces dynamiques, bien qu'il a été signalé des cas d'enfants ayant été forcés de quitter leurs villages pour « ... se cacher et fuir le recrutement... »⁸⁴.

Les données collectées sur ce sujet toutefois pourraient être particulièrement incomplètes à cause de la réticence à partager ce type d'informations par les IC et les participants aux GD. Les raisons de cette réticence pourraient être liées à plusieurs aspects : intérêt à cacher l'existence de problématiques communautaires qui pourraient empêcher / limiter l'accès à l'assistance, peur de s'exposer en tant qu'informateur sur un sujet retenu sensible, notamment par les garçons ou manque de confiance envers les enquêteurs REACH⁸⁵.

Chapitre 3. Protection de l'enfance

Ce troisième chapitre présente les résultats du volet protection de l'enfance pour les populations déplacées. Cette thématique a été abordée pour mettre en évidence, dans un premier temps les risques sécuritaires et les problématiques de protection de l'enfance, dans un second temps le défi lié à la présence des services de prises en charge des enfants de moins de 18 ans confrontés à des problèmes majeurs de protection dans les sites, ainsi que leur connaissance des mécanismes de référencement existantes.

Partie 1 : Exposition aux risques sécuritaires des enfants de moins de 18 ans

Dans la majorité des sites évalués (58%), les IC ont signalé que les enfants déplacés faisaient face à des risques de sécurité. L'exposition à ces risques serait « rare » dans 34% des sites, « plus fréquente » dans 24% des sites. En effet, **dans 18% des sites la situation des enfants a été jugée par les IC comme étant « mauvaise » ou « très mauvaise »**, surtout dans la bande frontalière avec le Mali (départements de Banibangou, Abala et Tillabéri).

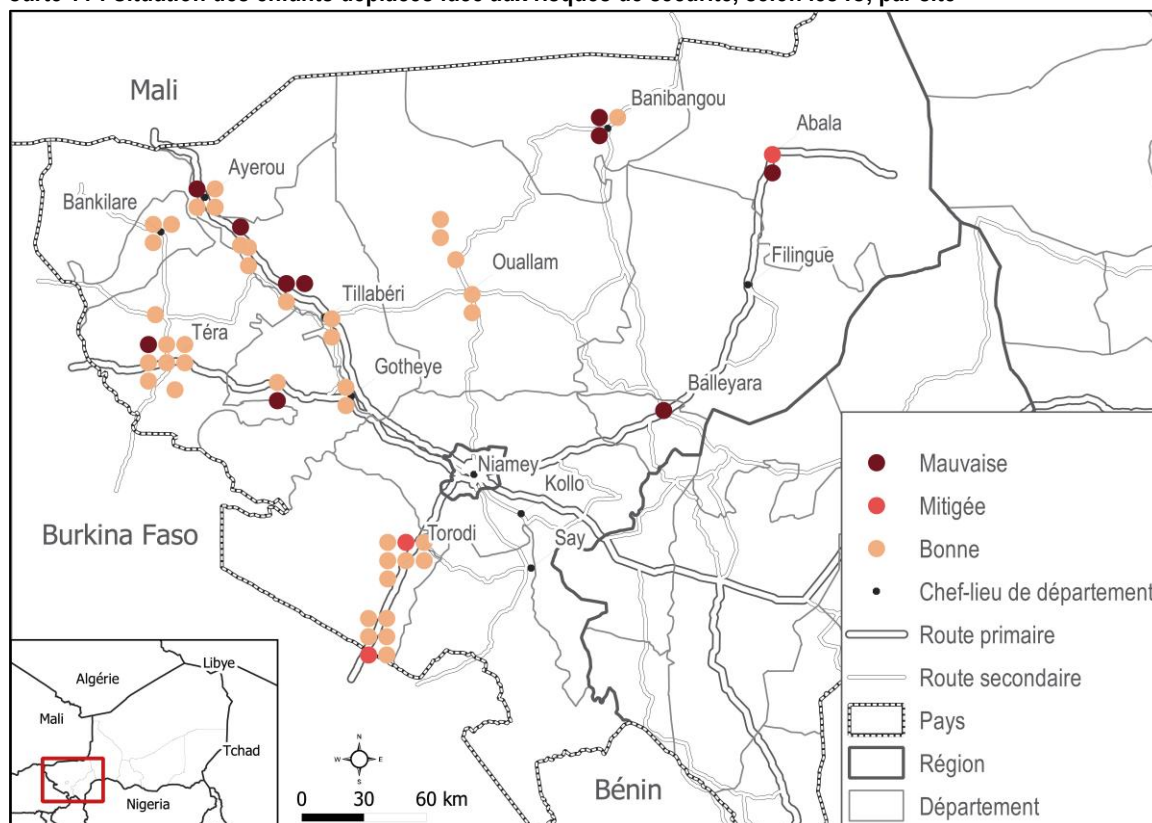
⁸² Des recrutements réguliers et quantitativement importants lors des incursions armées des GANE dans les villages d'origine ont été cités surtout par les participants aux GD à Torodi (concernant également des recrutements de garçons), Téra et Balleyara.

⁸³ « ...quand ils attaquent un village...ils prennent les bras valides de 25 à 27 ans... » (information remonté par les participants femmes PDI lors du GD à Torodi le 30 mars 2021). En plus des recrutements forcés des jeunes hommes, les participants aux GD ont parfois signalé des cas d'enlèvements / kidnapping de femmes adultes par les GANE lors des incursions armées dans les villages (information remontée par les participants filles PDI originaires de la zone de Banibangou : « ...quand ils viennent dans le village ils prennent les femmes âgé (adultes), pas les enfants de notre âge... »).

⁸⁴ Information remontée par les participants femmes PDI lors du GD à Torodi le 30 mars 2021.

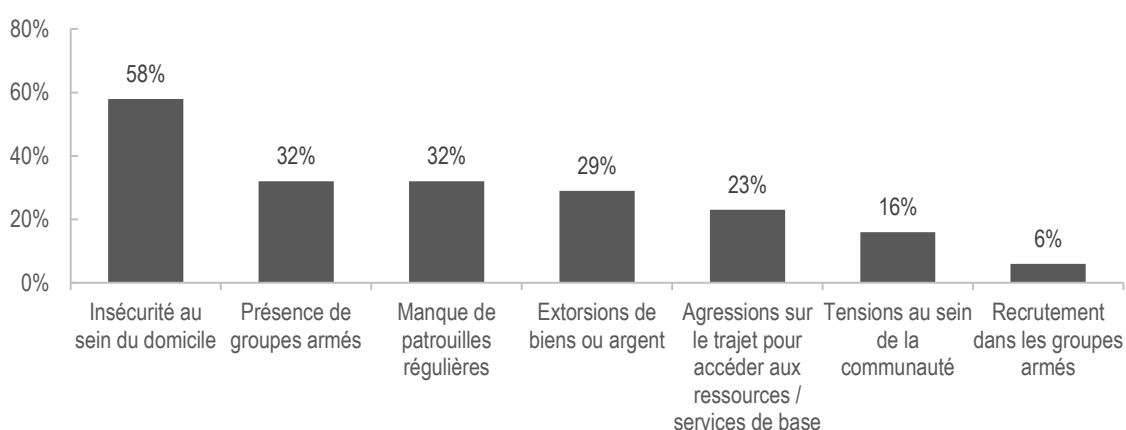
⁸⁵ Considérations émis par les staff REACH en charge de la collecte des données.

Carte 11 : Situation des enfants déplacés face aux risques de sécurité, selon les IC, par site⁸⁶



De façon assez similaire que pour les femmes, les enfants étaient exposés aux **risques sécuritaires** surtout au sein de leur propre domicile, et en raison de la présence des groupes armés, du manque de patrouilles régulières, des extorsions de biens ou de l'insécurité sur le trajet pour accéder aux ressources / services de base.

Figure 12 : Principaux risques sécuritaires auxquels sont confrontés les enfants déplacés, selon les IC et par proportion de sites⁸⁷



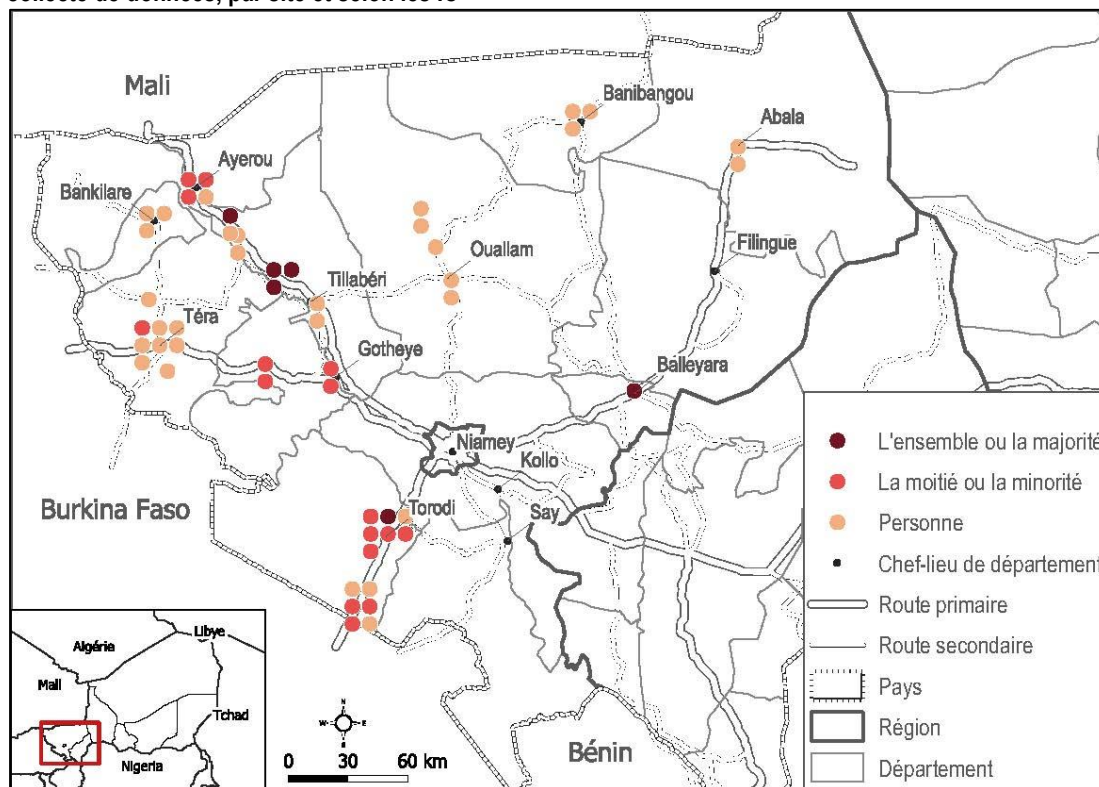
⁸⁶ Les catégories incluses dans la légende ont été conçues de la manière suivante. « Mauvaise » : les enfants font souvent / tout le temps face à des risques de sécurité ; « Mitigée » : les enfants font parfois face à des risques de sécurité ; « Bonne » : les enfants font rarement / ne font jamais face à des risques de sécurité.

⁸⁷ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté que les enfants déplacés font face à des risques de sécurité au sein du site / de la localité.

Partie 2 : Problèmes majeurs de protection pour les enfants de moins de 18 ans

L'existence de problèmes majeurs de protection pour les enfants a été signalée dans 41% des sites évalués. En terme de proportion d'enfants concernés, les sites se trouvant dans les départements de Torodi, Gotheye, Tillabéri et Ayerou ont été cités comme les plus affectés par ces problématiques.

Carte 12 : Partie estimée d'enfants exposés à des problèmes majeurs de protection au cours des 6 mois précédant la collecte de données, par site et selon les IC



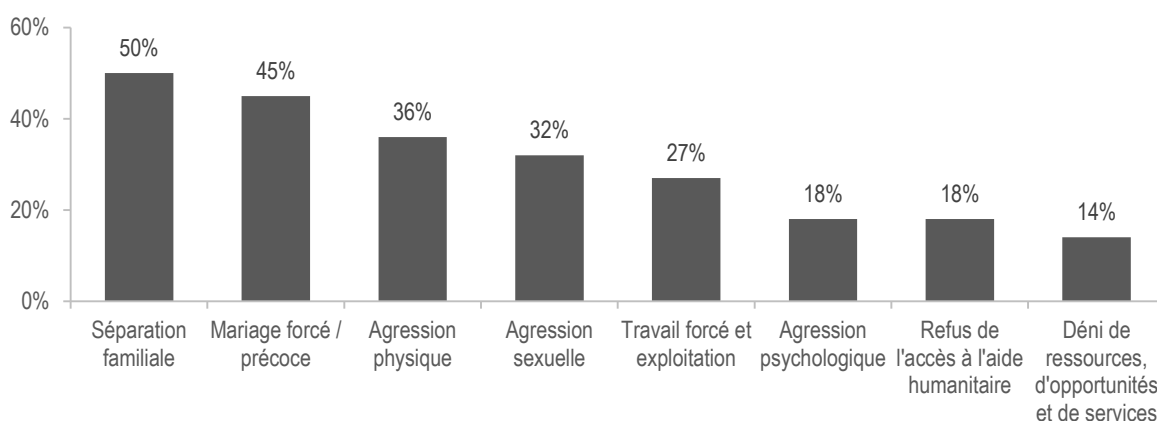
Concernant les **types de problèmes de protection plus fréquents**, les IC ont rapporté surtout la présence d'enfants séparés et / ou non accompagnés, ainsi que l'exposition des enfants aux agressions physiques et sexuelles. Les mariages forcés / précoces ont été signalés notamment sur les sites se trouvant dans la bande frontalière avec le Burkina Faso, ainsi que dans le département d'Ayerou⁸⁸. Les cas de travail forcé et d'exploitation des enfants pourraient être liés à certaines pratiques (rapportés aussi par d'autres sources) tels que la mendicité et / ou le sexe de survie⁸⁹ ainsi que des dynamiques de délinquance juvénile⁹⁰.

⁸⁸ En avril 2021, le UNHCR et ses partenaires ont identifié plus de 500 cas de protection de l'enfance dans les régions de Tahoua et Tillabéri. La plupart d'entre eux dans des sites de déplacés internes. Les plus grandes vulnérabilités rencontrées par les enfants étaient le manque d'accès à l'éducation, la maladie, les abus et l'exploitation, entre autres (Cf. UNHCR, [Niger Update : Sahel Situation \(Tillabery and Tahoua regions\) May 2021](#)). Un risque souvent signalé serait aussi celui de la noyade des enfants dans les fleuves lors de la collecte de l'eau (Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Sakoiri, [Site des déplacés internes de Sakoiri, 18 mai 2021](#); DRC, ERP, département de Ayerou, commune d'Ayerou, [Site des déplacés internes d'Ayerou, 20 mai 2021](#); DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [site de Diomana, 07 avril 2021](#)).

⁸⁹ Dans les sites de Torodi il a été rapporté par exemple que les parents, en raison de la forte vulnérabilité alimentaire et du manque de revenus pourraient pousser leurs enfants à pratiquer la mendicité et / ou le sexe de survie (Cf. DRC, ERP, département de Torodi, [commune de Torodi, 27 mai 2021](#)).

⁹⁰ A noter la présence, rapporté au mois d'avril dans le site de Gotheye, d'enfants « talibés » exposés davantage à plusieurs risques majeurs de protection : exploitation, recrutement par les GANE, déscolarisation, adoption de stratégies de survie négatives (tels que la délinquance, le sexe de survie) etc. (Cf. DRC, ERP, département de Gotheye, commune de Gotheye, [Site des déplacés internes de Gotheye, 21 avril 2021](#)).

Figure 13: Principaux problèmes de protection pour les enfants, selon les IC et par proportion de sites⁹¹



Dans la majorité (59%) des sites dont les IC ont rapporté l'exposition des enfants aux problèmes majeurs de protection, **l'occurrence de ces problématiques aurait augmenté au cours des six mois précédant la collecte de données**, surtout dans les départements de Torodi, Gotheye et Tillabéri. Parmi les causes les plus citées par les IC pour expliquer cette dynamique alarmante il a été signalé une augmentation importante du nombre de déplacés installés sur le site (avec les risques relatifs de surpopulation, manque d'accès aux ressources et augmentation du niveau de promiscuité) ainsi que la réduction des activités de sensibilisation menées par les acteurs locaux ou humanitaires.

Concernant les séparations familiales, environ la moitié des GD a également confirmé la **présence d'enfants séparés ou non accompagnés**, étant dans la plupart des cas une minorité parmi la totalité des enfants se trouvant sur le site / dans la localité d'accueil. Les causes de ces séparations seraient surtout liées aux caractères soudains des déplacements forcés par l'insécurité, ainsi que dans certains cas il s'agirait plutôt d'orphelins (surtout dans les sites à Banibangou et Torodi) ou d'enfants à la recherche de meilleures conditions de vie. Car les enfants scolarisés sont souvent les plus ciblés par les groupes armés, il a été également signalé que certains parents ont décidé de se séparer de leur enfants et les faire partir pour un lieu sécurisé, en essayant de leur garantir un appui économique à distance⁹². Des cas d'enfants séparés désormais de plus d'un an ont été signalés notamment dans les sites à Ayerou, Téra et Banibangou.

La **présence d'enfants mariés** a été rapportée par la majorité des participants aux GD, dont la proportion d'enfants impliqués serait toutefois une minorité par rapport au nombre total. Un nombre élevé de mariages précoces a été signalé notamment lors des GD avec les enfants à Torodi. Concernant les avis / intentions futures des enfants en matière de mariage, il est intéressant de noter l'existence d'une discordance entre garçons et filles. Alors que les garçons participant aux groupes de discussion ont indiqué leur préférence pour épouser des filles mineures, ces dernières ont principalement mentionné une préférence pour se marier après l'âge de 18 ans⁹³. Concernant la forte **exposition des enfants aux différents types d'agressions** (physique, psychologique, sexuelle), lors des GD les enfants ont signalé très rarement des cas de violences familiales ou de la part d'autres adultes.

À propos de la problématique du **travail des enfants en dehors de la maison**, dans la moitié des GD les participants ont confirmé la présence d'enfants déplacés (s'agissant surtout d'une minorité des garçons) occupés notamment dans les marchés, dans les champs, en appui aux autres ménages ainsi qu'en autres types de travail journalier. L'occupation des enfants par ce genre d'activités semble être plus fréquente sur les sites de déplacés que dans le reste de la région de Tillabéri, étant moins favorables les conditions de vie et l'accès à l'école⁹⁴. Bien

⁹¹ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'une partie des enfants a été exposée à des problèmes majeurs de protection au cours des six mois précédant la collecte de données.

⁹² Information remonté par les participants garçons PDI lors du GD à Téra le 07 avril 2021.

⁹³ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

⁹⁴ A titre d'exemple, au mois de mars 2021, dans les départements de la région de Tillabéri faisant partie de la zone des 3 frontières, il a été rapporté que les jeunes en âge scolaire travaillaient régulièrement en dehors de la maison uniquement dans

que ce travail dans la plupart des cas serait rémunéré avec de l'argent ou en nature, il n'est pas à exclure le risque d'exploitation du travail des mineurs⁹⁵, qui a été remarqué aussi comme une des possibles facteurs de tensions entre les populations déplacées et les communautés hôtes. Dans quelques site / localité le travail des enfants en dehors de la maison a été signalé comme étant un obstacle pour la fréquentation régulière de l'école. Sur ce sujet il faut noter toutefois que les garçons ont parfois déploré également le manque d'opportunités de travail dans le site / la localité d'accueil, ce qui montrerait que pour certains d'entre eux la recherche d'une source de revenu était retenu comme prioritaire par rapport à l'accès à l'éducation⁹⁶.

Au moment de la collecte de données, **l'accès aux services éducatifs pour les enfants déplacés a été signalé comme étant assez limité dans presque la moitié des GD**, avec des niveaux de déscolarisation alarmants en particulier sur les sites de Torodi, Gotheye et Bankilaré. Parmi les raisons expliquant ce manque d'accès / faible niveau de scolarisation, les enfants ont souvent mentionné la préférence ou la nécessité de chercher du travail, ou déploré la fermeture des écoles dans leurs villages d'origine (à cause de la crise), ce qui aurait compromis ainsi leurs accès à l'école dans le site / la localité d'accueil. Dans certains cas, cependant, les raisons seraient principalement d'ordre culturelle, la scolarisation des enfants n'étant pas considérée comme prioritaire par les parents⁹⁷, ou du fait que les enfants sont traditionnellement occupés constamment par d'autres types d'activités.⁹⁸ Le manque de documentation d'identité a été aussi mentionné comme étant une barrière d'accès à l'école pour les enfants réfugiés dans le camp à Ayerou⁹⁹. D'autres raisons étaient liées à l'insécurité / risques de protection pour accéder à l'école, au manque de services adéquats (manque de cantines pour les élèves ou manque de places disponibles pour les derniers arrivés¹⁰⁰), ainsi qu'à cause des mariages précoces¹⁰¹.

Enfin, les enfants déplacés semblent être souvent affectés par le **traumatisme psychologique** suite aux attaques / violences subies et / ou au choc du déplacement forcé et soudain¹⁰², ainsi qu'aux violences dont ils ont été témoins par ailleurs¹⁰³. D'autres sources confirment la présence assez régulière de ces cas de traumatismes auprès des enfants, bien que les chocs subis dans les lieux d'origine ont un impact psychologique parfois très importante quel que soit l'âge et le sexe de la victime¹⁰⁴.

18% des localités ne disposant pas d'écoles fonctionnels (Cf. REACH, [Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#), fiche d'information, Mars 2021).

⁹⁵ « ...Nous puisons de l'eau pour des gens, certains d'entre nous font la soudure. Aucun de nous est rémunéré par le travail... » (Information remonté par les participants garçons PDI lors du GD à Balleyara le 08 avril 2021).

⁹⁶ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

⁹⁷ D'autres aspects étant retenu comme prioritaires, tels que l'accès à la nourriture et l'installation dans des abris adéquats (cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [site de Diomana, 07 avril 2021](#)).

⁹⁸ Par exemple les communautés Peulhs et Touaregs déplacés dans le site de Gotheye (Cf. DRC, ERP, département de Gotheye, commune de Gotheye, [Site des déplacés internes de Gotheye, 21 avril 2021](#)).

⁹⁹ « ...l'accès à l'éducation est garanti uniquement pour ceux qui ont les documents... » (Information remonté par les participants filles réfugiés lors du GD à Ayerou le 31 mars 2021). Ce problème est également signalé dans le site de Makalondi (DRC, ERP, département de Torodi, Commune Makalondi, [Site de Makalondi, 14 avril 2021](#)).

¹⁰⁰ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, [site de Tillabéri, 27 avril 2021](#).

¹⁰¹ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

¹⁰² « ...Most of the children we consulted have respiratory infections or malaria. Some are traumatized by the sudden displacement... » (UNICEF, ["We had no choice. Either we flee or we die"](#), May 2021).

¹⁰³ Cf. UNHCR, [Rapport mensuel de monitoring de protection, Tahoua – Tillabéri](#), mai 2021.

¹⁰⁴ Voir les signes de traumatisme psychologique (isolement, manque d'appétit, phobies / sentiments de méfiance, difficultés de s'intégrer etc.) souvent identifiés lors des Evaluations Rapide de Protection (ERP) réalisés dans le cadre du programme RRM dans la région de Tillabéri. Cf. par exemple DRC, ERP, Département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Famalé, 5 mai 2021](#); DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Dessa, 04 mai 2021](#); DRC, ERP, département de Tillabéri, [site de Tillabéri, 27 avril 2021](#); DRC, ERP, Département de Torodi, commune de Makalondi, [Site des déplacés internes de Makalondi, 25 mai 2021](#); DRC, ERP, Département de Tillabéri, [commune de Torodi, 27 mai 2021](#). Lors du GD réalisé sur le site de Tadress il a été également signalé la présence, quantitativement important, d'enfants (surtout garçons) souffrant de « crises d'épilepsie » : bien qu'il s'agit d'informations qui nécessiteraient d'évaluations supplémentaires plus approfondies et techniques, il semble important de souligner que des traumatismes psychologiques peuvent créer de graves affections physiques, notamment auprès des groupes de populations les plus vulnérables.

Partie 3 : Services de prise en charge et connaissance des mécanismes de référencement

Selon les IC, **dans la majorité des sites (66%) dont une partie des enfants avait été confrontés à des problèmes majeurs de protection, il n'y avait aucun service de prise en charge** directe de ces enfants victimes. A titre d'exemple, dans la majorité des GD il a été cité qu'aucun service de prise en charge directe des enfants séparés et / ou non accompagnés était en place¹⁰⁵. Lorsque des services de prise en charge étaient présents, selon les IC ils étaient généralement bien connus par la population (sauf dans le département de Gotheye, où seulement une minorité en avait connaissance) et fournissaient surtout une assistance médicale (déclaré par 76% des IC) ou juridique (41%), plutôt que des points d'écoute (35%). D'autres services souvent signalés s'occupaient de l'appui psychosociale et de la santé mentale (29%), de la formation professionnelle en faveur des jeunes (24%), ou de la mise à disposition des familles d'accueil (spontanées ou transitoires) pour les enfants séparés ou non-accompagnés¹⁰⁶. Il s'agissait dans la plupart des cas de types d'assistance mis en place notamment par structures étatiques ou organisations humanitaires. Les quelques difficultés d'accès à ces services, selon les IC, étaient liées au manque de moyens financiers ou à la faible fonctionnalité des services¹⁰⁷. Bien que la majorité des familles des enfants jugeaient ces services comme étant utiles et efficaces, selon les IC une minorité parmi eux pensaient que la prise en charge ou les conseils fournies étaient incomplets / inadaptés.

Lors des GD, il a été remarqué que les enfants avaient généralement une faible **connaissance des mécanismes de référencement** des cas de protection existants dans le site / la localité. Cette méconnaissance des mécanismes de protection existants pourrait cependant être la conséquence d'une faible confiance des enfants au regard de ces services. En effet, bien que ces mécanismes étaient présents, les enfants (surtout les filles) ont parfois exprimé des réticences à exposer leurs problèmes en dehors du cadre familial, réaffirmant également que leur meilleure stratégie de protection était de « ...ne pas sortir, de rester chez nous... »¹⁰⁸.

Chapitre 4. Accès à l'information, à la documentation, aux services de base et à l'assistance humanitaire

Le quatrième chapitre présente les résultats de l'évaluation vis-à-vis de l'accès à l'information, à la documentation légale, aux services de base et à l'assistance humanitaire. La première partie de ce chapitre met en évidence les principales sources d'information et moyens de communication dont les populations déplacées ont accès sur les sites / localités d'accueil, ainsi que le niveau de connaissance des situations dans les zones d'origine et dans les lieux d'accueil. La deuxième partie présente les résultats concernant surtout les raisons et les conséquences du manque de documentation légale pour les populations déplacées. La troisième partie analyse les conditions et les problèmes d'accès aux services de base et à l'assistance humanitaire en protection sur les sites / localités d'accueil. Dans la dernière partie enfin, les analyses sont focalisées sur les besoins prioritaires en terme d'assistance souhaitée par les populations déplacées selon les IC, en relation également avec la situation humanitaire dans les zones les plus touchées par la crise dans la région de Tillabéri.

Partie 1 : Accès à l'information et moyens de communication

Selon les IC, le réseau familiale / amicale et les leaders communautaires étaient les principales **sources d'informations générales** utilisées par les populations déplacées, également pour ce qui concerne les communications sur l'accès à l'assistance humanitaire. D'autres canaux de communications importants étaient aussi la radio et / ou la télévision, tandis que les informations circulaient aussi souvent lors des manifestations sociales / religieuses, ou plus rarement à travers les comités et les leaders religieux. Selon les informations rapportées par le 68 % des IC (**figure 14**), les femmes faisaient recours plus souvent au réseau familial ainsi qu'aux comités de villages, par rapport aux hommes.

¹⁰⁵ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

¹⁰⁶ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de services de prise en charge des enfants confrontés à des problèmes de protection.

¹⁰⁷ Des difficultés au sein des mécanismes de référencement ont été aussi signalés par d'autres sources, notamment concernant les problèmes pour référer les enfants vivant en situation d'handicap, par "faute de structure" (Cf. UNHCR, [Rapport mensuel de monitoring de protection, Tahoua – Tillabéri](#), mai 2021).

¹⁰⁸ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

Concernant les **moyens de communication**, presque la totalité des IC a confirmé que les populations déplacées avaient accès au téléphone, alors que les communications via les réseaux sociaux étaient moins diffusées / utilisées. Un système de transmission de messages via radio a été signalé également, plus souvent par les IC femmes installées dans les départements de la bande frontalière avec le BFA.

Figure 14 : Principales sources d'information pour les populations déplacées, en fonction du genre des IC

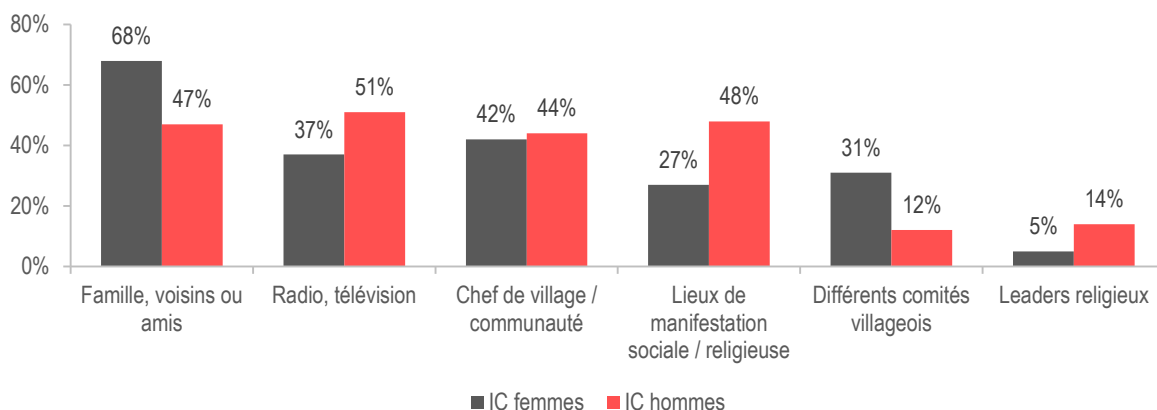
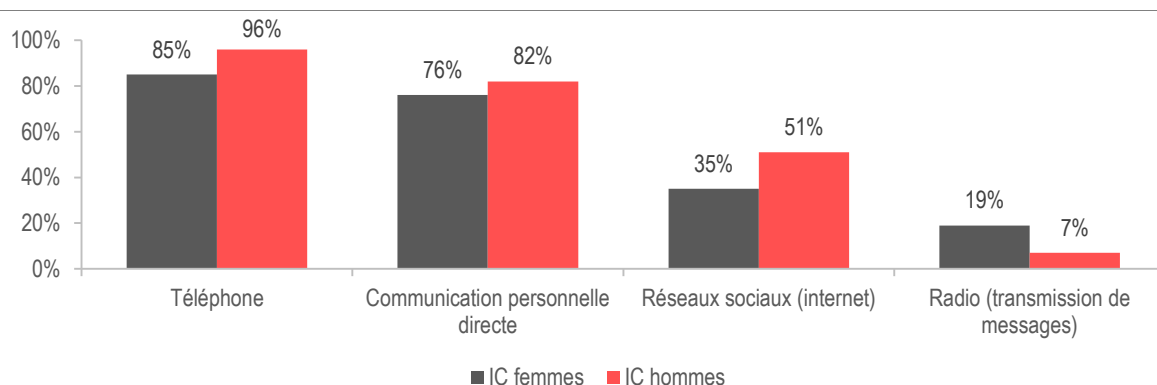
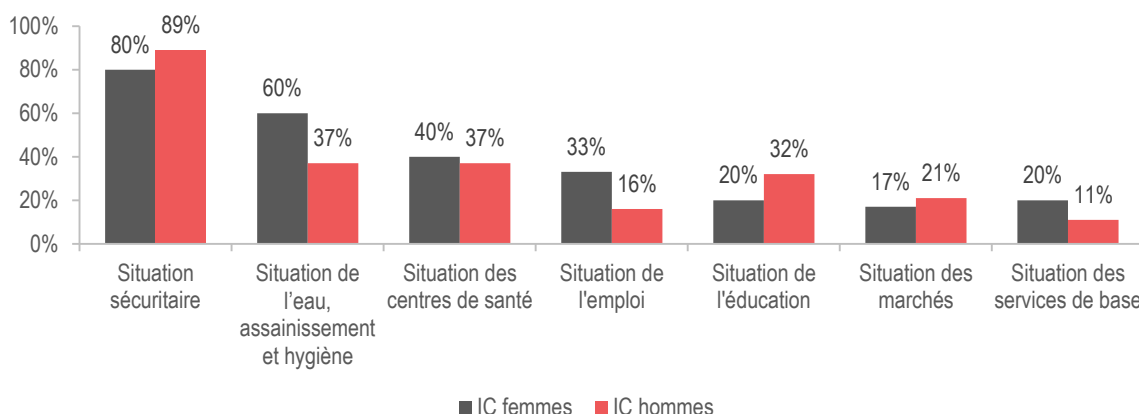


Figure 15 : Principaux moyens de communication rapportés comme étant les plus utilisés par les populations déplacées, en fonction du genre des IC



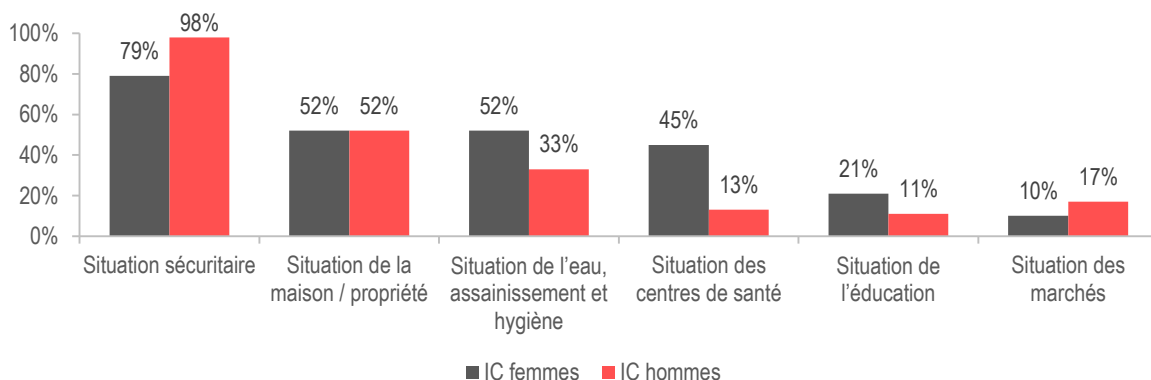
Concernant les **informations à disposition sur les zones d'accueil**, selon les IC les déplacés étaient généralement bien renseignés, 64% d'IC ayant rapporté que l'ensemble de la population avait accès à suffisamment d'information. Une bonne partie d'IC toutefois a souligné le besoin pour les populations déplacées de recevoir plus de renseignements sur la situation sécuritaire, l'accès à l'eau et aux infrastructures hygiéniques / sanitaires ainsi que les besoins concernant l'accès à l'emploi / AGR et à l'éducation (figure 16). Les populations déplacées les plus affectées par le manque d'information sur leur zone d'accueil / actuelle étaient celles installées dans la bande frontalière avec le BFA, en particulier dans le département de Gotheye.

Figure 16: Principaux sujets concernant les zones d'accueil sur lesquels les déplacés souhaitent des informations, en fonction du genre des IC¹⁰⁹



Par contre, la **disponibilité d'information sur les zones d'origine pour les populations déplacées semblait être assez limitée** : selon 39% d'IC la majorité des déplacés n'ayant pas assez de renseignements à ce propos. En effet il a été signalé souvent le besoin parmi les déplacés d'avoir plus d'informations sur l'évolution de la situation sécuritaire (rapporté par presque la totalité des IC hommes), mais également sur les conditions des maisons / propriétés, tandis que les IC femmes ont souligné plus fréquemment la nécessité de renseignements sur l'état des points d'eau / d'assainissement et des centres de santé (figure 16). Les personnes déplacées dans les départements de Baninbangou, Ouallam et Abala semblaient particulièrement concernés également par la situation des marchés / commerces dans leurs zones d'origines.

Figure 17: Principaux types d'information souhaités par les déplacés concernant leurs zones d'origine, en fonction du genre des IC¹¹⁰



Partie 2 : Accès à la documentation légale

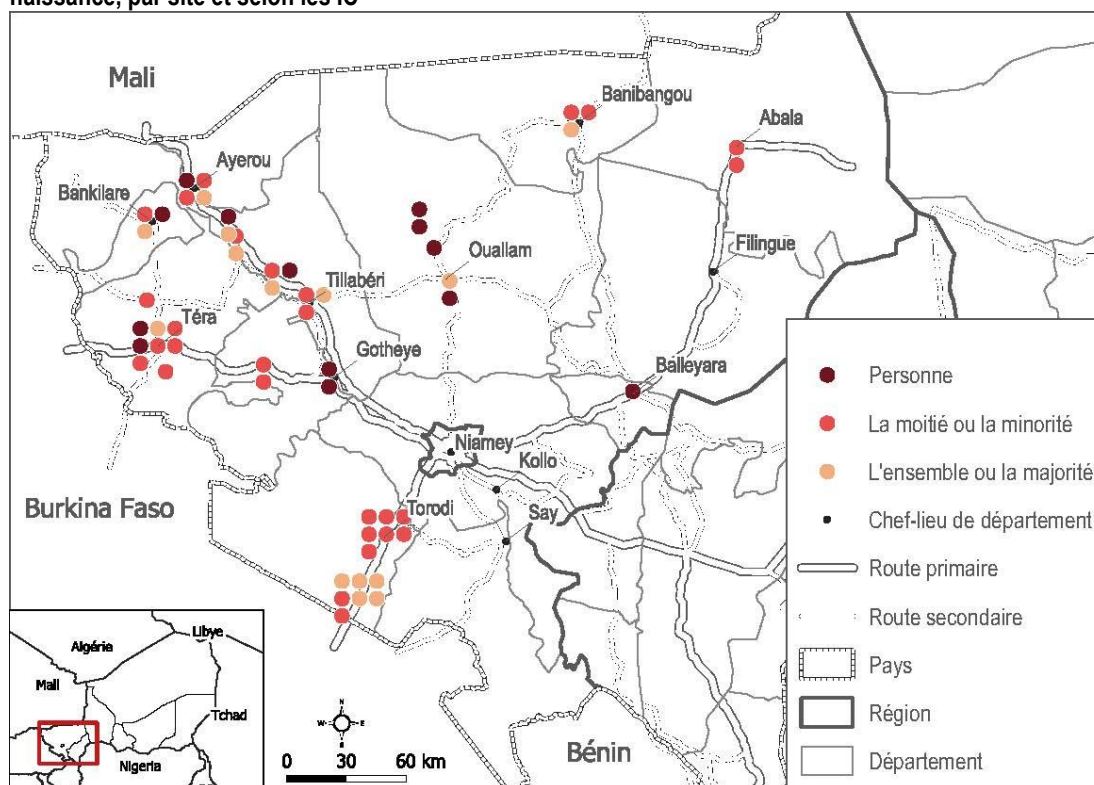
32% d'IC ont rapporté que la majorité des déplacés sur les sites ne disposait pas de documents d'état civil / actes ou extraits de naissance, avec une fréquence plus alarmante dans les départements d'Ouallam, Abala, Gotheye et Téra. Les participants aux GD ont confirmé que le manque de documentation légale était un problème affectant fréquemment la majorité de la population déplacée sur les sites, concernant surtout les documents d'« identité », alors que l'absence de documents de « propriété » a été très rarement citée par les déplacés comme étant une raison d'inquiétude¹¹¹.

¹⁰⁹ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée n'a pas accès à suffisamment d'informations sur la situation dans sa zone actuelle.

¹¹⁰ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée n'a pas accès à suffisamment d'informations sur la situation dans sa zone d'origine.

¹¹¹ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD). Il faut noter que d'autres sources ont rapporté parfois que le manque des documents d'état civile pour les populations déplacées n'était pas retenu toutefois comme une problématique

Carte 13 : Partie estimée de la population déplacée ayant des documents d'état civil, ou actes ou extraits de naissance, par site et selon les IC



Les groupes de populations les plus affectés par la problématique liée à la documentation selon les IC étaient les enfants et les femmes adultes¹¹². En effet il était signalé que les hommes disposaient plus souvent de documentation légale que les femmes, étant généralement ceux qui se déplaçaient de manière plus régulière hors des sites, pour lesquels il était nécessaire posséder les documents d'identité¹¹³. Le manque de documentation d'identité pour les femmes et les enfants était par conséquent rapporté comme étant une barrière limitant fortement la mobilité des femmes et des enfants hors du site / de la localité d'accueil. Parmi les enfants, selon les IC les filles de 11 à 17 ans étaient beaucoup plus affectées par cette problématique que les garçons.

Concernant les **raisons principaux expliquant le manque de documentation légale**, selon la majorité d'IC (64%)¹¹⁴ la plupart des déplacés avait perdu / abandonné ces documents lors des déplacements forcés¹¹⁵, ou il n'avait jamais possédé de documentation légale¹¹⁶. Une grande partie d'IC déplorait également le manque de moyens financiers (59%) comme étant une barrière d'accès à cette documentation (**figure 18**). Ce dernier aspect pourrait confirmer la faible connaissance des procédures légales en place pour se procurer ces documents, s'agissant habituellement de processus qui n'impliquent pas de paiements.

importante / prioritaire, n'ayant pas d'impact sur les conditions de vie et les opportunités de travail / mouvement (cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, [site de Tillabéri, 27 avril 2021](#)).

¹¹² Cette tendance est confirmée aussi par d'autres sources, concernant presque l'ensemble des populations déplacées installés dans les différentes zones de la région. Cf. par exemple DRC, ERP, département de Ayorou, commune d'Ayorou, [Site des déplacés internes d'Ayorou, 20 mai 2021](#) (30% d'hommes ne possèdent pas de pièces, contre 60% pour les femmes et 70 % des enfants) ; DRC, ERP, département de Torodi, Commune Makalondi, [Site de Makalondi, 14 avril 2021](#); IRC, ERP, département de Balleyara, site de Balleyara, du 21 au 22 mai 2021.

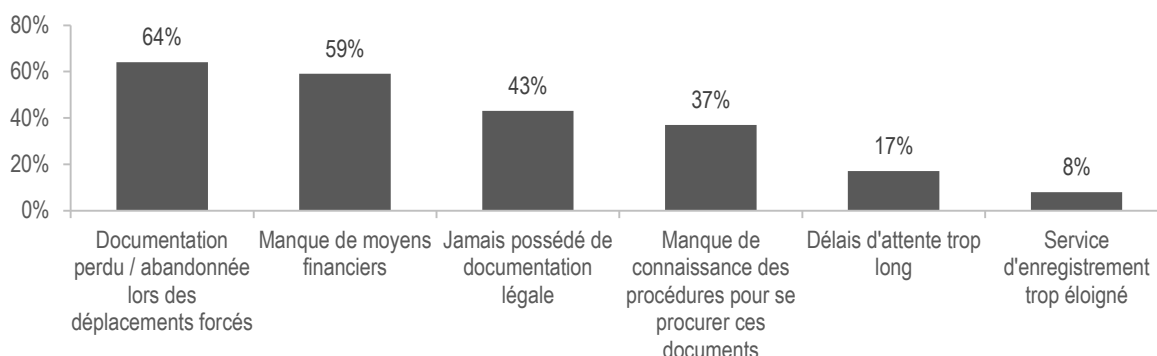
¹¹³ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

¹¹⁴ Pourcentage calculée sur le total d'IC ayant rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée ne dispose pas des documents d'état civil / acte ou extrait de naissance.

¹¹⁵ Confirmé aussi par d'autres sources, cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Famalé, 5 mai 2021](#).

¹¹⁶ D'autres sources confirment en effet l'absence de services d'enregistrement dans les lieux d'origines des personnes déplacées (cf. par exemple DRC, ERP, département de Torodi, commune de Makalondi, [Site des déplacés internes de Makalondi, 25 mai 2021](#)).

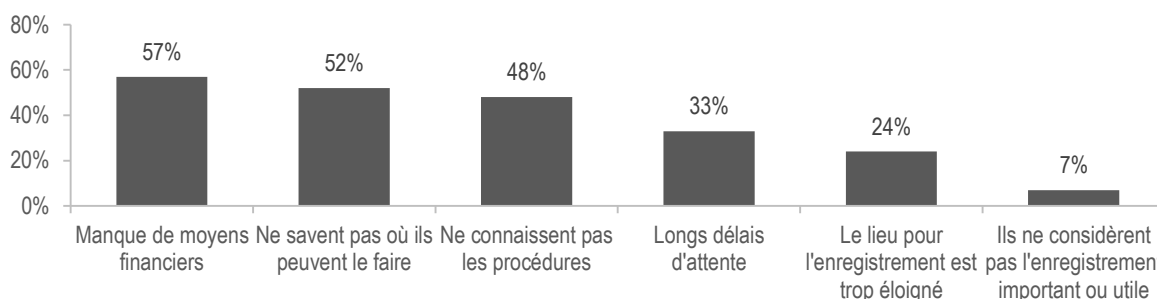
Figure 18 : Principales raisons expliquant le manque de documentation d'une partie de la population déplacée, selon les IC¹¹⁷



Comme déjà mentionné, ce manque de documentation légale selon les IC provoquait surtout des **difficultés à la libre circulation des personnes** (73% d'IC), ainsi que des **problèmes d'accès aux services de base** (59%) et **à l'emploi** (51%)¹¹⁸, sans oublier les difficultés / l'impossibilité d'exercer les droits politiques¹¹⁹.

Enfin, il semble important de souligner que 31% d'IC ont rapporté l'existence de **problèmes pour l'enregistrement des nouveaux nés sur les sites / localités d'accueil**, qui a été remonté de manière plus fréquente par les IC des sites se trouvant dans la bande frontalière avec le Burkina Faso. Environ la moitié des GD a confirmé qu'il s'agirait en effet d'une problématique courante, affectant parfois la majorité des nouveaux nés sur les sites, et provoquée surtout par le fait que les ménages faisaient recours souvent à l'accouchement à domicile, sans se rendre par la suite auprès des services d'état civil pour la documentation par négligence ou manque de confiance dans l'efficacité / utilité de ces services.¹²⁰ D'autres raisons assez significatives seraient toutefois la faible connaissance des services / procédures d'enregistrement, le manque de moyens financiers ainsi que la distance de ces services.

Figure 19 : Principales raisons expliquant les difficultés d'enregistrement des nouveau-nés pour la population déplacée, selon les IC¹²¹



En générale l'analyse des résultats des GD montre que, si le manque de documentation légale concernait surtout les populations déplacées, par contre les difficultés pour l'enregistrement des nouveaux nés ont été citées comme étant une problématique courante aussi par les populations hôtes¹²².

¹¹⁷ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée ne dispose pas des documents d'état civil / acte ou extrait de naissance.

¹¹⁸ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée ne dispose pas des documents d'état civil / acte ou extrait de naissance. « Le manque de ces pièces d'état civils peut en cas de voyage causer des soucis notamment le paiement des amendes lors des check points ou le refus catégorique de franchir une frontière » (DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Famalé, 5 mai 2021](#)).

¹¹⁹ Cf. DRC, ERP, département de Torodi, commune de Makalondi, [Site des déplacés internes de Makalondi, 25 mai 2021](#).

¹²⁰ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

¹²¹ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée a des difficultés pour enregistrer les nouveau-nés.

¹²² Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

Partie 3 : Accès aux services de base et à l'assistance humanitaire en protection

Services de base

Selon 37% d'IC la majorité des déplacés rencontrait des **difficultés d'accès aux services de base** au moment de la collecte des données. La plupart de ces IC a signalé surtout un accès limité / insuffisant aux services de santé et aux points d'eau, suivi par les infrastructures d'hygiène (latrines / points de lavage de mains), les écoles et les services de protection (**figure 18**).

Carte 14 : Partie estimée de la population déplacée ayant un accès limité aux services de base, par site et selon les IC déplacés

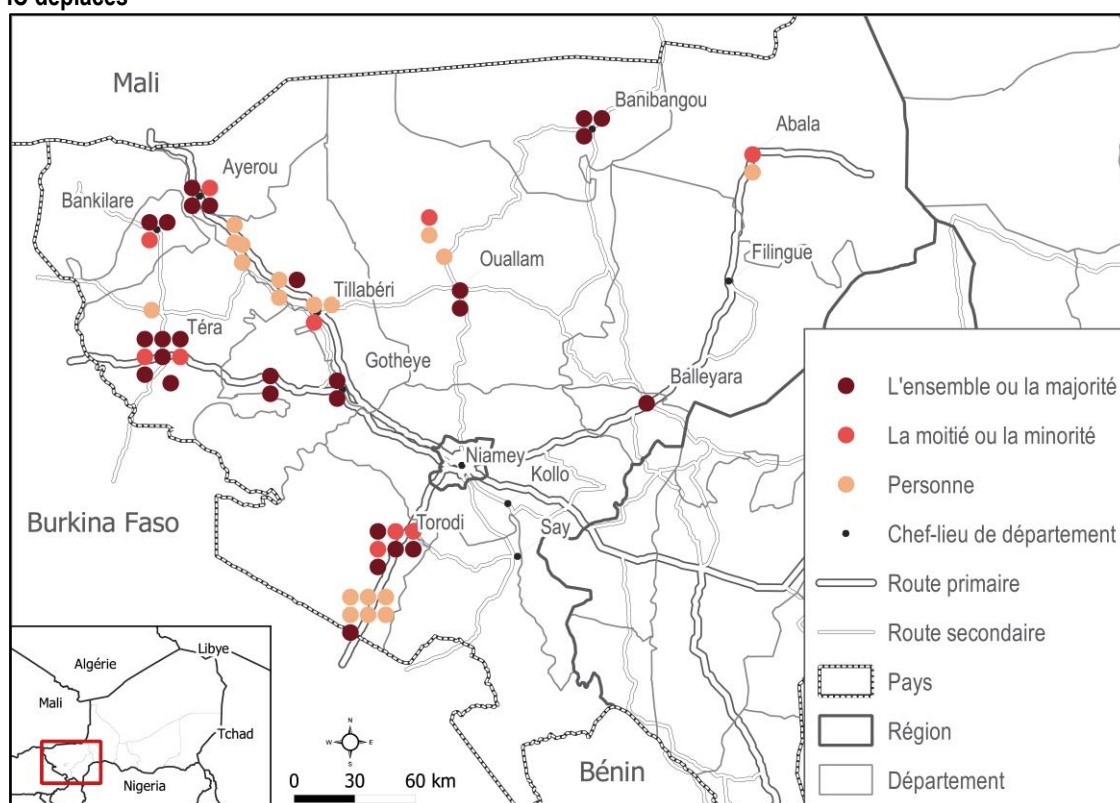
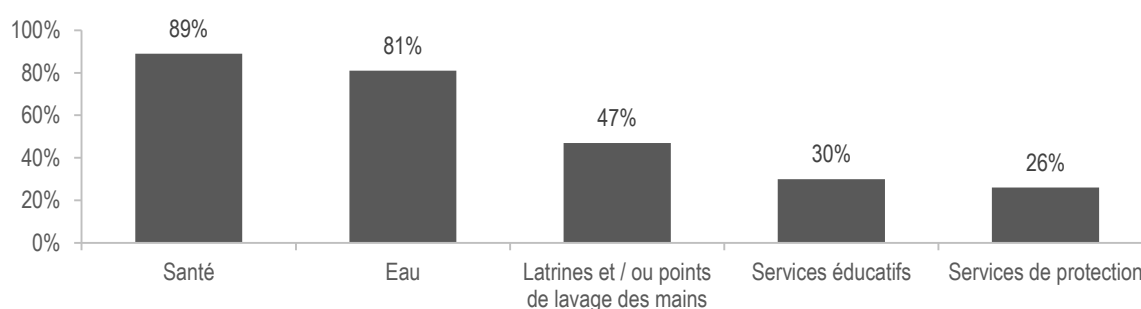


Figure 20 : Principaux services de base dont l'accès a été rapporté comme étant limité pour la population déplacée, selon les IC¹²³



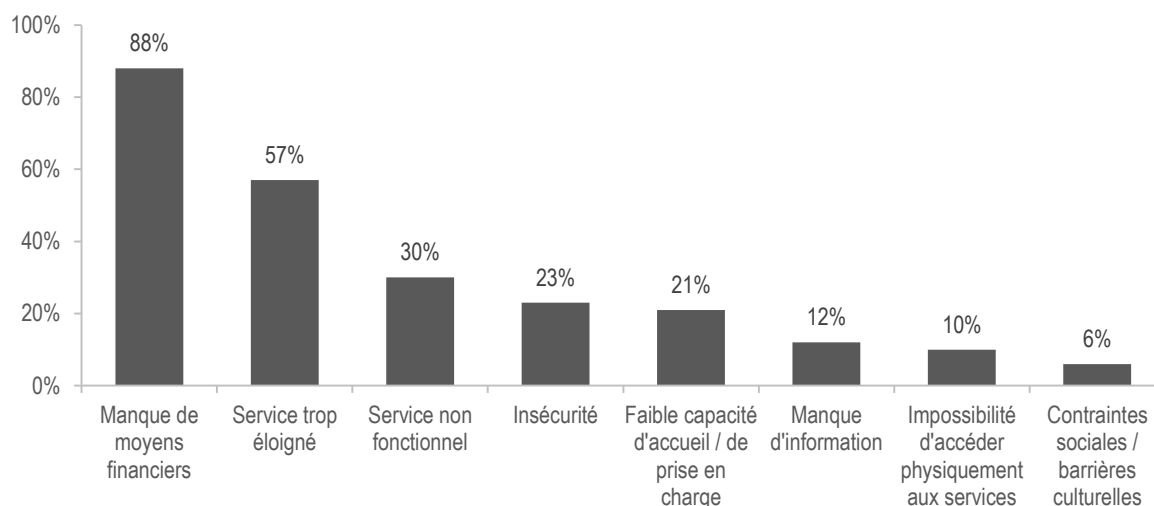
S'agissant parfois de services payants (par exemple les traitements sanitaires / médicaments, ainsi que l'accès à l'eau), la raison la plus citée par les IC pour expliquer ces difficultés était le manque de moyens financiers de la part

¹²³ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée à un accès limité aux services de base sur le site.

des déplacés¹²⁴. L'impossibilité d'accéder aux soins pour manque d'argent a été par exemple signalée parfois comme étant la cause de l'utilisation de traitements / médicaments traditionnels¹²⁵, ainsi que les difficultés pour payer l'eau étaient à la base de la forte utilisation des eaux de surfaces / rivières par les déplacés¹²⁶.

D'autres barrières mentionnées souvent par les IC concernaient la longue distance ou la non fonctionnalité des services, ainsi que l'insécurité ou la faible capacité d'accueil / prise en charge des services disponibles. A noter que dans les sites se trouvant dans la bande frontalière avec le BFA (notamment dans les départements de Gotheye, Téra et Bankilaré) les IC ont également signalé l'existence de contraintes sociales / barrières culturelles limitant l'accès aux services de base pour certains groupes de population.

Figure 21: Principales raisons rapportées comme expliquant l'accès limité aux services de base d'une partie de la population déplacée, selon les IC¹²⁷



Assistance humanitaire

Pour ce qui concerne l'assistance humanitaire en générale, **37% d'IC ont signalé que la majorité des déplacés ne disposaient pas suffisamment d'informations concernant l'aide disponible¹²⁸**, surtout par rapport aux dates et lieux des opérations de distributions, les types d'assistance disponibles et les critères de sélection des bénéficiaires de l'aide, ce dernier aspect étant une problématique soulignée surtout par les IC femmes. Ce manque d'informations a été signalé de manière plus fréquente par les IC des sites se trouvant dans les départements d'Ouallam, Gotheye, Tillabéri et Abala.

¹²⁴ Cette raison est confirmée aussi par d'autres sources d'information (cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, [site de Tillabéri, 27 avril 2021](#)). La gratuité de certains services de santé, tels que les consultations médicales, serait parfois garantie uniquement pour les enfants déplacés de moins de 5 ans (cf. DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [site de Diomana, 07 avril 2021](#)).

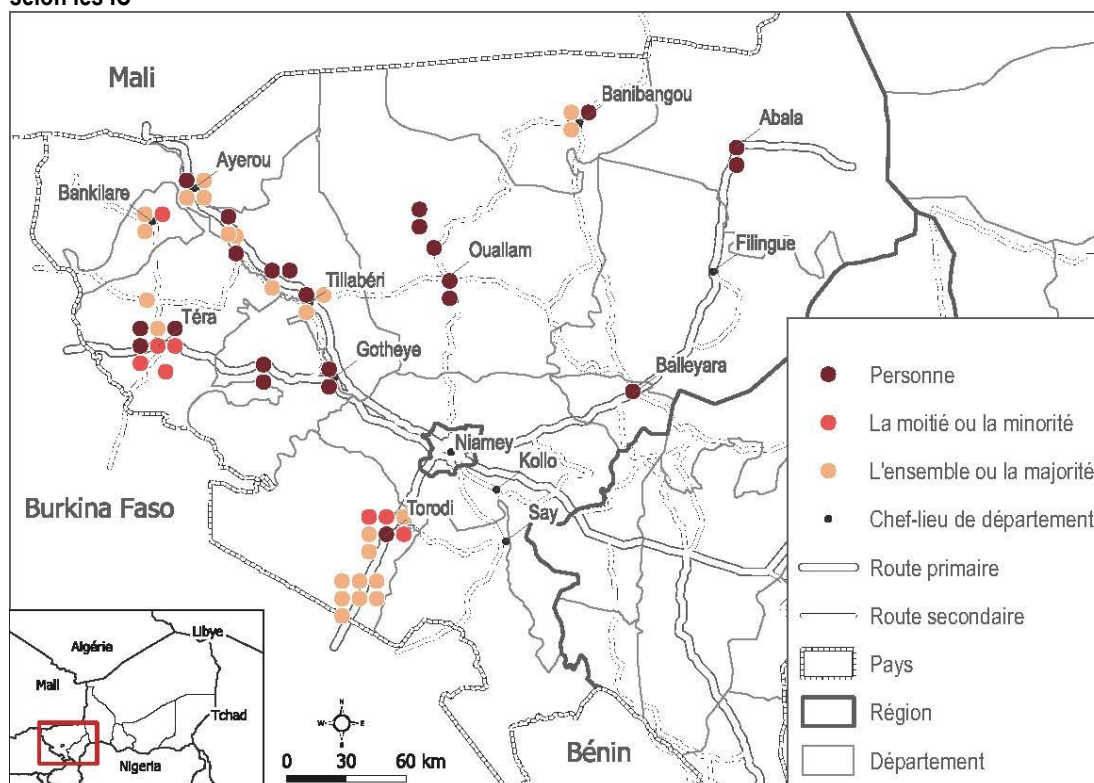
¹²⁵ Cf. DRC, Évaluation Rapide de Protection, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Famalé, 5 mai 2021](#); DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [Site des déplacés internes de Dessa, 04 mai 2021](#).

¹²⁶ Cf. par exemple DRC, ERP, Département de Tillabéri, commune de Sakoiré, [Site des déplacés internes de Sakoiré, 18 mai 2021](#).

¹²⁷ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée a un accès limité aux services de base sur le site.

¹²⁸ Au mois de mars 2021, l'accès à l'information sur l'assistance humanitaire disponible a été rapporté comme limité dans 18% des localités se trouvant dans la zone 3F de la région de Tillabéri, les pourcentages étant plus élevés dans les communes de Banibangou et Inates (Ayerou) (cf. REACH, [Évaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#), fiche d'information, Mars 2021).

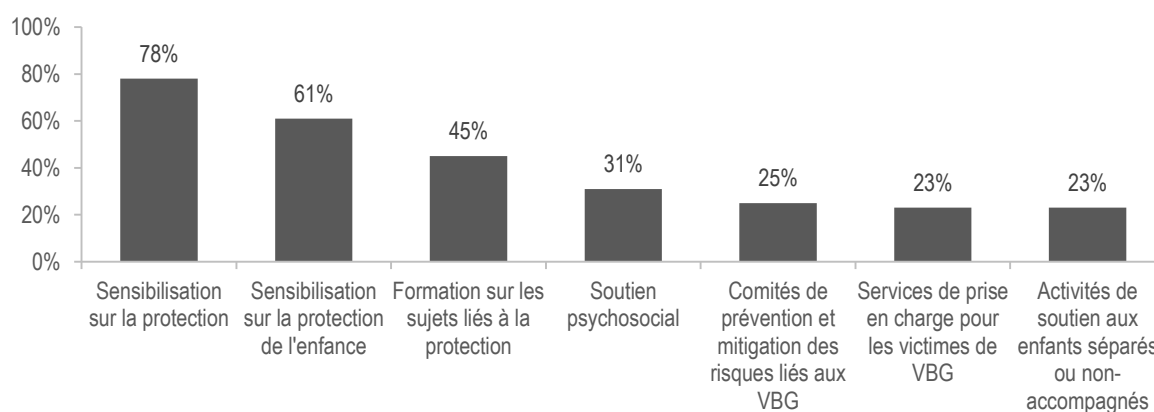
Carte 15 : Partie estimée de la population ayant accès à suffisamment d'information sur l'aide humanitaire, par site et selon les IC



42% d'IC déplacés ont rapporté qu'aucune assistance humanitaire spécifique à la protection (activités de sensibilisation / formation, mise en place de comité de protection etc.) n'a été réalisée dans le site / localité d'accueil au cours des 12 mois précédant la collecte de données, les sites les moins servis par ce type d'assistance se trouvant surtout dans les départements d'Ouallam, Banibangou, Téra et Torodi.

Dans les sites / localités d'accueil dont les IC ont confirmé la présence d'activités d'aide humanitaire en protection, selon les IC les types d'assistance les plus souvent réalisées au niveau communautaire étaient les séances de sensibilisation ou de formation, suivis par les services de soutien psychosocial, la mise en place de structures pour la prévention / suivi des risques de VBG, les services d'accueil / réunification familial pour les enfants séparés et / ou non-accompagnés.

Figure 22 : Principaux types d'assistance humanitaire spécifique à la protection mis en place dans les sites concernés au cours des 12 mois précédant la collecte de données, selon les IC déplacés¹²⁹

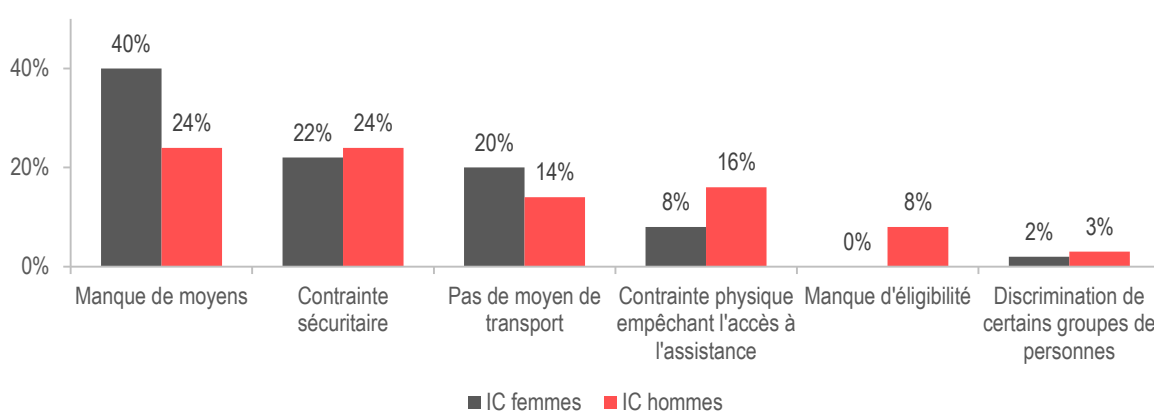


¹²⁹ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté que la population déplacée a bénéficié d'une assistance humanitaire spécifique à la protection au cours des douze mois précédant la collecte de données.

42% d'IC ont signalé que certains bénéficiaires ont eu des difficultés d'accès à ces activités de protection, principalement pour manque de moyens financiers ou à cause de contraintes sécuritaires ayant engendré des mesures d'interdiction des engins à deux roues (beaucoup plus accessibles aux populations) par les autorités et la limitation de la mobilité des populations. Ces mesures ont impacté particulièrement les activités économiques des populations, leurs revenus et augmenté paradoxalement le coût du transport (**figure 23**). Cette situation a impacté négativement l'accès à l'assistance en protection, particulièrement dans les départements de Gotheye, Abala et Bankilaré).

Généralement le niveau de satisfaction de l'assistance reçue en protection est élevé (selon 84% des IC), néanmoins dans les départements de la bande frontalière avec le Burkina Faso des améliorations ont été souhaitées par rapport à la quantité (selon 100% d'IC de ces départements), qualité (91%), durée (73%) et gratuité (27%) des services¹³⁰.

Figure 23 : Principales difficultés d'accès à l'assistance humanitaire en protection, en fonction du genre des IC¹³¹



Partie 4 : Besoins prioritaires selon les populations déplacées

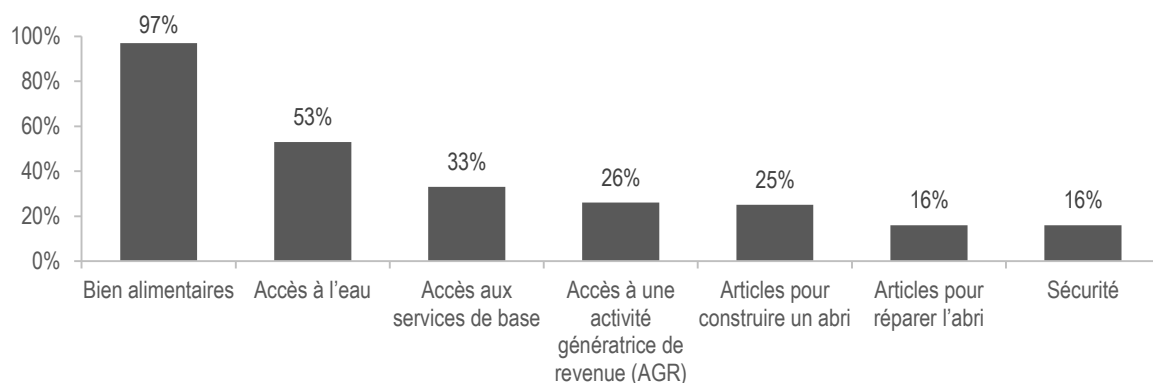
Selon les IC, les populations déplacées souhaitent recevoir en priorité de l'assistance en biens alimentaire¹³² et en eau, suivi par l'accès aux autres services de base (tels que les structures sanitaires et les écoles), aux activités génératrices de revenu et aux articles pour la construction / renforcement des abris (**figure 24**). Ces besoins reflètent en effet la **situation très alarmante des populations résidentes dans la zone des 3 frontières au Niger en terme surtout d'accès à l'alimentation, aux services de base et aux moyens de subsistance habituels**.

¹³⁰ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'une partie de la population déplacée n'était pas satisfaite de l'assistance humanitaire reçue en protection.

¹³¹ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté qu'une partie de la population déplacée a rencontré des difficultés pour accéder à l'assistance humanitaire en protection.

¹³² « ...Recevoir de l'assistance alimentaire permet aux plus vulnérables de ne pas devoir se déplacer trop pour chercher à manger, et de rester donc à l'abri des risques d'ordres sécuritaires liés à ces déplacements... » (Information remonté par les participants hommes de la population hôte lors du GD à Tadress - Tillabéri le 01 avril 2021).

Figure 24 : Besoins prioritaires pour les populations déplacées, selon les IC



A la date du 31 mai 2021, **plus d'un million de personnes étaient classifiés comme étant en phase d'insécurité alimentaire de « crise »** (Phase 3+ de l'IPC), ainsi que plus de 100 000 enfants étaient estimés être exposés / affectés par la malnutrition sévère¹³³. En période de soudure, en particulier, la consommation alimentaire dans le nord et centre de la région de Tillabéri est rapportée comme pauvre et non diversifiée, car les ressources alimentaires sont généralement insuffisantes, et l'assistance alimentaire étant limitée à cause du manque d'accès humanitaire aux zones les plus affectées par l'insécurité¹³⁴. En l'absence d'aide alimentaire, l'accès à la nourriture représentait une problématique majeure notamment pour les personnes déplacées, ces derniers n'ayant pas eu la possibilité d'emporter leur propre réserve de nourriture lors du déplacement, souvent pour faute de moyens de transport¹³⁵.

Des **difficultés d'accès à l'eau ont été signalées notamment par les déplacés** dans les départements de Banibangou, Gotheye et Téra. Plusieurs sources ont confirmé en effet la forte utilisation par les déplacés de l'eau des rivières (distants parfois plusieurs kilomètres), à cause du manque des moyens financiers pour payer l'eau au niveau des bornes fontaines ou d'autres points d'eau améliorés¹³⁶. L'utilisation des eaux de surface, ainsi que la pratique de la DAL, ont été signalées souvent comme étant également des risques pour la santé des personnes déplacées, pouvant les exposer aux maladies / infections, ainsi qu'aux morsures d'animaux¹³⁷. Dans les zones de la région les plus touchées par la crise et l'insécurité, d'autres services de base tels que les infrastructures de santé et les écoles ont été signalés comme étant souvent dysfonctionnels¹³⁸.

L'accès aux moyens de subsistance habituels était également rapporté comme étant assez limité pour la majorité de la population dans presque la moitié des localités se trouvant dans la zone des 3 frontières, en raison surtout des limitations des moyens de transport et de la libre circulation imposés par les mesures d'état d'urgence,

¹³³ Cf. OCHA, Burkina Faso, Mali et Ouest du Niger - [Aperçu Humanitaire \(à la date du 31 mai 2021\)](#).

¹³⁴ FEWS, [Niger Mise à jour sur la sécurité alimentaire : Les prix élevés et les conflits restent les principaux facteurs limitant l'accès alimentaire](#), avril 2021

¹³⁵ Cf. par exemple DRC, ERP, Département de Tillabéri, commune de Sakoir, [Site des déplacés internes de Sakoir, 18 mai 2021](#).

¹³⁶ « ...là où on prend l'eau c'est très loin et on doit payer pour l'eau, imaginez quelqu'un qui n'a pas mangé et on te dit de payer l'eau... » (Information remonté par les participants garçons PDI lors du GD à Gotheye le 02 avril 2021). Cf. aussi DRC, ERP, Département de Tillabéri, commune de Sakoir, [Site des déplacés internes de Sakoir, 18 mai 2021](#).

¹³⁷ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Ayorou, commune d'Ayorou, [Site des déplacés internes d'Ayorou, 20 mai 2021](#) ; DRC, ERP, département de Torodi, Commune Makalondi, [Site de Makalondi, 14 avril 2021](#).

¹³⁸ Cf. OCHA, Burkina Faso, Mali et Ouest du Niger - [Aperçu Humanitaire \(à la date du 31 mai 2021\)](#) : 36 infrastructures de santé et 290 écoles sont rapportés comme dysfonctionnels. Cf. aussi REACH, [Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#), fiche d'information, Mars 2021 : le manque d'accès à des services de santé fonctionnels à distance serait particulièrement alarmante pour les populations vivant dans le département de Banibangou, car les infrastructures sanitaires ont été détruites ou pour manque de de travailleurs de santé. Au mois de mars 2021, dans 16% des localités évalués dans la zone 3F de la région de Tillabéri il a été rapporté que les écoles n'étaient pas fonctionnelles - surtout dans les communes de Diagourou (Tera), Banibangou, Inates et Torodi - car les enseignants ont arrêté de travailler ou ils ont fui la zone à cause des menaces, ou car les infrastructures scolaires étaient détruites.

provoquant par voie de conséquence, la limitation des activités économiques et des revenus.¹³⁹ Les difficultés d'accès aux moyens de subsistance étaient à la base également de l'adoption de stratégie négative par les populations déplacées.¹⁴⁰ La présence de femmes pratiquant le sexe de survie, par exemple, a été signalé par les IC dans 15% des sites / localités d'accueil, un phénomène qui semblait être plus fréquent sur les sites se trouvant dans les départements d'Abala, Tillabéri et Ayerou, ainsi que dans les sites de déplacés / localités d'accueil les plus grands, dont l'« anonymat » pouvait faciliter cette pratique¹⁴¹.

Les **besoins en termes d'abris** remontés par les IC sont liés surtout aux conditions précaires des maisons occupées par les déplacés (s'agissant souvent de maisons vides détériorées données temporairement par les populations hôtes¹⁴², ainsi que d'abris d'urgence / de fortune¹⁴³), du manque d'espace fermé pour garantir l'intimité et la protection, ainsi qu'aux risques d'éviction¹⁴⁴. Le nombre de maisons / abris étant parfois insuffisant, il a été rapporté que les personnes déplacées priorisaient l'utilisation du peu d'espaces à leur disposition dans les maisons pour stocker / sécuriser leurs biens, en choisissant de dormir à l'extérieur¹⁴⁵. Ce manque d'abris, ainsi que de biens non alimentaires tels que les moustiquaires, représentait des raisons d'inquiétude concernant l'exposition des déplacés aux risques sanitaires (par exemple le paludisme) et aux intempéries¹⁴⁶. Le manque de vêtements (surtout pour les enfants), comblé avec la forte promiscuité dans les maisons / abris, ont été souvent signalé lors des GD comme des inquiétudes majeures concernant l'hygiène et les besoins d'intimité des déplacés¹⁴⁷.

Les participants aux GD ont remonté souvent la **nécessité d'un renforcement de la sécurité**¹⁴⁸, des activités de protection (information remonté assez régulièrement par les filles), ainsi que le besoin d'abriter dans un espace aménagé et dédié aux personnes déplacés, pour ne plus être un « poids »¹⁴⁹ pour les familles d'accueil. Les enfants, en particulier, ont mis l'accent souvent sur le besoin de services éducatifs mais également de formations professionnelles, conçu notamment comme une mesure pour prévenir l'inoccupation et la délinquance. Enfin, lors des GD il a été aussi remonté la nécessité que les activités d'assistance (humanitaires et non) puissent améliorer en terme d'impartialité (surtout lors du ciblage des bénéficiaires), l'inclusion systématique des membres plus vulnérables des populations hôtes étant une stratégie souhaitée également pour éviter le risque de tensions communautaires.

¹³⁹ Cf. REACH, [Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#), fiche d'information, Mars 2021 : dans 42% des localités évaluées la majorité de la population n'a pas accès aux moyens de subsistance habituels.

¹⁴⁰ Le « risque de mendicité » à cause du manque de revenus / opportunités de travail a été également rapporté par d'autres sources d'information (cf. par exemple DRC, ERP, département de Torodi, commune de Makalondi, [Site des déplacés internes de Makalondi, 25 mai 2021](#)), DRC, ERP, département de Torodi, [commune de Torodi, 27 mai 2021](#)).

¹⁴¹ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Gotheye, commune de Gotheye, [Site des déplacés internes de Gotheye, 21 avril 2021](#); DRC, ERP, Département de Tillabéri, commune de Sakoira, [Site des déplacés internes de Sakoira, 18 mai 2021](#); DRC, ERP, département de Torodi, [commune de Torodi, 27 mai 2021](#)).

¹⁴² Cf. par exemple DRC, ERP, département de Téra, commune de Téra, [site de des déplacés internes de Téra, 26 mai 2021](#).

¹⁴³ Cf. par exemple DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [site de Diomana, 07 avril 2021](#).

¹⁴⁴ Cf. par exemple REACH, [Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#), fiche d'information, Mars 2021.

¹⁴⁵ Cf. DRC, ERP, département de Ayerou, commune d'Ayorou, [Site des déplacés internes d'Ayorou, 20 mai 2021](#).

¹⁴⁶ Cf. DRC, ERP, département de Tillabéri, commune de Dessa, [site de Diomana, 07 avril 2021](#).

¹⁴⁷ Résultats des analyses de groupes de discussions (GD).

¹⁴⁸ « ...Il faut renforcer la sécurité, faute de négligence de l'Etat... » (Information remonté par les participants femmes de la population hôte lors du GD à Tadress - Tillabéri le 01 avril 2021). Au mois de mars 2021, des besoins en protection / sécurité ont été signalé comme étant parmi les 3 priorités de la population dans plus de 20% des localités évalués dans les départements de Ayerou, Banibangou, Ouallam, Torodi et Tera (Cf. REACH, [Evaluation de la situation humanitaire dans la zone Trois Frontières, Niger – Région de Tillabéri](#), fiche d'information, Mars 2021).

¹⁴⁹ Information remonté par les participants femmes PDI lors du GD à Balleyara le 08 avril 2021.

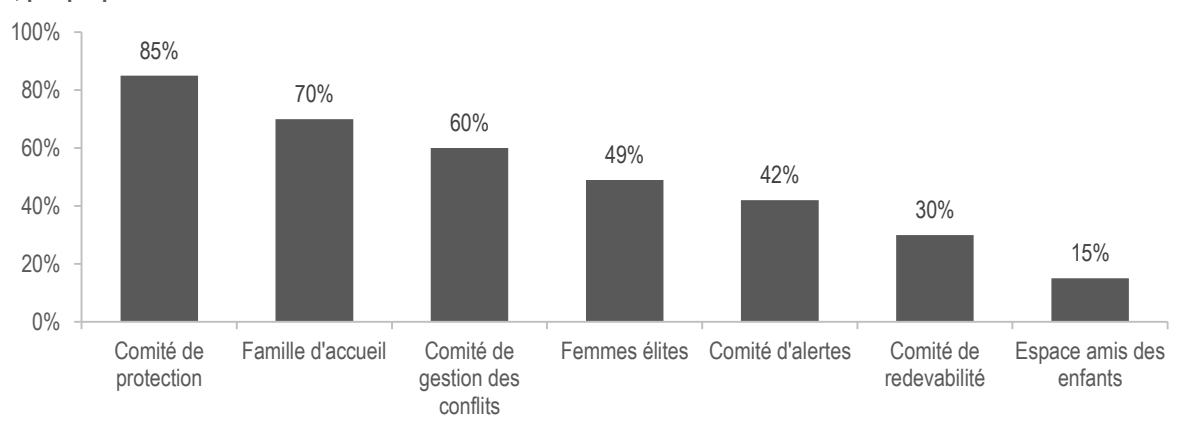
Chapitre 5. Mécanismes de référencement

Ce cinquième chapitre présente les résultats de l'évaluation en matière de mécanismes de référencement existant dans les sites de déplacés. Plus précisément, ce chapitre met en évidence dans la première partie les mécanismes de protection existants au niveau communautaire, les voies de référencement et leur utilisation par les populations déplacées. Dans la seconde partie, sont présentés les principales difficultés signalées par les IC dans la réalisation de leur travail au sein des structures des mécanismes de référencement, ainsi que leur exposition à l'insécurité.

Partie 1 : Mécanismes de référencement existants dans les sites / localités

Les IC ont confirmé l'existence et la fonctionnalité de mécanismes de protection au niveau communautaire¹⁵⁰ dans presque la totalité des sites / localités évalués, seulement dans 2% des sites ces structures / services n'étant pas présents. Le mécanisme de protection le plus connu au niveau communautaire était le comité de protection, dont l'existence a été confirmée par les IC dans la large majorité des sites / localités évalués, mais plus rarement dans les départements de Gotheye (uniquement dans 33% des sites du département) et de Ouallam (60% des sites). D'autres mécanismes souvent signalés comme étant présents et fonctionnels dans la majorité des sites / localités évaluées étaient ceux destinés à l'accueil des déplacés et / ou des enfants séparés / non accompagnés, ainsi qu'à la concertation à la suite des tensions / conflits. Plus rarement, ont été cités d'autres services, tels que les « femmes élites¹⁵¹ », les comités d'alertes et redevabilité, ainsi que les espaces dédiés à la protection de l'enfance (figure 25). Selon les IC, les différents types de mécanismes de protection au niveau communautaire mentionnés ci-dessus étaient largement diffusés et fonctionnels notamment dans les sites se trouvant dans les départements d'Ayerou, Banibangou, Torodi et Téra.

Figure 25 : Mécanismes de protection au niveau communautaire les plus souvent signalés comme existants par les IC, par proportion de sites



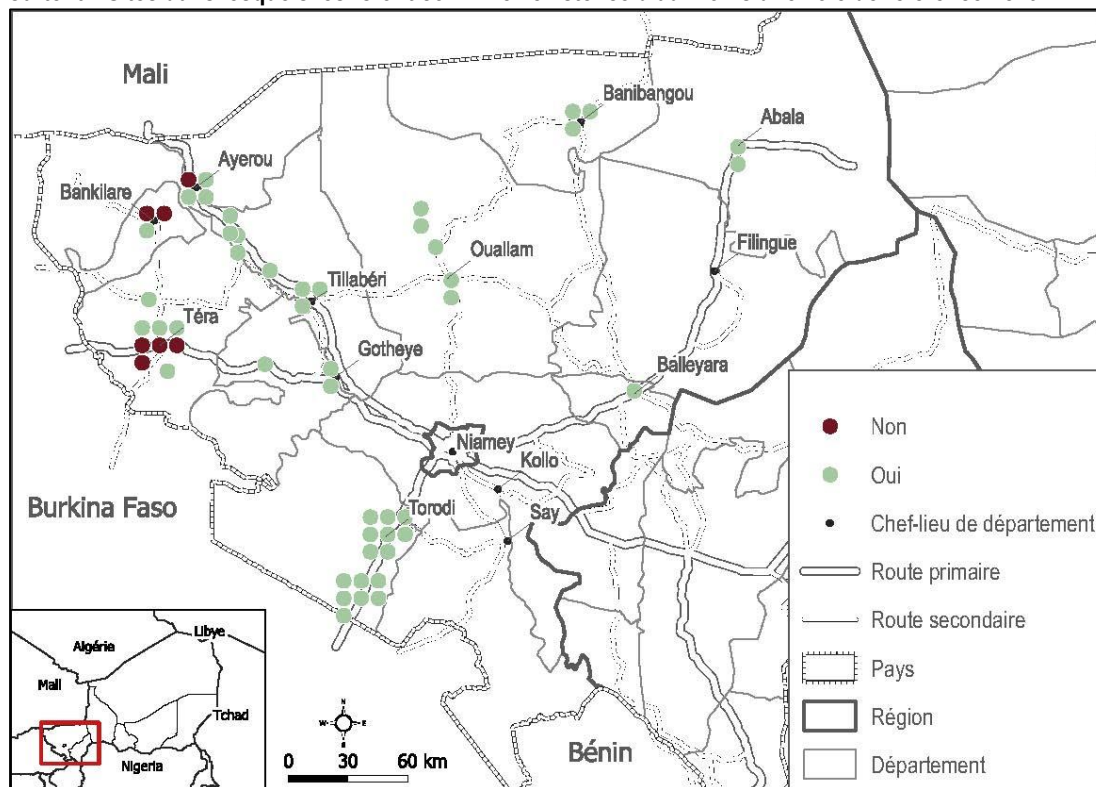
Dans la large majorité des sites / localités évalués (87%) les IC travaillant dans les mécanismes de référencement ont également confirmé la présence et la fonctionnalité d'au moins une des circuits de référencement¹⁵² suivantes : appui psychosocial et médical, services éducatifs, services de conseil, accès aux documents d'état civil / actes ou extraits de naissance, suivi judiciaire, programmes d'activités génératrices de revenu (AGR). Cependant, dans certains sites des départements de Téra, Bankilare et Ayerou, les IC ont signalé qu'aucune des voies de référencement mentionnées ci-dessus n'étaient disponibles pour les populations déplacées.

¹⁵⁰ Les mécanismes de protection existants au niveau communautaire étant les premiers acteurs / services à disposition des victimes d'incidents sécuritaires et / ou d'atteintes à l'intégrité.

¹⁵¹ Femmes de confiance, formées et agissant comme points focaux communautaire pour la détection des cas de VBG.

¹⁵² Les "voies de référencement" se réfèrent au processus de coopération entre de multiples parties prenantes pour fournir des réponses / services de protection et d'assistance aux victimes.

Carte16 : Sites dans lesquels les IC ont confirmé l'existence d'au moins une voie de référencement

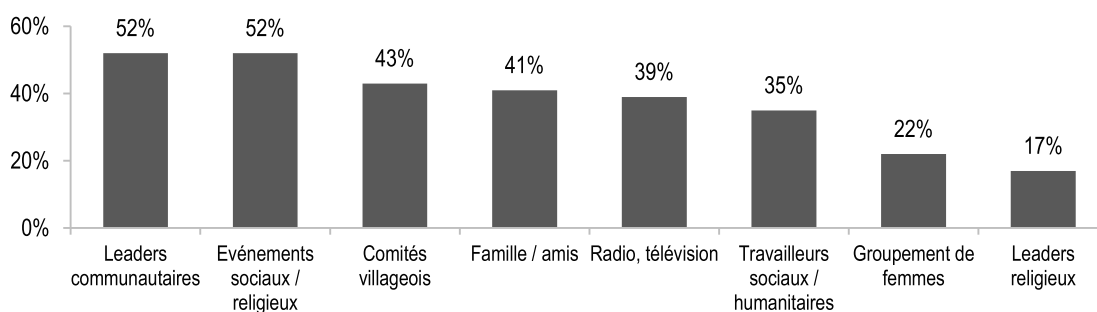


Dans la large majorité des sites / localités d'accueil concernés, les IC ont confirmé que la plupart des personnes disposaient de **bonnes connaissances sur l'existence et les modalités d'accès aux voies de référencement**, tandis qu'uniquement dans 13%¹⁵³ des sites il a été rapporté que la majorité de la population n'avait pas accès à suffisamment d'information sur ces voies, notamment dans les départements de Téra, Bankilare et Ouallam. Selon les IC les communications sur l'existence des différents services passaient à travers plusieurs types de sources, surtout à travers les leaders communautaires et / ou lors des événements sociaux / religieux. D'autres source d'information / communication assez diffusées à ce propos étaient les comités communautaires, les réseaux familiales / amicaux, ainsi que les médias et / ou les travailleurs sociaux / humanitaires.

Figure 26 : Principales sources / lieux d'information concernant les voies de référencement existantes, selon les IC et par proportion de sites¹⁵⁴

¹⁵³ Pourcentage calculée sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une des voies de référencement mentionnées dans le texte.

¹⁵⁴ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une des voies de référencement mentionnées dans le texte.



Malgré cette bonne connaissance, dans 24%¹⁵⁵ de sites / localités, les IC ont signalé que la majorité ou la moitié de la population avait des problèmes d'accès aux voies de référencement (figure 27), à cause surtout du manque d'informations spécifiques sur les différents services de prise en charge existants. D'autres barrières d'accès souvent citées concernaient le fait que les services étaient signalés comme étant dysfonctionnels ou surchargés, dont l'utilisation n'était pas toujours envisageable. Il est intéressant de noter que les IC ont parfois signalé également que les personnes n'utilisaient pas les voies de référencement disponibles à cause d'inquiétudes par rapport à l'insécurité ou au risque de s'exposer / être stigmatisé¹⁵⁶, ainsi que pour des raisons culturelles (figure 28). Enfin, des cas de discrimination pour l'accès à ces services ont été signalés dans le département de Bankilaré.

Figure 27 : Partie estimée des populations déplacées et hôtes ayant accès aux voies de référencement existantes, selon les IC et par proportion des sites¹⁵⁷

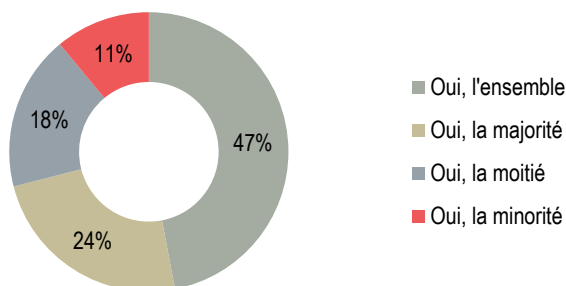


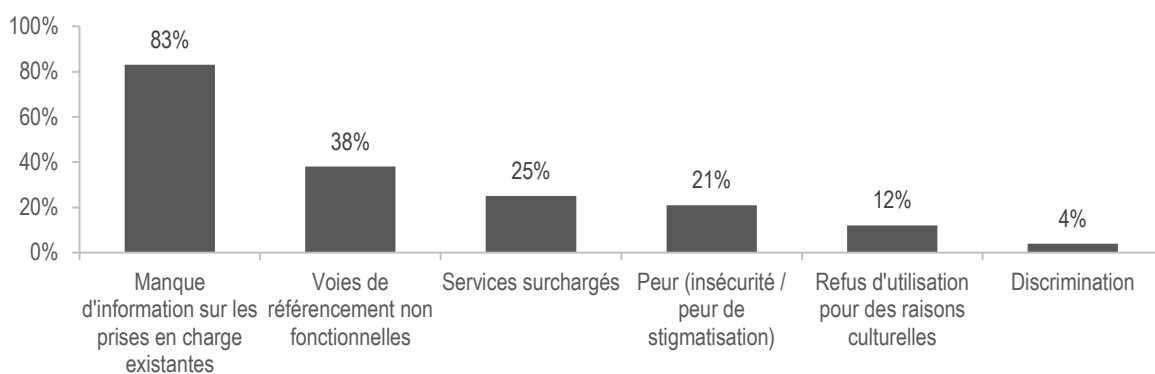
Figure 28 : Principales barrières d'accès aux voies de référencement, selon les IC et par proportion de sites¹⁵⁸

¹⁵⁵ Pourcentage calculée sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie des populations déplacées avait connaissance des voies de référencement existants.

¹⁵⁶ A titre d'exemple, lors du GD sur le site de Gotheye les filles parmi la population déplacée ont remonté d'avoir « ...honte à exposer des incidents en dehors du recours familial... ».

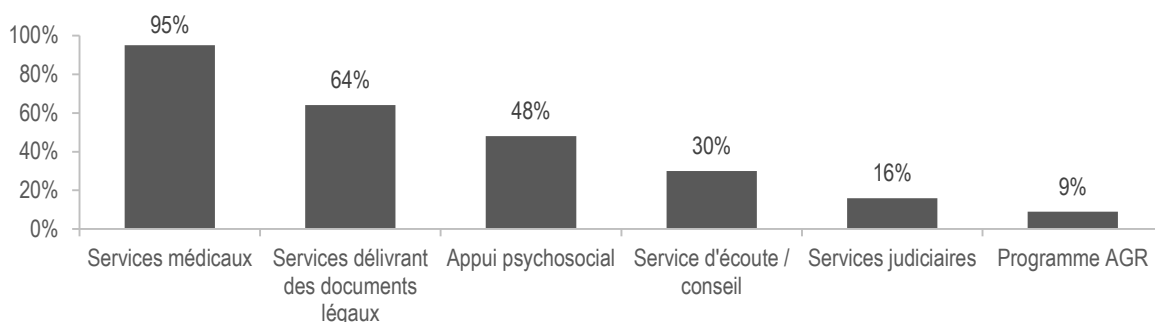
¹⁵⁷ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une des voies de référencement suivantes : appui psychosocial et médical, éducation, services de conseil, accès aux documents d'état civil / actes ou extraits de naissance, suivi judiciaire, programme d'AGR.

¹⁵⁸ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'une partie des populations déplacées et hôtes n'ont pas accès aux voies de référencement existantes dans la localité.



Selon la large majorité d'IC, les personnes ayant accès aux voies de référencement étaient réorientées plus souvent vers les **services compétents dans le suivi médical et / ou psychosocial (santé mentale), ainsi que vers les structures délivrant la documentation civile**. D'autres types de services actifs et utilisés, mais plus rarement, étaient ceux fournissant des points d'écoute / lieux de sureté, une assistance juridique, des opportunités de réinsertion socio-économique ou des formations professionnelles¹⁵⁹.

Figure 29 : Principales voies de référencement utilisées par les populations déplacées et hôtes, selon les IC et par proportion de sites¹⁶⁰



Parmi les personnes ayant subies des incidents sécuritaires / des atteintes à l'intégrité physique et / ou psychique au cours des six mois précédant la collecte de données, selon les IC **les groupes de population ayant fait recours le plus souvent aux mécanismes et services de protection ont été les femmes et les filles de 11 à 17 ans**, suivies par les enfants de moins de 10 ans, tandis que les hommes, les garçons et les personnes âgées de plus de 50 ans avaient utilisé ces services plus rarement (**figure 30**). En terme quantitative, il semble possible d'estimer que le nombre de personnes ayant fait recours aux structures de protection était particulièrement élevé surtout dans les départements d'Abala, Torodi et Ouallam¹⁶¹.

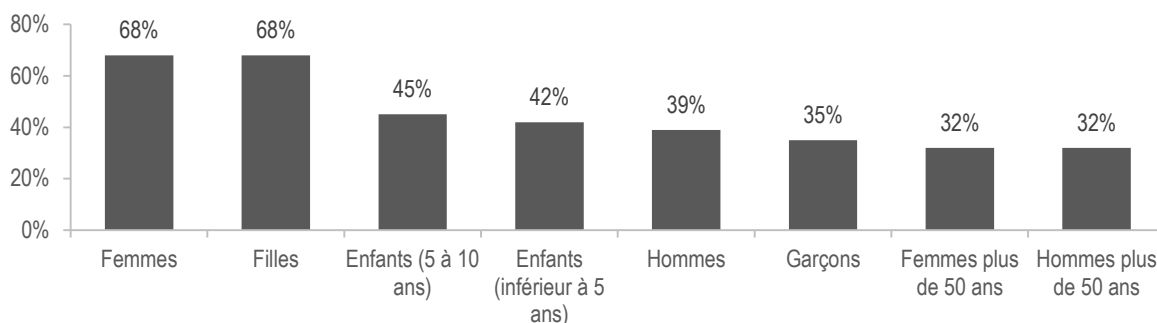
Figure 30 : Principaux groupes de population rapportés comme ayant recours plus souvent aux structures / comités de protection au cours des six mois précédant la collecte de données, par proportion d'IC¹⁶²

¹⁵⁹ Les IC ont également mentionné les services éducatifs parmi les voies de référencement les plus utilisés. Ces résultats ont été retenus toutefois peu fiables, car c'est probable que ces services ne soient pas forcément liés à des cas de protection, mais plutôt à la prise en charge générale de la scolarisation des enfants.

¹⁶⁰ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'une partie des populations déplacées et hôtes utilisait les voies de référencement existantes dans la localité.

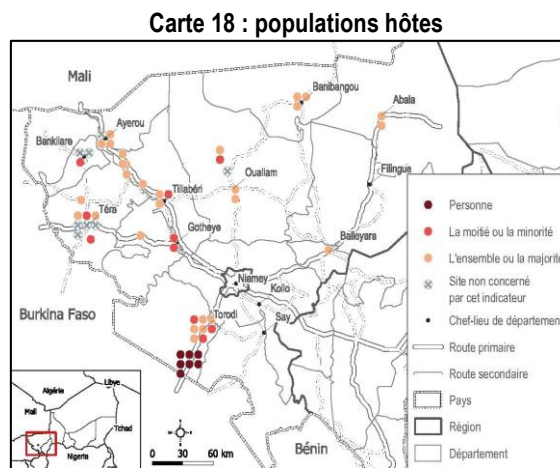
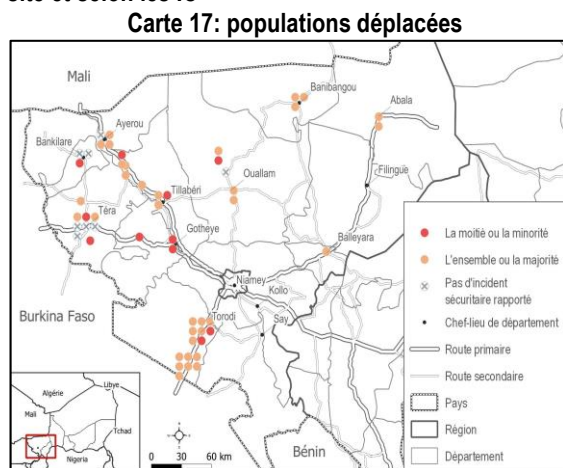
¹⁶¹ Les IC travaillant à différent titre dans les mécanismes de protection ont été en effet interrogés sur le nombre moyen de personnes faisant recours par mois à leur structure. Ils ont estimé que presque 20 personnes en moyenne par mois utilisaient leurs services, mais le nombre était plus élevé dans les départements d'Abala (60 personnes), Torodi (36) et Ouallam (30).

¹⁶² Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté que des incidents sécuritaires et / ou des atteintes à l'intégrité ont eu lieu sur le site au cours des six mois précédant la collecte de données.



Lorsque les voies de référencement étaient existantes, **dans plus de 20%¹⁶³ des sites / localités d'accueil les IC ont estimé toutefois que la majorité des bénéficiaires (personnes déplacées et membres des communautés hôtes) de ces services ne les considéraient pas utiles et / ou efficaces.** Cette insatisfaction a été plus souvent citée dans les sites de la bande frontalière avec le BFA, surtout car les services disponibles ne correspondaient pas aux besoins plus urgents ou ne contribuaient pas suffisamment à l'amélioration des perspectives futures des bénéficiaires de l'assistance

Partie estimée des populations qui considèrent les voies de référencement comme utiles et / ou efficaces, par site et selon les IC



Malgré les IC ont rapporté une bonne présence des voies de référencement dans les sites / localités d'accueil, cependant ils ont également remonté que les **services de prise en charge directe des cas de protection étaient rarement disponibles sur place¹⁶⁴**. En effet, comme déjà mentionnés dans les chapitres 2 et 3, dans la majorité des sites évalués les IC ont signalé l'absence de services de prise en charge dédiés aux victimes d'atteintes à l'intégrité physique et / ou psychologique, ainsi que des enfants exposés aux problèmes / risques majeurs de protection.

Figure 31 : Proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence sur place de services de prise en charge des cas de protection, selon les IC

Prise en charge des victimes (femmes et / ou filles) d'atteintes à l'intégrité

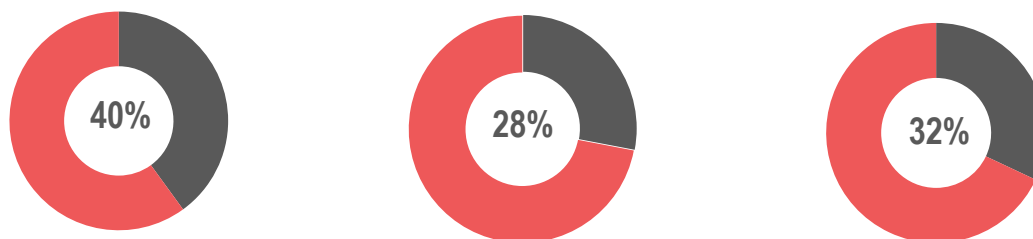
Prise en charge des victimes (hommes et / ou garçons) d'atteintes à l'intégrité

Prise en charge des enfants confrontés à des problèmes de protection¹⁶⁵

¹⁶³ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'une partie des populations déplacées et hôtes utilisait les voies de référencement existantes dans la localité.

¹⁶⁴ Des difficultés pour la prise en charge des cas de protection (notamment ceux dédiés aux femmes / filles et / ou aux personnes vivant en situation d'handicap) ont été aussi signalés par d'autres sources, notamment par "faute de structure" (Cf. UNHCR, [Rapport mensuel de monitoring de protection, Tahoua – Tillabéri](#), mai 2021).

¹⁶⁵ Pourcentages calculés sur le total de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'une partie des enfants a été exposée à des problèmes majeurs de protection au cours des six mois précédant la collecte de données.



Partie 2 : Difficultés des structures / comités de protection

Lors des entretiens auprès d'IC travaillant dans les structures faisant partie des mécanismes de référencement, la majorité (55%) de ces IC ont signalé avoir eu des difficultés au sein de leur travail / structure au cours des six mois précédant la collecte de données (carte 21). La qualité du suivi et de la prise en charge des cas de protection a été en effet rapportée souvent comme étant affectée surtout par le manque de moyens financiers et de personnel. D'autres difficultés signalées souvent par les IC étaient liées au manque d'information sur les différentes structures de protection existants ainsi qu'aux problèmes concernant la réorientation des personnes / victimes vers les services compétents, à cause notamment des barrières d'ordre logistique (éloignement des services ou problèmes d'accès aux structures de prise en charge) ou pour manque de coordination entre les différents acteurs de protection concernés.

Carte 19 : Sites dans lesquels les IC ont rapporté avoir rencontré des difficultés au sein de leur structure / comité de protection au cours des 6 mois précédant la collecte de données

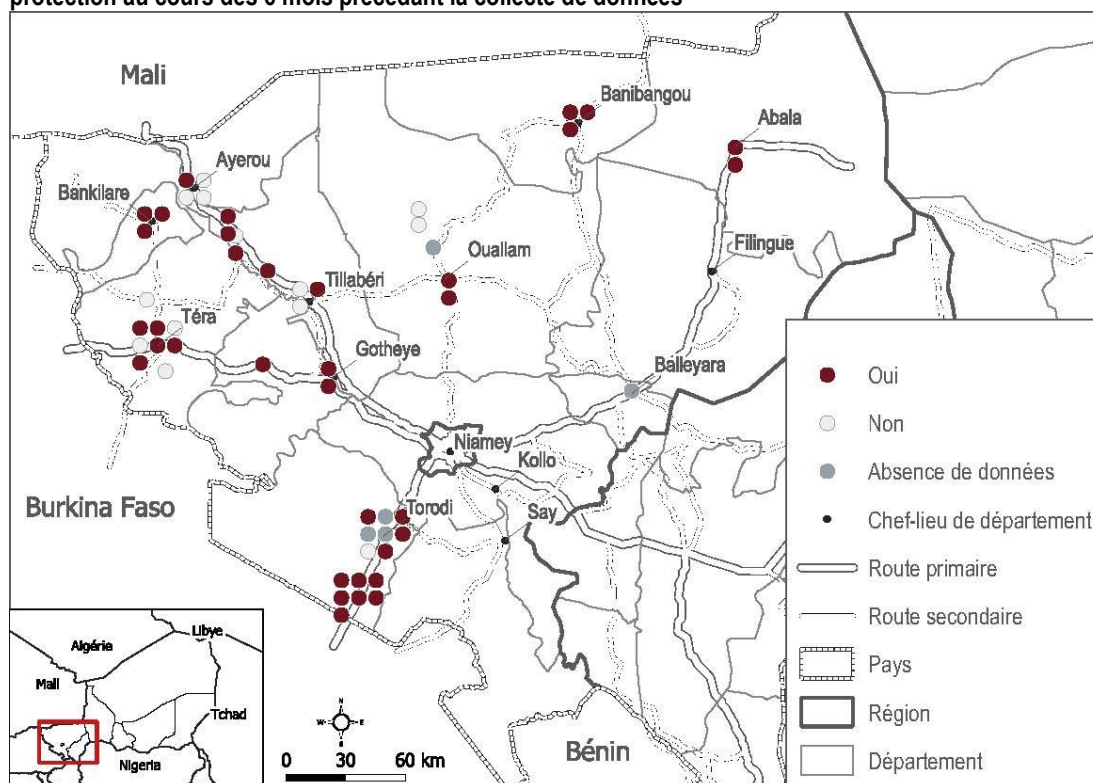
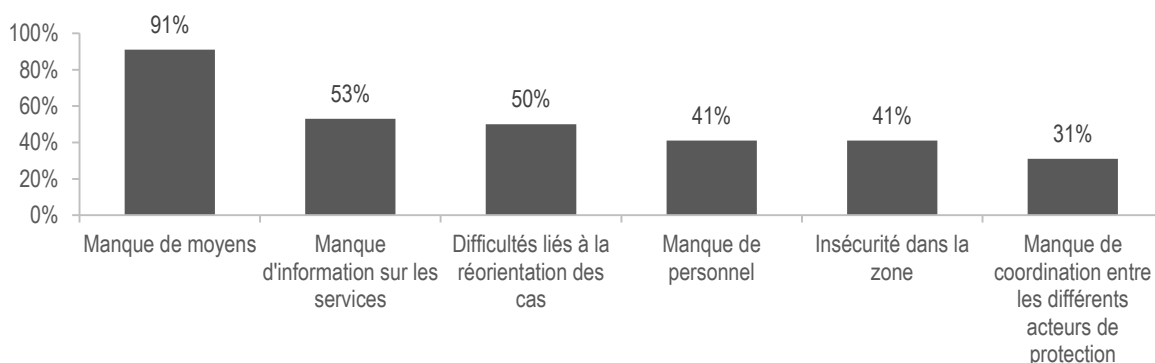


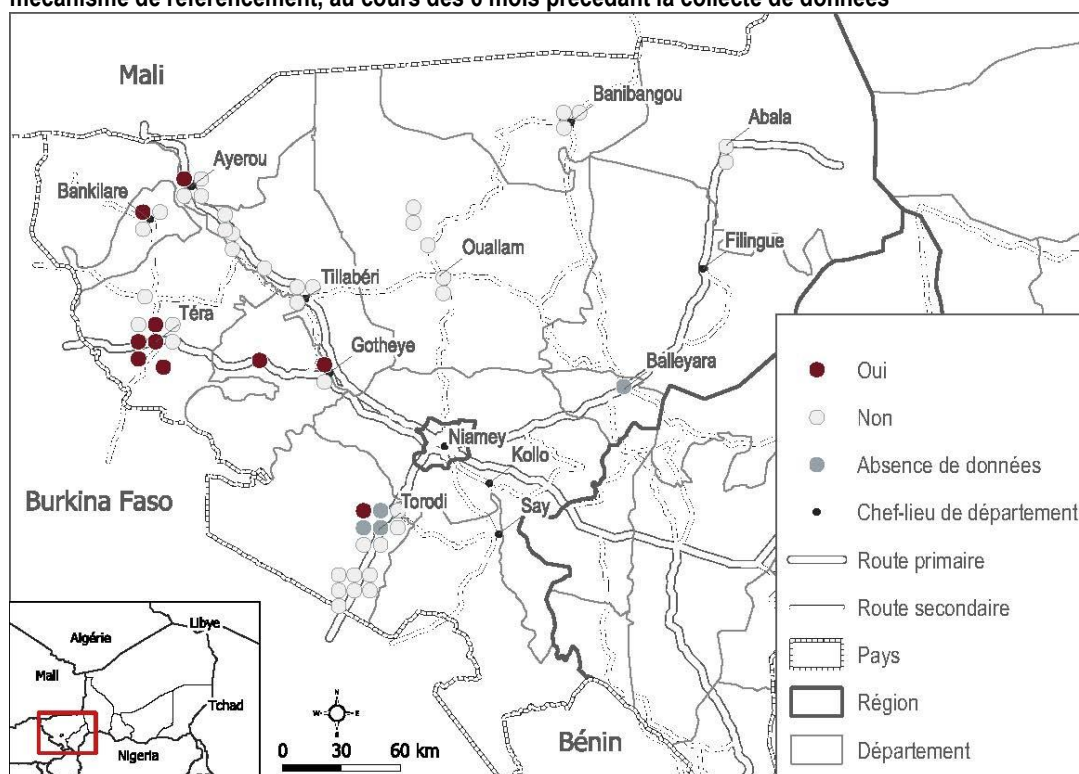
Figure 32 : Principaux problèmes rencontrés par les IC au sein de leur structure / comité de protection, par proportion d'IC¹⁶⁶

¹⁶⁶ Pourcentages calculés sur le total d'IC ayant rapporté avoir rencontré des difficultés au sein du mécanisme de référencement au cours des six mois précédant la collecte de données.



Parmi ces difficultés, dans 41%¹⁶⁷ de sites les IC ont cité l'instabilité et la dégradation du contexte sécuritaire dans la région, qui affectait l'accès et la fonctionnalité des services, en exposant également leur personnel aux risques sécuritaires et de protection. En effet 17% des IC ont rapporté avoir subi des menaces en raison de leurs activités au sein des mécanismes de référencement. Cette situation constitue une forte inquiétude notamment pour les IC travaillant dans les départements de la bande frontalière avec le BFA, surtout à Gotheye et Téra. A ce propos les IC ont mentionné être exposés surtout aux risques d'agressions physiques ainsi qu'à des menaces envers eux-mêmes ou leur entourage. La majorité (60%)¹⁶⁸ de ces IC ont signalé que cette exposition aux menaces risque de mettre en cause leur engagement au sein du mécanisme de référencement, en particulier dans le département de Téra.

Carte 20 : Sites dans lesquels les IC ont rapporté avoir subi des menaces en raison de leurs activités au sein du mécanisme de référencement, au cours des 6 mois précédant la collecte de données



¹⁶⁷ Pourcentage calculée sur le total d'IC ayant rapporté avoir rencontré des difficultés au sein du mécanisme de référencement au cours des six mois précédant la collecte de données.

¹⁶⁸ Pourcentage calculée sur le total d'IC ayant rapporté avoir subi des menaces en raison de leurs activités au sein du mécanisme de référencement, au cours des six mois précédant la collecte de données.

CONCLUSION

Globalement, l'évaluation protection dans la région de Tillabéri visait à fournir une vue d'ensemble sur la situation et sur les besoins des populations affectées dans les zones de conflits. Plus spécifiquement, elle visait à :

- Fournir une bonne compréhension des dynamiques et des facteurs de déplacement, ainsi que de leurs conséquences sur la situation en matière de protection des populations déplacées ;
- Illustrer le degré d'exposition des populations déplacées aux incidents sécuritaires et aux atteintes à l'intégrité, en observant l'évolution au cours des six mois précédant la collecte de données ;
- Identifier les besoins en matière de protection liés aux violences basés sur le genre (VBG) et à la protection de l'enfance (PE) des populations déplacées ;
- Identifier les besoins en matière d'accès à la documentation légale, aux services de base et à l'assistance humanitaire ;
- Identifier les mécanismes de référencement existants pour la prise en charge des cas de protection, ainsi que la perception et l'utilisation faite de ces mécanismes par les populations déplacées.

Sur la base de ces objectifs, cette évaluation a permis ainsi d'apporter des éléments d'éclaircissement sur les problématiques soulevées :

- Une forte tendance à la hausse des attaques ou des violences multiformes contre les populations civiles a été enregistrée dans la région de Tillabéri depuis le début de l'année 2021. Ces violences ont eu une incidence directe sur la hausse des tensions intercommunautaires liée à la crise dite des « Trois frontières », provoquant ainsi une augmentation du nombre de la population déplacée sur les sites au cours des six mois précédant la collecte de données (rapporté par 70% d'IC). Cette situation génère une détérioration continue des conditions de protection des populations, particulièrement des couches vulnérables (filles et femmes) qui payent le tribut le plus lourd. Les violences marquées par l'atteinte à l'intégrité physique sont en augmentation dans la plupart des sites évalués (rapporté par 60% des IC).

- Concernant les violences et les risques de protection, il faut signaler la récurrence des cas de VBG et de protection de l'enfance, affectant particulièrement les filles et les femmes. Les types d'atteinte les plus souvent signalés par les IC sont les mariages forcés / précoces, les agressions physiques et psychologiques (surtout dans les départements de Torodi, Gotheye et Ayerou), suivi par les agressions physiques et sexuelles. Face à cette récurrence des attaques et des violences dans la région, les déplacements et l'intégration dans la communauté hôtes constituent des stratégies majeures adoptées par les populations pour se protéger tels que relevés par les IC.

- En ce qui concerne les besoins en matière d'accès aux services de protection liés aux VBG et la protection de l'enfance des populations affectées dans la région, une tendance à l'augmentation continue du nombre de déplacés sur les sites a été remarquée, entraînant une augmentation de la densité de la population sur les sites, de la pression sur la qualité/accès des services existants et des risques de protection associés (surpopulation, promiscuité, distance pour accéder aux services). Cette configuration affecte négativement les conditions de vie des populations sur ces sites. Les besoins les plus récurrents et prioritaires selon les analyses issues des discussions individuelles et collectives concernent :

- L'assistance en besoins alimentaires (rapportée par 97% des IC) et en eau (selon 53% des IC), suivi par l'accès aux autres services de base (tels que les structures sanitaires et les écoles), aux activités génératrices de revenu et aux articles pour la construction / renforcement des abris.
- L'accès à la documentation légale, évoqués par 32% d'IC. La majorité des déplacés sur les sites ne disposait pas de documents d'état civil / actes ou extraits de naissance. Cette problématique apparaît encore plus répandue dans les départements d'Ouallam, Abala, Gotheye et Téra.

- Les mécanismes et les circuits de référencement vers les services disponibles au niveau des sites restent encore peu connus tout comme les services apparaissent souvent éloignés des sites. Les capacités des structures et des comités de protection restent encore assez limitées (55% des IC ont rapporté des difficultés au niveau de ces comités dans leur fonctionnement et dans l'accès aux fonds. Cette situation limite la fonctionnalité des voies de référencement et l'accès des services existants ; elle génère aussi des risques de protection en raison de la distance à parcourir pour atteindre les services sur les sites.



Globalement, ces analyses indicatives (informateurs clés et groupes de discussion) permettent de mettre en exergue les dynamiques et les facteurs sous-jacents liés non seulement à l'évolution du conflit, aux types d'incidents de protection, et aux atteintes à l'intégrité, mais aussi les conséquences sur les populations en fonction de leur statut, genre et âge.

La compréhension de ces différents éléments pourra compléter les analyses déjà disponibles - par exemple le monitoring mensuel effectué par les acteurs de protection au Niger et les autres évaluations REACH sur le monitoring de la situation humanitaires sur la zone dite des « trois frontières » comme le HSM¹⁶⁹. Cette évaluation permet ainsi de mieux informer les acteurs humanitaires et étatiques, pour qu'ils puissent adapter leurs réponses dans le domaine de la protection - les dispositifs de référencement, les services - pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables.

Dans le but de faciliter l'appropriation et la dissémination du rapport, celui-ci fera l'objet d'une diffusion large au sein de la coordination humanitaire - notamment par le biais du cluster protection - et via les plateformes REACH accessibles en ligne.

¹⁶⁹ Humanitarian Situation Monitoring

